

CONSEIL CONSULTATIF DE COCHINCHINE, PUIS CONSEIL DE COCHINCHINE (1946-1949)

Joseph Henri Marie BÉZIAT, président

Né à Saint-Louis du Sénégal, le 30 mai 1876.

Fils de Jean Béziat, et de Marie Dodds.

Marié à Andrée Anne Julie Marie Rouillé.

Juge suppléant à Cayenne (21 novembre 1899).

Juge suppléant à Travinh (septembre 1901).

Lieutenant de juge à Bentre (1904).

Juge de paix à compétence étendue à Tourane (1906).

Substitut du procureur de la République à Saïgon (1908).

Procureur de la République à Cantho (1910).

Président du tribunal d'Haïphong (1912).

Services militaires (11 janvier 1916-30 octobre 1918).

Conseiller à la cour d'appel d'Hanoï (1920).

Démissionnaire (décembre 1921).

Avocat défenseur à Saïgon, pourvu d'un secrétaire annamite : Trinh dinh Thao.

Administrateur de la Compagnie séréricole indochinoise (1924).

Gérant de la plantation Ngai-Giao (hévéas).

Bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour d'appel de Saïgon (1937-1939).

Officier d'académie (*JORF*, 3 mai 1914)

Membre du Cercle franco-annamite de Saïgon (1922).

Maire radical-socialiste de Saïgon (mai 1929-avril 1931).

Membre suppléant (juillet 1937), puis titulaire, en remplacement du Dr Albert Vielle démissionnaire (octobre 1940), du conseil privé de la Cochinchine.

Candidat malheureux à la députation de la Cochinchine contre [Jean de Beaumont](#) (mars-avril 1938) :

Président de l'Union pour la défense de l'œuvre française en Indochine (UDOFI) (juillet 1946).

Témoin au [procès de la Kempetaï de Saïgon](#) (février 1947) :

Chevalier de la Légion d'honneur du 11 août 1947.

Médaille de la Résistance (30 déc. 1947).

Décédé à Paris V^e, le 31 décembre 1952 (acte 1275).

Le Conseil consultatif a tenu sa séance inaugurale
(*Le Journal de Saïgon*, 12 février 1946)

Ce matin, les couleurs françaises claquaient de nouveau au Palais du commissaire de la République de Cochinchine, pour la séance inaugurale du Conseil consultatif de Cochinchine.

Dès 10 heures, la clique de la 9^e D I. C. saluait des notes vibrantes de tous ses cuivres l'arrivée de l'amiral Thierry d'Argenlieu, haut commissaire de France pour l'Indochine, qui était accompagné du général Leclerc, commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient.

La grande salle de réception du commissariat de la République est pleine à craquer et chacun se fige quand entre l'Amiral. tandis qu'éclate « la Marseillaise ».

La Haut-Commissaire est accompagné de son cabinet. Il est conduit à son fauteuil par M. Cédile, qui l'avait reçu à la grille du palais. Le général Leclerc prend place au premier rang de l'assistance.

Le commissaire de la République, entre M^e Béziat et le docteur Thinh, remercie en quelques mots le Haut Commissaire d'avoir bien voulu présider cette séance inaugurale.

Il passe ensuite la parole à M^e Béziat qui fait une émouvante synthèse des événements qui, du début de la guerre à l'armistice ¹ et à l'écrasement du Japon par les Aillés, ont ravagé et endeuillé l'Indochine. Il stigmatise la félonie du Japonais qui est la cause de tous les troubles dont ce pays si florissant a souffert.

Il dit toute sa joie du retour de l'ordre et de la collaboration entre Français et Annamites, exprime tout son optimisme en ce qui concerne l'avenir du pays sous le signe de cette collaboration et termine par un émouvant « Vive la France ! ».

Nous donnerons ce discours demain car la place nous manque aujourd'hui.

C'est ensuite le docteur Thinh qui prend la parole pour, lui aussi, dire toute sa joie des heureux résultats de la pacification de la Cochinchine. Mais des ruines fument, des deuils attristent des foyers français et annamites. À cette croisée des chemins, que faut il faire ? Et, se tournant vers les conseillers annamites, le docteur répond avec force : « Faire confiance à la France : collaborer pour le bien de tous ».

Nous donnerons également ce remarquable exposé du docteur Thinh qui a été très applaudi.

M. Cédile, commissaire de la République, prend ensuite la parole.

Le discours de M. Cédile,
commissaire de la République pour la Cochinchine

.....

LE DISCOURS DE M^e BÉZIAT

Un rappel des intrigues japonaises en Indochine
(*Le Journal de Saïgon*, 14 février 1946)

On sait que M^e Béziat, doyen de la représentation française au Conseil consultatif de Cochinchine, a pris la parole à la séance inaugurale de cette assemblée. Nous ne pouvons malheureusement reproduire *in extenso* le discours qu'il a prononcé à cette occasion. Il nous paraît cependant utile d'en extraire le passage où, après avoir évoqué l'œuvre si réussie des premiers Français d'Indochine, l'orateur a insisté sur les intrigues japonaises en ce pays. Il s'est exprimé en ces termes :

Il y a longtemps que le Japon a fait le rêve d'asservir l'Asie l...

¹ Il n'y a pas eu d'armistice avec l'Allemagne comme en 1918 mais une capitulation.

Avec certes, beaucoup d'habileté, bien que réduit aux moyens dont il disposait alors, le Japon a su tirer parti, contre nous, d'un faux coup de barre, donné en ces temps vers lesquels se reporte ma pensée.

Ce fut dans les jours où l'œuvre coloniale de la France était combattue par des Français, Ces Français eussent trouvé injurieux, et avec raison, qu'on leur cherchât des excuses ; car ils pensaient alors et ne pouvaient penser qu'à préserver la terre de France de la lourde menace des appétits de l'impérialisme allemand où perçait déjà l'insolence nazie.

C'est ainsi que certains problèmes imposés par les tâches que nous avions entreprises, au delà de nos frontières, ont pu nous échapper.

Il y avait, notamment, un intérêt considérable à ce que la jeunesse de notre Indochine reçût, chez nous même et d'ailleurs la mesure du possible, le secours de toutes les richesses spirituelles que nous dispensions aux nôtres.

Nous ne l'avons pas fait.

Nous n'avons pas pu le faire.

Et c'est alors que fut précisée la première entreprise japonaise dirigée contre nous, dans ce pays.

Ceux qui ont vécu avec moi les heures du passé n'ont pas besoin de m'entendre appuyer ce que je viens de dire, du nom de Gilbert Chiêu. Cet homme a été, à la lettre, le premier recruteur des premières jeunesses dirigées sur le Japon qui leur tendait les bras dans le dessein qui, depuis, s'est affirmé comme on le sait.

Le Japon n'avait pas alors les ressources en milliards, dont, naguère, il aimait se targuer.

Mais la célèbre Société secrète du Ciel et de la Terre est apparue soudain, dont une section, pour le moins, celle de la piraterie, a rançonné aussitôt et durement les éléments riches de la population cochinchinoise.

Après Gilbert Chiêu, après l'Association du Ciel et de la Terre, ce fut Yên Bay où les intrigues japonaises se révélèrent dans ce trait que j'ai tenu d'un Annamite influent, au lendemain de la nuit tragique. Les éléments responsables de l'attaque déloyale et qui comptaient parmi ceux sur qui nous étions le plus en droit de nous reposer, ayant fait dire aux Japonais amis, dont la propagande les avait égarés : « Nous sommes prêts, venez ! », reçurent cette réponse : « Commencez, nous venons ! »

M. Albert Sarraut ², dont je salue le nom avec respect, et dont le long séjour dans les geôles de la Gestapo, suffirait, s'il était besoin, à affirmer la personnalité, était venu trop tard.

Il avait estimé, avec raison, que l'éducation et l'instruction des masses de ce pays devaient être faites, et au plus tôt, dans leur pays même et par nos soins ; et qu'elles devaient être celles-là mêmes que nous dispensions à tous les nôtres.

Il avait multiplié les écoles. Pour mieux réagir encore contre les dangers de la propagande placée sur le terrain où les japonais l'avaient placée, il s'était efforcé de réagir contre l'esprit de la loi et des mœurs annamites qui maintient la femme sous une tutelle inadmissible. Comment avait-on pu méconnaître jusque là que l'avenir est préparé par celles qui, dès le foyer, forment l'âme des enfants et que, par voie de conséquence, il fallait avant tout, relever la femme en appelant à l'enseignement le plus élevé toutes les jeunes filles annamites ?

Mais les efforts dépensés et poursuivis n'avaient pas désarmé la propagande tenace des Japonais, qui ont joué *de plus en plus serré*.

Les journées dites communistes sont venues, puis la descente des Japonais par le Nord de l'Union, puis l'occupation, puis le 9-mars 1945, puis les événements qui

² Albert Sarraut (1872-1962) : gouverneur général de l'Indochine (nov. 1911-jan. 1914, jan. 1917-mai 1919), puis ministre des colonies (jan. 1920-mars 1924, juin 1932-oct. 1933).

devaient, dans les vœux des Nippons, couronner le succès de leurs menées dans ce pays.

Nos ennemis si longtemps masqués appréciaient leur triomphe lorsque, soudain, ce fut l'effondrement.

C'est alors que le drame, si longuement préparé, et si patiemment poursuivi, s'est révélé dans tous ses rouages.

Il n'est pas de jours où les prisonniers faits par nos vaillants soldats levés pour la protection de l'ordre, où les morts ensevelis après des rencontres sanglantes ne comprennent des éléments japonais. Il est devenu difficile de les compter. La preuve est faite, définitive, éclatante, de la perpétuité des intrigues japonaises contre nous.

Ayant achevé la démonstration lumineuse qu'on vient de lire, M^e Béziat en tire cet enseignement pour les Indochinois :

Avez-vous compris que vous êtes les victimes pitoyables, les dupes de gens qui se sont présentés à vous comme des libérateurs (de qui donc, grand Dieu ?) et qui ne vous apportaient, dans les caissons d'acier de leurs trains de bagages, que les fers de l'esclavage...

Comment avez-vous pu penser, mes amis annamites, que nous n'avons pas fait entre vous et ceux-là la distinction qui s'imposait ?

Ce que nous pensons, nous ?

Mais tout simplement qu'il n'est pas possible que vous demeuriez avec ceux-là qui vous ont trompé et qui font métier de tromper, ils ne sont pas dignes de vous.

Qu'ils restent avec les bandits et les bagnards qu'ils ont libérés !...

Mais vous tous qui êtes restés sains, dégagez-vous bien vite.

Qu'attendez vous ?

La France, elle, n'a pas attendu. Elle poursuit sa marche en avant.

M^e Béziat a terminé son allocution sur une émouvante image de la Paix Française, « cette paix magnifique, installée bientôt non pas seulement en France, mais ici, parmi nous, parmi vous. »

De Gocong à Bacliêu

M. CÉDILE

poursuit dans l'Ouest sa tournée d'inspection

(*Le Journal de Saïgon*, 23 février 1946)

Poursuivant sa tournée d'inspection dans les provinces de l'Ouest, M. Cédile, commissaire de la République, a visité le 15 février, le centre de Gocong, où il a été reçu par le *dôc phu* Thai-lap-Thanh, chef de la province. Il a pu y constater la reprise d'une activité normale.

Dans l'après-midi, M. Cédile s'est rendu à Cai-Lay, où, en présence de M. Kresser ³ chef de la province [de Mytho], le délégué, M. Le Bellec, lui a présenté les notables.

Le 16, le commissaire de la République a visité le centre de Vinh-Long, et le village de Nga-Tu. Dans l'après-midi, il est allé à Sadec, où il a pu se rendre compte de l'importance des destructions opérées par le Viêt-Minh avant leur retraite. Reçu par le *dôc phu* Tam, chef de la province, il a rappelé aux notables rassemblés les principes qui guident

³ Pierre Kresser (Nouméa, 16 mai 1906-Meudon, 8 mai 1998) : ancien directeur de cabinet du gouverneur de la Cochinchine Hœffel (1942-1945), futur directeur général des Éts Oglisatro.

aujourd'hui le Gouvernement, et leur a demandé leur concours le plus complet à l'œuvre de reconstruction.

Le Dr Phat et M. Cuong, membres du Conseil consultatif de Cochinchine, qui accompagnent le commissaire de la République, se sont, à plusieurs reprises, adressés à la population.

Le 17 février, le commissaire de la République a été accueilli dans la matinée à Cai-Vôn par M. de Montaigut, chef de la province de Can-tho. Après avoir visité ce village, et y avoir rencontré les principaux notables, il est parti en vedette rapide pour Cantho, où il a débarqué à midi.

Dans l'après-midi, M. Cédile s'est rendu à Binh-Thuy où les notables rassemblés l'ont assuré de leur concours et de leur loyalisme.

Après une courte visite à l'hôpital de Cantho, M. Cédile n'est rendu au cimetière, où il a déposé une couronne sur la tombe du colonel Dessert.

Il a ensuite reçu les notabilités du centre. À 20 heures, un dîner officiel a réuni à l'Hôtel de l'Inspection, autour du Commissaire de la République et du chef de la province, les personnalités françaises et annamites de Cantho.

Le 19, le commissaire de la République est arrivé à Bac-lieu. Il a pu constater l'importance des dégâts dans le centre où même l'hôpital n'a pas été épargné.

M. Melin, chef de la province, lui a fait visiter les environs de Bac-lieu, où la vie reprend peu à peu.

(D F.I.)

Par 9 voix contre 2, le Conseil consultatif réuni ce matin
a adopté une motion réclamant
l'autonomie de la Cochinchine
au sein de la Fédération Indochinoise
(*Le Journal de Saïgon*, 12 mars 1946)

Ce matin, à 9 heures, dans l'ancienne salle de délibérations du Conseil colonial, a eu lieu la première séance plénière du Conseil consultatif de Cochinchine, sous la présidence de M. Cédile, commissaire de la République pour la Cochinchine.

Nous rappelons la composition de cette assemblée :

Membres français : MM. Béziat, Bazé, Clogne, Gressier.

Membres annamites : MM. Nguyễn van Thinh, Nguyễn thanh Lap, Nguyễn tan Cuong, Nguyễn van Ty, La van Dinh, Nguyễn van Thach, Tran tan Phat, Tran thien Vang.

Seul manquait M. Gressier.

Après avoir déclaré ouverte la première séance de cette assemblée, M. Cédile prononça un discours dont nous publions le texte plus loin. La fin de son allocution fut très applaudie.

M^e Béziat, doyen d'âge, prend la parole à son tour. Il déclara notamment que le sort de la Cochinchine ne saurait être décidé sans une large consultation populaire et qu'à cette consultation, la Cochinchine devait être représentée avec tous ses droits.

Le docteur Phat est le troisième orateur que l'on entend. Il dit l'émotion qu'a soulevée dans le pays l'accord du 6 mars et insiste sur le sens du mot Viet Nam signifiant littéralement : l'ensemble des trois pays indochinois de langue annamite.

Il souligne que l'assemblée n'est ni élue ni en aucune façon mandataire de ce Viêt Nam. Il rend hommage à tous les morts de Cochinchine qui sont tombés pour ramener dans le pays la vie normale. Son hommage va surtout aux notables qui, restés à leurs postes, ont assumé jusqu'au bout leur devoir !

Autonomiste, dit-il, nous l'étions et nous le demeurons et désirons nous gouverner nous-mêmes au sein de la Fédération, dans le cadre des accords du 6 mars, et faire partie de l'État libre du Viêt Nam. Nous voulons arriver à l'indépendance en passant d'abord par l'autonomie.

Il a souligné également le « complexe d'infériorité » dans lequel on a toujours tenu la Cochinchine et propose une formule : en tant qu'Annamites, pensons Indochinois mais agissons Cochinchinois.

Il fait ensuite l'éloge du docteur Thinh qui, pour avoir montré le droit chemin, s'est vu accusé, vilipendé, menacé.

M. Bazé William a ensuite la parole et déplore que l'assemblée n'ait pas été appelée à donner son avis sur le futur statut politique de la Cochinchine. L'accord du 6 mars qui a été signé dans ces conditions a jeté le désarroi, la stupeur au sein de la population cochinchinoise qui a toujours été fidèle à la cause française.

« Ho-chi-Minh a, par une manœuvre habile, réussi à intégrer dans les deux autres Ky la Cochinchine. La Cochinchine, elle, entend conserver une autonomie propre au sein de la Fédération. Nous ne voulons aucun empiètement au détriment de la Cochinchine, colonie française, terre française. »

Concernant le plébiscite dont on parle, l'orateur fait un rapprochement avec ceux dont Hitler avait le triste monopole et prévient l'assemblée que des pressions de toutes natures pourront être faites contre les votants et qui pourraient fausser la sincérité de la consultation. La France ne peut faillir à sa tâche. Cela ne peut être qu'un marché de dupe, après quoi la Cochinchine se verra colonisée au profit du Tonkin. On aboutirait ainsi à une impasse au fond de laquelle le groupement ethnique cochinchinois, qui nous a été fidèle jusqu'au bout, ainsi que les Eurasiens, seront voués à la vindicte des Tonkinois, jetés à la haine des gens du Nord. Les Eurasiens ne doivent pas constituer le cheptel d'échange. Le Conseil doit être élargi sur des bases plus saines, plus démocratiques. Il s'engage à démissionner aussitôt après le rétablissement des assemblées régulièrement élues.

L'exposé de M. Bazé a été très applaudi.

Le docteur Thinh prend ensuite la parole et donne lecture de la motion que nous publions ci contre.

M. Nguyễn van Ty fait ensuite opposition à cette motion, en déclarant que l'assemblée n'a pas qualité pour prendre ou non position en l'occurrence, n'ayant mandat d'aucun groupement de la Fédération.

Il se déclara partisan d'attendre les résultats du referendum.

M. Cédile, commissaire de la République, déclare ne faire aucune opposition à la motion que vient de déposer le docteur Thinh.

Mise aux voix, cette motion est adoptée par 9 voix contre 2, celles de MM. Nguyễn van-Ty et Nguyễn van Thach.

M. Cédile déclara ensuite que les conditions de travail de l'assemblée seront définies au cours des réunions des commissions.

La parole est ensuite donnée au docteur Thinh qui fait un remarquable exposé sur l'organisation de la commune annamite. Il s'ensuit un débat assez bref entre M. Thinh et Ty, M. Cédile et M^e Béziat ; sur la qualité des votants. Le docteur Thinh propose que les électeurs des villages cochinchinois puissent justifier d'au moins 10 ans de séjour consécutif dans le village et qu'ils soient, de surcroît, agréés comme tels par une commission de notables.

Mise aux voix, la motion Thinh l'emporte par 9 voix contre 2 voix, celles de MM. Ty et Thach.

M. Lê-van Dinh fait ensuite un exposé circonstancié de la riziculture et des réformes à y apporter.

La motion ci-après, déposée par le Dr Thinh, a été adoptée ce matin par le Conseil consultatif, réuni en séance plénière :

Les membres soussignés du Conseil consultatif de Cochinchine,

Considérant que la Déclaration du Gouvernement français du 24 mars 1945 a reconnu, en fait et en droit, l'autonomie de chacun des cinq pays de la Fédération indochinoise et, par conséquent, de la Cochinchine,

Considérant que l'accord franco-vietnamien du 8 mars 1946 n'a pas spécifié expressément que l'accord en question ne concerne que l'Annam et le Tonkin, que le terme de Viêt-Nam, inséré dans l'accord, laisse subsister une confusion fâcheuse parce qu'il désigne habituellement l'ensemble des trois pays de langue annamite : Tonkin, Annam et Cochinchine,

Considérant que le Gouvernement de fait qui siège à Hanoï ne peut s'engager au nom de la Cochinchine qui n'est pas sous son obédience,

Considérant qu'il est regrettable que l'accord en question ait envisagé un referendum en Cochinchine sans que son Conseil consultatif ait été consulté à ce sujet,

Considèrent que l'opinion publique cochinchinoise a été fâcheusement impressionnée parce que les termes un peu ambigus de l'accord peuvent laisser supposer d'abandon des droits imprescriptibles de la collectivité franco-annamite de Cochinchine,

Considérant que la Cochinchine, qui a subi pendant six mois les ravages de la domination Viêt-Minh, ne peut, sans protester énergiquement, courir le risque de se laisser englober dans un Viêt-Nam où elle sera de nouveau livrée à ses anciens bourreaux dont la propagande et les menaces risquent de fausser complètement le sens du referendum envisagé,

Estiment :

1° qu'il est indispensable que le représentant de la France en Indochine confirme publiquement que l'accord du 6 mars 1946 laisse intacte l'autonomie de la Cochinchine,

2° que, conformément au droit des peuples de disposer d'eux mêmes, la Cochinchine soit laissée absolument libre de disposer de son statut politique sans aucune pression, d'où qu'elle vienne,

3° qu'il ne peut être question d'un referendum dans le trouble et la confusion, qu'une consultation loyale de la population autochtone exige, comme conditions préalables : le retour définitif de l'ordre et de la sécurité dans tout le pays, une soigneuse vérification de l'identité réelle des votants dont les pièces de l'état-civil ont été détruites au préalable et, pour la plupart, des garanties pour assurer la liberté, le secret du vote ainsi que la sincérité absolue des suffrages de la population consultée.

Ont signé: M^e BÉZIAT, CLOGNE.

Dr NGUYỄN VAN-THINH. Dr TRAN-TAN-PHAT,
WILLIAM BAZÉ, TRAN-THIÊN VANG.
NGUYỄN-TAN-CUONG, LÊ-VAN-DINH.

Les ARGUMENTS
de M. William Bazé
pour une Cochinchine à l'abri
des convoitises du Tonkin
(*Le Journal de Saïgon*, 13 mars 1946)

Dans notre compte-rendu de la première séance du Conseil consultatif, nous avons signalé l'intervention de M. William Bazé s'élevant avec vigueur contre une possible « colonisation » de la Cochinchine par les Annamites du Nord.

Nous donnons ci-dessous le texte complet de l'intervention de M. William Bazé :

M. le commissaire de la République ,

J'approuve pleinement les paroles que mon collègue, le docteur Phat, vient de prononcer.

Je me bornerai, pour aujourd'hui, à déplorer que le Conseil consultatif n'ait pas été appelés à donner son avis, en temps opportun, au sujet de la position de la Cochinchine. Au même titre que l'homme de la rue, nous avons appris avec étonnement, mes collègues et moi-même, la signature de l'accord du 6-mars.

Cet étonnement tourne en stupeur, en crainte — voire même en désarroi — dans certains milieux cochinchinois. Les employés qui se sont rangés à nos côtés et les notables qui, courageusement, ont repris leurs fonctions s'interrogent avec anxiété ; tous appréhendent l'avenir.

Il est question, dans les accords précités, de la République du Viêt Nam.

Si les représentants français n'ont pas prêté toute l'attention désirable au terme de Viêt Nam — ce qui est regrettable —, par contre M. Ho chi Minh, très habilement, a su englober de cette façon, en un seul bloc, les trois pays de langue annamite : le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine. Or. s'il plaît à l'Annam de se laisser absorber, il n'en est pas de même de la Cochinchine ; celle ci entend conserver son autonomie propre, au sein de la Fédération indochinoise.

Faute d'avoir pris les précautions que le Conseil consultatif était en mesure de lui suggérer, le Gouvernement est cause de l'empiètement qui affecte maintenant la Cochinchine. Cet empiètement donnera lieu à un referendum dont la Cochinchine pouvait se dispenser.

En résumé, la Cochinchine — colonie française, c'est-à-dire terre française — que le Traité de 25 août 1883 n'intéresse nullement, est mise au pied du mur, à son corps défendant.

Il convient, par conséquent, que la « sincérité » du référendum soit scrupuleusement garantie, sans quoi cette consultation , soi-disant populaire, prendra le caractère des plébiscites dont Hitler avait le monopole ⁴. Il convient aussi de ne fixer aucune date à ce referendum et de protéger les Cochinchinois contre la propagande à base de pression qui, déjà, se manifeste ouvertement. Dans la brousse, deux fusils peuvent fausser les suffrages d'un village.

Pour peu que le procédé se généralise, la France faillira à sa tâche, car elle satisfera les convoitises du Nord au détriment des aspirations du Sud. Le Nord nous imposera ses dirigeants et utilisera, sans vergogne, nos richesses, puisque ces richesses deviendront la propriété commune du Viêt-Nam. Nous aurons réalisé, dès lors, un marché de dupe ; autrement dit « la Cochinchine sera colonisée, à très brefs délais, par le Tonkin — et quelle colonisation, quant on évoque les récents événements — avec l'assentiment occulte de la France, voulu ou non, qu'importe : mais le fait sera là.

D'autre part une autre catégorie de citoyens, dont le destin ne donne lieu à aucune préoccupation, en dépit des assurances de toutes sortes — j'ai nommé les Eurasiens — vouée d'avance à la haine des rebelles provenant du Tonkin sera jetée en pâture à ceux ci, sans aucun ménagement. Est ce là toute la reconnaissance que méritent le loyalisme des Eurasiens, la position sans équivoque qu'ils ont prise spontanément et les multiples souffrances qu'ils ont endurées? il semble — je n'hésite pas à le proclamer — que les Eurasiens constituent, eux aussi, un cheptel d'échange.

⁴ Autriche, Sudètes. Il fut imité par Staline dans les pays Baltes.

Au terme des considérations qui précèdent, le Conseil consultatif demande que le Gouvernement lui accorde des pouvoirs plus étendus. Pour la sauvegarde des intérêts de la Cochinchine— et, dans l'intérêt supérieur de la France —, il collaborera plus efficacement à la gestion des affaires publiques, dans tous les domaines : politique, économique et administratif. Le Conseil consultatif saura faire face aux épreuves qui l'attendent et prend l'engagement de démissionner, dès que les assemblées élues seront rétablies. C'est une forme de Gouvernement transitoire dont il demande la constitution.

Si rien ne peut être envisagé dans ce sens, il apparaît difficile qu'une assemblée composée d'hommes de bonne volonté puisse se prêter, longtemps encore, au jeu d'une politique qui la dépasse, mais dont elle assume tout de même, aux yeux de la collectivité, une grosse part de responsabilité.

L'ASSASSINAT du Docteur
TRAN-TAN-PHAT
membre du Conseil consultatif
(*Le Journal de Saïgon*, 30 mars 1946)

C'est un nouvel épisode de la campagne criminelle entreprise par les terroristes

Encore un crime !

Le Dr Phat avait eu le courage, de plus en plus rare, de manifester son opinion. Il se déclarait partisan résolu d'une Cochinchine autonome, dans le cadre de l'Union française.

Voilà ce qu'on ne lui a pas pardonné !

Qui on ? Il n'est pas malaisé de savoir d'où vient le coup. L'homme qui a assassiné n'était qu'un instrument entre les mains de gens qui n'ont pas encore désarmé.

Qu'ils prennent garde ! Qui sème le vent récolte la tempête ! Voici coup sur coup deux attentats, dont l'un a entraîné la mort. Que ceux qui frappent nous épargnent leurs clameurs et leurs lamentations si un jour les moutons deviennent, à leur tour, des loups, et si la loi du talion leur est appliquée.

C'est aux Cochinchinois seuls qu'il appartiendra de décider du sort politique de leur pays. Les ressortissants de tel ou tel autre pays de la Fédération n'ont aucun droit d'intervention dans leurs affaires. C'est dire que toutes précautions devront être prises pour que le referendum prévu ne soit entaché ni d'irrégularités, ni de menaces. On sait déjà que certains individus disposent de sommes considérables en vue d'en fausser, soit par la terreur, soit par la concussion, soit par l'achat des consciences, les résultats prévus.

Une cause juste n'a pas besoin de recourir au crime. Elle se défend et elle triomphe d'elle même. Le crime d'hier signe un aveu d'impuissance.

Si certains prétendent faire la loi en Cochinchine, qu'on prenne à leur égard les mesures qui s'imposent. Un nouveau crime serait justement imputable à la faiblesse de ceux qui ont pour mission de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité de tous les citoyens et, plus particulièrement, de ceux là qui proclamant leur attachement à la France, parce qu'ils savent ce qu'ils lui doivent et que, s'il est une création nettement française, c'est bien la Cochinchine sur laquelle aucun pays de l'Union ne put jamais affirmer des droits légitimes.

LE JOURNAL DE SAIGON.

Le crime

La Direction fédérale de l'Information nous communique :

Hier matin , vers 11 h. 30, le docteur Tran-ton-Phat, membre du Conseil consultatif, rentrait chez lui, accompagné de son fils, après avoir terminé sa consultation dans son cabinet de Cholon. En arrivant rue Duranton, il stoppa sa voiture pour permettre à son fils d'aller ouvrir les grilles de sa villa. À ce moment, deux individus qui se dissimulaient derrière des arbres s'avancèrent et tirèrent sur le docteur Phat qui fut tué sur le coup.

Les assassins se sont enfuis à bicyclette, mais de nombreux témoins ont pu donner leur signalement et la Police pense arrêter bientôt les coupables.

Ce lâche assassinat, commis dans le but de créer du désordre dans les esprits et de semer la panique, est un des actes de la campagne criminelle que des terroristes ont entreprises depuis quelques temps.

Le docteur Phat, dont l'attitude ferme et digne suscitait le respect, est mort victime de son courage, de sa noblesse et de son désintéressement. Menacé depuis quelque temps parce que les opinions qu'il avait le courage de professer librement ne plaisaient pas à tout le monde, le docteur Phat n'avait pas voulu changer le cours de ses occupations et continuait à exercer avec conscience les devoirs de sa profession.

L'honnêteté morale et intellectuelle est le sentiment qui heurte le plus les adversaires politiques du docteur Phat. C'est pourquoi, ils l'ont assassiné, mais cet acte même les juge.

Qu'ils prennent garde... La patience humaine n'est pas infinie.

M. Cédile salue à l'hôpital le corps du défunt

Aussitôt après avoir appris la nouvelle de l'attentat dont venait d'être victime le docteur Tran tan Phat, membre du Conseil consultatif, M. Cédile, commissaire de la République en Cochinchine, est allé à l'hôpital Gall saluer le corps du défunt au nom de l'amiral d'Argenlieu, haut commissaire de France pour l'Indochine.

Puis, il a rendu visite à M^{me} Phat. Dans l'après-midi, le commissaire de la République a offert à M^e Béziat, doyen du Conseil consultatif, ses condoléances pour la perte sensible que cette assemblée vient d'éprouver. (DFI).

Protection des membres du Conseil consultatif
(*Le Journal de Saïgon*, 1^{er} avril 1946)

À la suite des attentats répétés qui se sont produits ces temps derniers à Saïgon, et dont ont été victimes des personnalités politiques cochinchinoises, des mesures énergiques seront prises pour la protection des membres du Conseil consultatif qui en feront la demande. Cette protection s'exercera sur les lieux de leurs occupations professionnelles et au cours de leurs déplacements.

AU CONSEIL CONSULTATIF
Discours d'ouverture de M. Cédile
(*Le Journal de Saïgon*, 12 avril 1946)

.....

La composition du Conseil

À gauche du Commissaire de la République, sur deux rangs de fauteuils, se tenaient les conseillers français et annamites ,parmi lesquels on peut voir les quatre conseillers français : MM. Béziat, Clogne, Bazé, Gressier, et les huit conseillers annamites : MM. le docteur Nguyễn-v-Thinh, Tran-thien-Vang, Lê-van Dinh, Nguyễn-thanh-Lap, directeur de la Société de Crédit Annamite, le docteur Tran tan Phet, Ng.-van-Cuong, Nguyễn-kim-Ty, Nguyễn-van-Thach, pharmacien.

Derrière les conseillers se trouvaient : MM. Larivière, directeur des Affaires économiques ; Beauvais, directeur des Affaires administratives ; Bailly, directeur du Cabinet du Commissariat ; le doc-phu Chan, directeur adjoint des Affaires politiques du Commissariat de la Cochinchine, ainsi que le colonel Mirambeau.

Parmi les personnalités britanniques qui honoraient cette séance inaugurale de leur présence, nous avons reconnu le brigadier Maunsell, M. Meiklereid, les lieutenants-colonels Fuglesang et Astor, le major américain Grisword.

Dans les premiers rangs autour du général Leclerc, on remarquait : l'amiral Auboyneau, l'amiral Graziani, le général Andrieu, la général Nyo, le commandant Baudoin, représentant le général Valluy.

Nous avons noté également :

M. Ballous, le président Weil, le colonel Onffroy de Vere, les conseillers fédéraux Ner, pour l'Instruction publique, Gassier, pour les T. P., le président Boyer, le médecin général Genevrey, le commandant Grimaldi, M. Kreysser [Kresser], M. Dufour, inspecteur des Affaires administratives, M. le conseiller à l'Information Jeannin, M. Haag, directeur de la Presse, MM. les conseillers fédéraux de Raymond, M. Bloch-Lainé, le colonel Xuân, M. Filuzeau, M. Fishbascher, M. Horline, M. Ménage, administrateur de Tayninh, M. Mazet, M. Mariani, planteur, et de nombreuses personnalités annamites dont les noms nous échappent, parmi lesquelles nous avons noté le docteur Tan-ham-Nghiệp, etc.

Des Cochinchinois sont partis pour Paris (*Le Journal de Saïgon*, 23 avril 1946)

Une mission d'information cochinchinoise est partie ce matin pour Paris. Elle est composée du colonel Xuân, ancien directeur de la Direction d'Artillerie de Saïgon ,de M. Kresser, administrateur à Mytho [en fait : de M. Michel], de M. William Bazé, membre du Conseil consultatif, et du *doc-phu* Chên, secrétaire général du Conseil consultatif (APFI)

Film des actualités mondiales (*Le Journal de Saïgon*, 29 avril 1946)

Les trois représentants du Conseil consultatif de Cochinchine sont arrivés à Orly hier après-midi. Il s'agit de MM. Bazé, du colonel Xuan et du doc phu Chan.

La Cochinchine aux Cochinchinois 10.000 Annamites du Nam-Ky ont manifesté hier à Saïgon (*Le Journal de Saïgon*, 2 mai 1946)

Dimanche matin s'est déroulée dans les rues de Saïgon une grande manifestation autonomiste contre la rattachement de la Cochinchine à l'Annam-Tonkin. Le cortège comprenait environ 10.000 manifestants. Après s'être formé bd Norodom et avoir défilé devant le Palais du haut commissariat, il s'est dirigé vers la place de l'Hôtel-de-Ville.

Là, des leaders ont pris la parole. Ils ont demandé l'autonomie dans le cadre de l'Union française et se sont élevés contre la fusion de la Cochinchine et du Tonkin dans un même État.

En outre, un orateur a évoqué la mémoire du docteur Phat, récemment assassiné par des Tonkinois.

Des délégations des localités voisines de Saïgon étaient représentées.

Parmi les nombreux slogans peints sur les banderoles, on relavait notamment :

« La Cochinchine demanda son gouvernement »

« La France éternelle ». La Cochinchine inaliénable».

« Priorité cochinchinoise dans l'Union Française ».

Sur la place du marché, lieu de la dislocation générale de la manifestation, deux grenades ont été lancées quelques instants avant l'arrivée du cortège. Il y a eu quelques blessés légers et la police a procédé à quelques arrestations.

On croit généralement que cet attentat est l'œuvre de Tonkinois.

(APFI).

LA SITUATION EN INDOCHINE

Un attentat contre M. Thach, membre du Conseil consultatif

(*Le Journal de Saïgon*, 3 mai 1946)

Ce matin, M. Tran-van-Thach, membre du Conseil consultatif de Cochinchine et pharmacien à Cholon, a été victime d'un attentat. Alors qu'il arrivait en voiture avec sa femme et son coolie, une grenade a été jetée sur lui. Quoique blessé, M. Thach réussit néanmoins à sortir de son auto qui prenait feu.

M^{me} Thach est indemne. Le coolie est blessé à un pied. Transporté d'urgence à l'hôpital 415, M. Tran-van-Thach a été immédiatement opéré.

Les médecins ne peuvent encore se prononcer de façon définitive.

La Sûreté enquête.

La police a, par ailleurs, arrêté deux individus porteurs de pistolets qui semblaient attendre M. Thach devant sa pharmacie,

On a arrêté également à Saïgon un jeune Tonkinois de 14 ans, porteur d'une grenade.

M. Thach, victime de l'attentat d'hier,

a succombé à ses blessures

(*Le Journal de Saïgon*, 4 mai 1946)

M. Nguyễn van Thach, membre du Conseil consultatif, est mort hier matin, vers 11 h. 43, des suites de ses blessures reçues lors de l'attentat dont il a été victime en se rendant à ses obligations professionnelles.

Né à Saïgon, le 17 février 1908, M. Nguyễn-van-Thach fit ses études à l'Institution Taberd, puis à Nice et à Paris de 1924 à 1934.

Diplômé de la Faculté de pharmacie de Paris, il rentra en 1935 en Cochinchine où il fit l'acquisition, en 1936, de sa pharmacie actuelle, située 272, rue des Marins. Il avait

été appelé en 1944 au Conseil fédéral et nommé vice-président du Groupe professionnel du commerce. Il était conseiller du Syndicat des pharmaciens.

Ses obsèques se feront dimanche 5 mai. Le départ de la maison mortuaire 80, rue Pierre-Flandin, aura lieu à 8 heures. La mémoire de cet honnête homme sera unanimement saluée. Il a donné sa vie à son pays en cherchant courageusement à résoudre pacifiquement les problèmes cochinchinois.

M. Galdi (?), représentant le Haut Commissaire de France, et le lieutenant Saint-Mieux, au nom du Commissaire de la République en Cochinchine, sont allés, hier après midi, saluer la dépouille mortelle de cette nouvelle victime des terroristes.

Les deux individus qui ont été arrêtés autour de l'auto au moment de l'attentat et qui portaient chacun un revolver ont déclaré qu'ils étaient chargés de tirer sur la victime si la grenade avait manqué son but.

La Cochinchine au travail

Pour la campagne rizicole 1946-1947

(*Le Journal de Saïgon*, 7 mai 1946)

Une conférence s'est tenue hier matin dans la salle de réunion du Conseil consultatif sous la présidence de M. Cédile, commissaire de la République pour la Cochinchine.

MM. Esquissaud, représentant des Services économiques fédéraux, Larivière, directeur des Affaires économiques pour la Cochinchine, Beauvais, directeur des Bureaux, Biard, directeur des Services agricoles, le Dr Thich, Lap et Vang, membres du Conseil consultatif et plusieurs représentants français et annamites de la riziculture, assistaient à cette conférence.

Au cours de cette conférence, les problèmes concernant la prochaine campagne rizicole 1946-1947 ont été étudiés.

M. Cédile a fait un tableau de la situation rizicole actuelle et des difficultés présentes.

Ces difficultés sont de trois ordres. Elles concernent :

1. — La sécurité dans les provinces ;
2. — Les rapports entre propriétaires et ta-diên (fermiers) ;
3. — Le financement des travaux.

En ce qui concerne les rapports entre propriétaires et fermiers, les premiers sont disposés à consentir des diminutions de fermage et à reconduire en somme les contrats 1945-1946.

Pour le financement, M. Cédile avait demandé un fonds de 5 millions de piastres. Il ne lui a été accordé que 2 millions. De nouvelles démarches seront faites par lui auprès des Services financiers pour l'obtention d'une nouvelle tranche. (APFI).

Un comité de coordination

Pour répondre à l'appel lancé par le Combined Board of Food de Washington dans la lutte contre la famine, la Cochinchine vient de prendre des mesures qui consisteront à améliorer la productivité rizicole. Le 7 mai, M. Cédile a signé un arrêté créant en Cochinchine un Comité provisoire de coordination rizicole.

Son président est M. Émery*, riziculteur, et il a comme adjoint M. Lê-thuan-Hoa, riziculteur, et M. Huet, ingénieur agronome.

Ce comité d'un caractère essentiellement provisoire est chargé, sous le contrôle direct du commissariat de la République, de prendre toutes les mesures qui s'avéreront nécessaires pour donner le maximum de rendement à la campagne rizicole 1946-1947.

La siège de ce comité est à Cantho et des bureaux seront installés dans chaque chef lieu de province.

Il aura pour mission principale de répartir et de distribuer aux riziculteurs du Transbassac et, accessoirement, des provinces du Centre, le matériel, les semences, le bétail et les tissus nécessaires aux fermiers.

C'est à une véritable mobilisation des moyens de production que va procéder ce comité, de façon à répartir plus équitablement les disponibilités actuelles.

Après l'assassinat de M. Thach
(*Le Journal de Saïgon*, 7 mai 1946)

L'individu qui a pu être arrêté devant la Pharmacie Nguyễn-von-Thach peu avant l'attentat se nomme Dich van Kim dit Kinh. Il a reconnu faire partie du comité d'assassinat de Cholon et a donné les noms de ses complices qui avaient été chargés avec lui d'assassiner M. Thach.

MANIFESTATION À CANTHO POUR L'AUTONOMIE
(*Le Journal de Saïgon*, 7 mai 1946)

Une manifestation a été organisée le 5 mai à Cantho dans le but d'obtenir d'urgence un gouvernement autonome en Cochinchine. Toutes les classes de la population y étaient représentées. Il n'y eut pas d'intervention terroriste.

La route du Dr Phat a été inaugurée après un défilé et des discours.

On a compté à cette manifestation 12 000 personnes environ.

M^e Béziat victime d'un attentat

Il est légèrement blessé
(*Le Journal de Saïgon*, 22 juin 1946)

M^e Béziat, doyen d'âge et président du Conseil consultatif de Cochinchine, a été, ce matin, victime d'un attentat.

Comme il sortait à 8 h. 30 de son domicile à l'angle des rues de Verdun et Taberd, une grenade lancée par un inconnu a éclaté devant ses pas. Deux petits éclats ont atteint les jambes de M^e Béziat qui a été aussitôt conduit à l'hôpital Grall.

Une femme chinoise qui passait à ce moment a été tuée sur le coup.

La santé de M^e Béziat comme son moral sont excellents.

L'agresseur est en fuite et est activement recherché par la police.

Autour de l'attentat contre M^e Béziat
(*Le Journal de Saïgon*, 28 juin 1946)

L'amiral Thierry d'Argenlieu, actuellement à Paris, a adressé au Commissariat de la République pour M^e Béziat le télégramme suivant :

« J'apprends l'odieux attentat dont vous avez été victime. Je m'élève une fois de plus contre de tels procédés qui ne peuvent que discréditer davantage leurs instigateurs et

renforcer la position du Gouvernement provisoire de Cochinchine. Je vous adresse les témoignages de ma plus profonde sympathie et mes vœux de prompt rétablissement ».

M. Moutet, ministre de la France d'Outre-Mer, a également adressé à M^e Béziat un télégramme, lui adressant ses vœux de prompt rétablissement.

Réunion publique
(*Le Journal de Saïgon*, 28 juin 1946)

En raison des événements actuels, les membres français du Conseil consultatif donneront mardi 2 juillet, à l'hôtel de ville, à 17 h. 30, une réunion au cours de laquelle ils feront un exposé de leur mission en France et de leur activité au Conseil consultatif.

À l'issue de cette réunion, un comité provisoire sera nommé pour la constitution d'une Association des Français d'Outre-Mer.

MM. Béziat, Bazé et Clogne prendront la parole.

Retour du Dr Tinh
(*Le Journal de Saïgon*, 1^{er} juillet 1946)

Le Dr Tinh est de retour de sa tournée. Il a présidé ce matin la séance du Conseil consultatif portant à son ordre du jour la question de l'élargissement de cette assemblée.

L'auteur de l'attentat contre M^e Béziat est arrêté
(*Le Journal de Saïgon*, 1^{er} juillet 1946)

Il nous revient de source officielle que la Police Spéciale de l'Est a arrêté l'auteur de l'attentat commis le 22 juin. 1946 contre M^e Béziat.

Ce terroriste est un Tonkinois qui appartient à une cellule militaire et également au comité d'assassinat de Nguyễn dinh Chin.

Brèves
(*Le Journal de Saïgon*, 3 juillet 1946)

Le Conseil consultatif s'est réuni en commission. Il a notamment examiné une demande de prélèvement exceptionnel d'une somme de 300.000 piastres sur la Caisse de réserve du budget local pour être mise à titre d'avance à la disposition de l'Office de Ravitaillement de Cochinchine. Cette question a été réservée pour renseignements supplémentaires.

[UDOFI]
Un comité provisoire est formé à Saïgon
POUR LA DÉFENSE
des intérêts français en Indochine

(*Le Journal de Saïgon*, 3 juillet 1946)

CONSEIL DE COCHINCHINE

Désignation des membres français du Conseil de Cochinchine
(*Le Journal de Saïgon*, 24 juillet 1946)

Contrairement à ce que nous avons annoncé hier, l'élargissement du Conseil consultatif donnera naissance à une nouvelle assemblée qui prendra le nom de « Conseil de Cochinchine ».

Feront partie de ce conseil les quatre anciens membres du Conseil consultatif : MM. Béziat, Bazé, Clogne, Gressier et les nouveaux titulaires suivants : MM. Lucien Berthet ⁵, commerçant, Cordier, retraité des Services civils, Denoueix, Hermel, Lemoult, Pâris Jean, Dr Pradal, Hoareau, professeur retraité, Roselli, commandant parachutiste. Le quatorzième membre titulaire reste à désigner.

Ce sera un membre de la Fédération des fonctionnaires.

Sur six suppléants, deux sont désignés : ce sont MM. Malye, planteur, qui remplacera M. Clogne à la séance inaugurale pendant son absence, et M. Bonvicini, journaliste.

Les quatre autres membres seront désignés ultérieurement.

Conseil de Cochinchine

Les membres autochtones
(*Le Journal de Saïgon*, 26 juillet 1946)

Liste des membres cochinchinois désignés au Conseil de Cochinchine :

Ont été désignés pour le Région Saïgon-Cholon :

Par l'Association du commerce et de l'industrie : MM. Nguyễn-vao Hao, titulaire, Nguyễn-van-Toc, suppléant.

Par les Employés de commerce :

MM. Tran-van-Huế, titulaire, Ho-van-Khuong, suppléant.

Par les chefs de quartiers et les membres du conseil d'administration de la Région : MM. Bui-van-Nhan, titulaire, Tran-van-Nguyễn, suppléant.

Par les représentants des professions libérales : MM. Truong-truong-Vinh, titulaire, Huynh-khaong-Nich, suppléant

De leur côté, les provinces ont désigné chacune un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Réunion inaugurale
du CONSEIL de COCHINCHINE
(*Le Journal de Saïgon*, 29 juillet 1946)

⁵ Lucien Berthet (1894-1979) : patron des [Nouveautés Catinat](#), planteur de caoutchouc, remarié en 1943 à une Eurasienne.

Ce matin a eu lieu à l'hôtel de ville de Saïgon la réunion inaugurale du Conseil de Cochinchine. Dès 9 heures, une foule assez nombreuse se pressait aux abords de l'hôtel de ville. La grande salle des fêtes est décorée aux couleurs françaises et cochinchinoises.

Ont déjà pris place les membres du Conseil de Cochinchine, ceux du gouvernement provisoire, les chefs de nos diverses armes. L'*Hymne cochinchinois* se fait entendre, puis la *Marseillaise* éclate des cuivres de la clique de la Légion étrangère. Avec l'amiral haut commissaire Thierry d'Argenlieu arrivent et prennent place le président Thinh et M. Cédile, commissaire de la République.

Au bureau présidentiel siège M^e Béziat, président de l'ex Conseil consultatif ayant à sa droite les deux membres les plus jeunes du nouveau conseil : MM. Roselli et Nguyễn-huu Thuân.

Le président Thinh prononce ensuite un discours qui constitue une brillante synthèse des événements politiques locaux de ces temps derniers, en même temps qu'un acte de foi dans les destinées de la Cochinchine en collaboration avec la France.

Nous publierons ce discours *in extenso* dans notre édition de demain.

M^e Béziat se lève ensuite et prononce à son tour un discours dans le même sens et que nous donnerons également demain.

L'Amiral haut commissaire et les membres du gouvernement cochinchinois se retirent.

Après une brève suspension, le Conseil de Cochinchine, sous la présidence de M^e Béziat, se réunit de nouveau pour l'élection du président, du vice président et pour amorcer sa première séance de travail.

Les membres du Conseil présents à cette séance et notés au hasard du crayon sont :

MM. Berthet, Pradal, Lemoult, Pham van-Ngoi, Trần van Kha, Ng. phu Khai, Hermel, William Bazé, Roselli, Bonvicini, Cordier, Lê van Dlnh, Nguyễn van Hao, Bui van Nhan, Tran van Tuong, Lê van Hoach, Cao-dac-Ly, Ngo-phuoc-Huong, Bui-van-Ty, Nguyễn-huu-Thuan, Ng. van Dat, Ng. tan-Si, Tran van-Giao, Bui tan Nhut, Pham-van-Hai, Hoareau, Jean Paris, Denoueix, Malye, Nguyễn-hao-Ca, Tran-van-Huê, Nguyễn-van-Tuy, Bui-duy-Trinh, Tran-thien-Vang.

En une courte improvisation, M^e Béziat dit toute sa joie de voir réunis les représentants de toute la Cochinchine, puis l'assemblée passe à la désignation au vote secret du président et du vice-président.

Sont élus président M^e Béziat par 34 voix contre un bulletin blanc. Vice président : M. Lê van Hoach, délégué de Cantho, par 30 voix contre 4.

M. Nguyễn van-Ty, ingénieur à la Région Saïgon-Cholon, est ensuite élu à l'unanimité secrétaire général de l'assemblée.

M. William Bazé a ensuite la parole. Il donne lecture, d'une voix forte et qui porte en elle la volonté et la froide résolution, d'une motion dont la longueur et l'importance nous obligent à renvoyer la publication à demain.

Elle fait état de l'unité de représentants de toutes les classes sociales cochinchinoises, évoque la Conférence de Fontainebleau où se joue le sort de l'Indochine sans que la Cochinchine puisse faire entendre sa voix, stigmatise l'impudeur et l'imposture de la délégation du gouvernement de Hanoï, proteste contre des attaques indignes dirigées contre la Cochinchine autonome, prend la résolution de défendre par tous les moyens l'autonomie cochinchinoise dans l'Union Française, contre la dictature du gouvernement de Hanoï.

M. Tran van Zha demande que les termes de cette motion soient soumis à l'examen d'une commission.

M^e Béziat relit le motion et il est décidé de passer au vote secret pour trancher la question de l'opportunité de cette motion qui est finalement adoptée par 39 voix contre 3 et 3 bulletins blancs.

La séance est ensuite levée.

Réunion inaugurale du Conseil de Cochinchine
CONTRE LA DICTATURE DU VIÊT-NAM
POUR L'AUTONOMIE DE LA COCHINCHINE
(*Le Journal de Saïgon*, 30 juillet 1946)

.....
Discours de M^e Beziat

M^e Beziat commence par souligner le nouveau pas accompli par la République de Cochinchine, en instituant la nouvelle Assemblée pour remplacer le Conseil consultatif. Il salue à cette occasion la mémoire de ses anciens collègues, le Dr Tran tan Flat et M. Nguyễn-van-Tach, lâchement assassinés par les terroristes.

Il poursuit en ces termes :

« Votre mort n'a pas été inutile. L'assaut tragique subi par vos deux volontés inflexibles a marqué les distances incommensurables qui séparent les conceptions généreuses dont vous étiez les champions des conceptions haineuses de ceux qui vous ont frappés.

La haine et son compagnon détestable qui est le désordre n'ont jamais rien construit.

C'est dans l'ordre, le travail, la libre discussion, la tolérance ; c'est dans esprit de compréhension mutuelle, calme, attentif, loyal, que l'on médite les grands desseins.

Notre choix est fait. Nous sommes décidés à persévérer dans cette dernière voie, qui est la nôtre.

Que l'on ne s'y méprenne pas.

Certains ont pu imaginer que beaucoup d'entre nous s'étaient laissés gagner par je ne sais quelle crise de désespérance, et que nous étions devenus des êtres sans énergie, quelque chose comme un amas de chair amorphe.

Le calme mesuré et voulu, la réflexion, le repliement sur soi-même, l'inaltérable patience, les extravagances de la folie n'excluent pas la riposte ni, s'il devient nécessaire, le combat : ils préparent à l'une et à l'autre.

C'est ainsi que, déjà, quand il paru indispensable d'apporter à ceux qui ont la responsabilité de l'ordre dans ce pays (de l'ordre et dans l'union de tous), il s'est formé un groupement dont les adhérents ont pu en quelques jours se compter par milliers ; un groupement dont la paix et l'union de tous, dans l'ordre, est précisément la devise.

Les éléments de ce groupement ne demandent qu'à se confondre avec tous ceux qui se refusent à séparer la Cochinchine de la France, comme à rendre la Cochinchine responsable des tempêtes qui l'ont secouée. Ils entendent, bien au contraire, travailler avec tous les hommes de bonne volonté résolus à donner leur entier concours aux chefs que la confiance de la France a placés dans ce pays : les D'Argenlieu, les Cédile, devenus nôtres, comme restera toujours l'un des nôtres (j'en garde l'intime, la plus forte conviction) le chef illustre qui vient de nous quitter et que sa renommée glorieuse autorise à nommer sans indiquer son titre : Leclerc.

Que l'on veuille bien y réfléchir, il n'y a pas, dans ce qui précède, aucune provocation, mais la seule volonté bien affermie de revendiquer tous les droits auxquels nous pouvons prétendre, appuyés sur la volonté populaire ; cela, et la volonté de nous maintenir dans ces droits.

Nous voulons atteindre nos buts dans le recueillement du travail et dans le silence, ainsi qu'il convient à des hommes qui n'ont cure des clameurs du dehors et auxquels il suffit de se laisser guider par le phare éclatant des libertés conquises par ceux qui nous ont laissé un héritage glorieux qu'il serait indigne de laisser souiller. »

Au Conseil de Cochinchine

La représentation des fonctionnaires
(*Le Journal de Saïgon*, 31 juillet 1946)

Le bureau de la Fédération des fonctionnaires nous communique :

« La Fédération syndicale des fonctionnaires, se plaçant strictement sur le plan syndical et fédéral, déclara qu'elle n'a pas jugé utile d'être représentée au Conseil de Cochinchine ».

L'ŒUVRE DES VIÊT-MINH

125 notables tués
240 disparus
(*Le Journal de Saïgon*, 6 août 1946)

Il est journellement question dans une certaine presse des fautes, des erreurs et des crimes de « colonialisme » en ce pays.

Si l'on en juge par le nombre d'assassinats commis, en Cochinchine seulement et sur la personne de leurs propres compatriotes, les Viêt-Minh sont des maîtres incontestés en matière de crimes.

Depuis le 9 mars 1945, en Cochinchine, il y a eu : 128 notables tués ; 240 notables enlevés et disparus ; 707 notables molestés. Il ne s'agit pas de toute la Cochinchine, puisque l'on n'a pas les chiffres officiels pour Soctrang et le Cap Saint-Jacques.

Conseil de Cochinchine et Conseil colonial (*Le Journal de Saïgon*, 6 août 1946)

En raison de la gravité de la situation qui commande à tous une stricte discipline, et désireux de faciliter la tâche du Gouvernement, le Conseil colonial de la Cochinchine, principale assemblée élue de ce pays, a émis le vœu « que le Conseil de Cochinchine accomplisse brillamment la tâche qui lui est dévolue et que, par des moyens énergiques et appropriés, il ramène rapidement en Cochinchine le calme et la prospérité ».

Une séance plénière du Conseil de Cochinchine (*Le Journal de Saïgon*, 26 août 1946)

Le Conseil de Cochinchine s'est réuni ce matin, sous la présidence de M^e Béziat, en séance plénière publique. Il a entendu un exposé du colonel Xuân sur ses interventions à la Conférence de Dalat.

Le colonel Xuân a défini de nouveau la position de la délégation cochinchinoise : monnaie unique, liberté douanière, non ingérence fédérale dans l'administration des divers États de l'Union.

La parole est ensuite donnée à M. Tran-van-Ty. Mais l'acoustique de la salle ne permettant pas aux orateurs de se faire entendre, le président suspend la séance pour permettre à des spécialistes de « sonoriser » la salle.

M. Tran-van-Ty reprend le cours de vos exposé devant un micro. Il développe le point de vue de la délégation cochinchinoise en ce qui concerne le statut statut judiciaire de la Cochinchine.

Avec le colonel Xuân, il admet le principe de la thèse française sous réserve de certaines modifications qui seront à débattre au cours d'une prochaine conférence.

La séance est levée à 12 h. 10 et reprise à 2 h. 30 ce soir.

« Il ne faut pas laisser saboter le référendum en tolérant des infiltrations indésirables », déclare M. William Bazé, au Conseil de Cochinchine
(*Le Journal de Saïgon*, 27 août 1946)

La deuxième séance plénière du Conseil de Cochinchine s'est ouverte, hier, à 14 h. 30.

Comme pour la séance du matin, peu de curieux sur les sièges réservés au public.

MM. le colonel Xuân et Trân-van-Ty finissent de rendre compte de leurs interventions à la conférence de Dalat. Il nous paraît superflu de revenir sur les communiqués qui ont été publiés en temps opportuns, rendant compte des travaux de cette conférence.

M. William Bazé demande la parole et fait au Conseil l'exposé suivant :

En tant qu'observateur à la Conférence de Dalat, je me suis astreint à ne manquer aucune séance. Je suis en mesure, par conséquent, de dire que les interventions du colonel Xuân n'avaient nullement donné lieu, là-haut, à l'inquiétude qui s'était emparée ici de la population française.

Le colonel Xuân a défendu son programme avec toute la courtoisie désirable. Le discours de clôture qu'il a prononcé, à l'issue de la Conférence, au nom des diverses Délégations autochtones, est la preuve même de son désir de collaborer avec la France à la constitution d'une Fédération forte, au sein de l'Union Française. J'ajouterai que l'atmosphère générale de la Conférence a toujours été très cordiale.

Voilà une mise au point de faite.

Elle m'autorise, maintenant, à souligner l'impression pénible que nous éprouvons tous, à Saïgon — depuis quelque temps — en raison de certaines décisions du Gouvernement provisoire de la République autonome de Cochinchine.

Lorsque le Gouvernement français a constitué le Conseil consultatif de la Cochinchine, nous avons été quelques-uns — Français et Cochinchinois — à prendre nos risques. On sait comment trois d'entre nous les ont payés.

Par ailleurs, les représentants français n'avaient pas échappé à la critique, du fait qu'ils avaient accepté d'être en minorité dans la nouvelle assemblée. Nous estimions alors que nous ne pouvions agir autrement, d'autant plus que la composition de la représentation cochinchinoise nous donnait tous les apaisements voulus.

Personnellement cependant, je n'ai cessé de déclarer — et je le déclarerai une fois de plus — que l'union des trois Ky, sous l'obédience du Gouvernement d'Hanoï, serait une catastrophe pour la Cochinchine. Le Viêt-Minh, à mes yeux, n'est pas l'expression d'un nationalisme respectable en soi ; mais simplement un parti politique formé à l'Étranger, installé par l'Étranger — maintenu au pouvoir par la France, sans l'appui de laquelle il tomberait — et dont le but principal, en dépit de toutes les protestations doucereuses de ses dirigeants, est de bouter les Français hors d'Indochine.

Le Gouvernement provisoire de la République autonome de Cochinchine poursuivant, à l'époque, une politique qui sauvegardait les intérêts propres de ses ressortissants et des ressortissants français, il était normal que la représentation française au Conseil consultatif lui prêtât son concours.

Mais, aujourd'hui, il convient — avant que nous ne nous engagions davantage dans cette voie, que certaines assurances nous soient données.

Je passe sous silence les concessions faites, sans doute à titre d'expérience, et les prises de contact envisagées, sans doute comme des sondages nécessaires.

Je ne puis m'empêcher cependant de parler de la récente nomination du doc-phu Ta-trung-Cang (dont le nom signifie: le Patriote et le Courageux) au poste de chef de la province de Bentre.

Or M. Ta-trung Cang — nul ne l'ignore — était administrateur de Hatiên pendant l'occupation japonaise. Il s'était entièrement rallié à la formule de l'indépendance, sous le contrôle nippon et s'est mis, par la suite, à la dévotion du Gouvernement du Viêt-minh.

Son fils, Ta-trung-Hiêu, était encore directeur de la fabrique de poudre et de munitions Viêt-Minh de Bentre, en avril dernier. Il a participé à la lutte contre les troupes françaises. Étudiant en pharmacie, il se livre maintenant, à Saïgon, à une propagande véritablement subversive.

À ces références, on peut ajouter que le doc phu Ta-trung-Cang avait été désigné par les extrémistes du Nam Bô pour recevoir les Tonkinois, au moment où il avait été question d'envoyer dans le Sud une mission pour la suspension des armes.

Je terminerai en précisant que le doc phu Ta-trung-Cang est arrivé à Bentre par anticipation, devançant de la sorte sa nomination, avec un lot considérable de tracts — qui, heureusement, n'ont pas été distribués. Ces tracts, imprimés à Baclieu, font allusion d'une façon très habile, à la personnalité du président Ho-chi-Minh et promettent :

1°) L'amnistie générale des prévenus politiques.

2°) La suspension des opérations militaires à l'intérieur de la province.

et 3°) La plus grande indulgence dans l'exécution des sanctions.

L'ensemble des révélations que je viens de faire ne constitue nullement, de ma part, une suspicion à l'encontre du président Thinh.

Néanmoins, j'ai le devoir de tirer au clair une situation qui, en tous points, nous est préjudiciable.

Je le dis ouvertement : nous n'avons pas le droit de laisser saboter le Référendum, en tolérant des infiltrations qui peuvent s'être effectuées à l'insu du président Thinh, mails qui n'existent pas moins pour cela.

*
* * *

M. William Bazé ayant regagné sa place, le président Thinh monta à la tribune pour expliquer longuement les raisons multiples qui l'avaient conduit à fixer son choix sur le doc-phu Ta-trung-Cang

M. William Bazé répliqua que, s'il était d'accord avec le président Thinh sur les mesures prises tendant au rétablissement de l'ordre et de la sécurité, il maintenait fermement son opinion sur le doc phu Ta-trung-Cang. « J'estime, ajouta-t-il, que parmi mes amis cochinchinois, il y a d'autres personnalités plus qualifiées que le doc phu Ta trung-Cang, pour occuper le poste que vous avez confié à ce dernier. Du point de vue psychologique, votre choix est désastreux et peut comporter de graves conséquences. »

M. Pham van Ngoi, conseiller de Sadec, ayant posé certaines questions sur l'activité des partisans cochinchinois en province et soulevé le cas de certains de ces partisans qui n'auraient pas eu une conduite exemplaire, M. le doc phu Tâm, ministre de la Sécurité, en une brillante intervention, donne au conseiller de Sadec les précisions demandées et

souligne les efforts que ne cessent de fournir les partisans dans les campagnes de l'Ouest cochinchinois.

M. Phat, de Rachgia, signale qu'à la tête de la province a été nommé un Viêt Minh notoire et critique la commission pour l'établissement du Code civil.

M. Trân-van-Ty répond que le fonctionnaire en question a été remercié.

Plusieurs conseillers ayant ensuite posé la question des ressources de la Trésorerie publique et s'étonnant que le Gouvernement de la Cochinchine soit pratiquement sans finances, le colonel Xuân répond que le manque de contribution est la cause de cette situation. Il profite de l'occasion pour attirer l'attention des représentants des diverses provinces sur l'opportunité de larges contributions volontaires de la part des riches.

La séance qui devait avoir lieu ce matin a été reportée à ce soir, 2 h. 30.

Une intéressante discussion s'est engagée
sur le problème de la sécurité
au Conseil de la Cochinchine
(*Le Journal de Saïgon*, 28 août 1946)

Le Conseil de la Cochinchine a repris le cours de ses travaux, hier après-midi. L'assemblée siège dans l'aile droite de la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville où l'acoustique, plus à l'abri des bruits de la rue, est incontestablement meilleure.

La séance s'ouvre à 3 heures. Le président Béziat prend la parole et annonce la discussion de la taxe dite de sécurité.

Nous avons déjà parlé dans ces colonnes de cette taxe qui doit se substituer en quelque sorte à l'impôt personnel cochinchinois supprimé.

M. Bonvicini a la parole. Il met sur la sellette la délégation de Cochinchine à la Conférence de Dalat, dit que la caractéristique dominante de l'action de cette délégation est qu'elle ne profitera pas à la Cochinchine. Abordant le problème complexe de la sécurité, il soutient que la prospérité du pays n'est possible que dans un climat de paix et de sécurité et que cette sécurité, la France ne peut l'imposer que par les manifestations d'une force réelle.

Plus de 1.000 notables ont été assassinés, kidnappés ou portés disparus. Il dénonce l'origine du mal : les agents perturbateurs : « qu'ils s'en aillent chez eux où le pays est si bien gouverné que la famine et la guerre civile les attendent ». Il cite plusieurs coupures de journaux étrangers où l'indépendance des Philippines est exposé sous son vrai jour. Cette indépendance signifie un rattachement plus étroit aux États-Unis.

Il demande une représentation française plus étendue au sein du Conseil. Pour finir, il suggère que soit adressé un télégramme de déférence de l'assemblée au chef du gouvernement français, au président de la Chambre et au ministre de la France d'outre mer.

Le colonel Xuân déplore qu'une certaine presse parisienne ne puisse voir en lui qu'un pantin, créature de l'amiral d'Argenlieu », un « anti-Français ».

Il a exhorté le Conseil à voir plus loin et plus haut qu'un vain matérialisme. Il faut « satisfaire à la passion du nationalisme ».

Établissant un parallèle entre la situation politique locale et celle de l'Afrique Française, de la Syrie et du Liban, de Madagascar, le colonel avoue que le rôle de la France ici est un rôle matériel en vue de préparer les populations locales à une maturité politique sans laquelle aucun travail constructif ne saurait être fait.

M. Kha émet des regrets que, préalablement aux travaux de la Conférence de Dalat, l'assemblée n'ait pas été consultée sur la nature des discussions que cette Conférence devait comporter. Ce à quoi le colonel Xuân répond que la délégation elle-même a été

prévenue trop tard de cette Conférence et qu'en tout état de cause, il avait droit à la confiance de tous, contrairement à sa qualité de non élu, l'élection ne conférant pas la compétence.

Le vice-président Hoach, délégué de Cantho, demande une action immédiate pour le rétablissement de l'ordre et de la sécurité sans lesquels il n'est pas de travail possible.

Il demande une répression efficace et propose la création de milices locales qui se chargeraient de patrouilles, mais s'élève contre le fait trop souvent constaté que des coupables arrêtés sont aussitôt relaxés sur de mystérieuses interventions.

Le docteur Ngoi, de Sadec, reprenant une déclaration du colonel Xuân, selon laquelle ses services étaient dans l'impossibilité d'habiller les troupes de sécurité intérieure faute d'argent, déclare que « sans galette » on ne peut rien faire.

Le délégué de Vinhlong parle de regrettables erreurs faites aux cours des opérations de répression par des jeunes troupiers ne connaissant rien du pays. Il demande, en même temps qu'une sévère répression des actes de terrorisme, une politique d'apaisement, ce qui, pour certains conseillers, paraît inconciliable.

Le doc phu Tam, ministre de la Sécurité, prend alors la parole. Elle sonne clair et franc et porte en elle la marque de la sincérité et la volonté de l'action. « La force, dit-il, quand elle s'égare ou est mal employée, ne saurait résoudre la question qui nous réunit, mais je suis pour la force qui frappe juste ». La sécurité ne va pas sans la fermeté. Le ministre dit qu'il est prêt à payer de sa personne, que le gouvernement est à la disposition des conseillers mais il demande à ceux-ci des suggestions. Il faut l'épuration partout, l'épuration par le haut. Les chefs responsables doivent être frappés. Le ministre déplore le manque d'armes et aussi d'argent.

M. William Bazé dit que les problèmes politiques vont de pair avec l'action militaire. Il regrette que la répression soit menée à rebours et signale que de nombreux agents perturbateurs ont droit de cité parmi les honnêtes gens. Prenant la responsabilité de sa déclaration, il dit avec force que « des négociateurs qui sont à Fontainebleau auraient leur place toute désignée en prison ».

Lecture est ensuite donnée du texte de l'arrêté sur l'impôt dit de sécurité.

Après des échanges de vues sur l'opportunité de cette taxe et le mode d'assiette à envisager pour sa perception, l'assemblée adopte à la majorité des membres présents la suppression de l'impôt personnel et le principe de la taxe de sécurité pour les contribuables cochinchinois.

La séance est levée et reprendra cet après midi à 2 h. 30.

Une mise au point

Nous recevons de M. Phat, conseiller de Rachgia, la lettre ci-dessous :

À propos de mon interpellation au Conseil de Cochinchine au sujet de la nomination des membres de la Commission d'élaboration de Code civil, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir donner les précisions suivantes pour éviter tout malentendu. Voici, en effet, les paroles que j'ai prononcées :

« J'ai lu dans le *Journal officiel de Cochinchine* qu'une Commission d'élaboration du Code civil de Cochinchine a été formée. Le nom de Tran-van-Luan, ancien président du Comité du Peuple de la province de Rachgia, y figure. Cet homme a commis des crimes, il a détruit tous les bâtiments administratifs et les œuvres sociales de cette province. Je proteste énergiquement contre la nomination de Tran-van-Luan comme membre de cette commission. J'apporte ici toute l'indignation de la population de la province de Rachgia contre une telle décision. Messieurs, vous n'avez pas le droit de faire cela... »

Veuilles agréer, etc.

Ce que M. Phat a eu la discrétion de taire, c'est que le Comité du Peuple de Rachgia est responsable de l'assassinat de plusieurs dizaines d'otages, et en particulier de trois membres de la famille Le Nestour ⁶.

Au Conseil de Cochinchine
Un débat sur l'organisation de la commune cochinchinoise
(*Le Journal de Saigon*, 29 août 1946)

Les travaux du Conseil de Cochinchine ont repris, hier après midi à 3 heures, sur la discussion des textes concernant la commune cochinchinoise.

M. Nguyễn-van-Ty, secrétaire de l'assemblée, donne lecture de ces textes qui sont soumis au Conseil pour approbation, après modification a il y a lieu.

M. Lê-van-Hoach, représentant de Cantho et vice président du Conseil, trouve qu'il y a trop de notables qui « ne sont que des figurants » et qui n'ont aucune attribution nettement déterminée, comme les huong su, huong-giao et huong bô.

Il est décidé qu'il n'y aura plus de notables majeurs ou mineurs, mais huit catégories hiérarchisées de notables.

La commission de modification des textes sur la commune estime que la durée de gestion de cinq ans des notables est trop longue et la ramène à trois ans.

Elle réclame le droit de vote pour la garde civile et que le droit d'éligibilité pour les huong-ca soit ramené à l'âge de 25 ans et l'exclusion des fonctionnaires des conseils de notables.

M. Bonvicini ayant posé la question de savoir si un Français peut se faire élire notable, M^e Béziat répond affirmativement, mais sous réserve que l'intéressé se fasse naturaliser cochinchinois.

Il est décidé que le suffrage ne sera pas fait par liste mais que les électeurs auront à choisir huit noms.

Le bureau de vote sera composé d'un président et deux assesseurs qui seront les deux premiers électeurs qui se présenteront au bureau de vote pourvu qu'ils sachant le *quoc ngu*.

La discussion s'anime sur le cas des fraudes électorales.

Lecture est donnée du texte contenant les sanctions prévues contre ces fraudes, texte qui est adopté à l'unanimité.

Vient ensuite la question de l'établissement des listes électorales. M. Mialin, directeur des Bureaux, dit que, dans un mois, ces listes seront prêtes.

M. Pham-van-Hai, remettant en question la taxe de sécurité tant qu'impôt direct, dit qu'il ne manquera pas d'être impopulaire et demande qu'on le transforme en imposition indirecte.

Rappelant qu'un cabinet Poincaré a institué des taxes sur les cigarettes et les articles de luxe pour relever les finances publiques, il propose une taxe de ce genre sur les cigarettes et les cartes à jouer.

M. Tran var Kha appuie la proposition de son collègue, ajoutant que l'on ne peut compter sur l'impôt foncier.

M. Hai demande que soient taxées les cigarettes anglaises ou américaines qui « font la fortune de certains commerçants ».

⁶ Descendants de [Hyacinthe Le Nestour](#) (1856-1926), planteur sur l'île de la Tortue (Hon-Tré).

Le colonel Xuân soulève la question de l'intransigeance certaine de la Douane en la matière et proposa la nomination d'une commission pour mettre cette question au point.

La séance est levée à six heures.

L'absence du ministre des finances a été remarquée à une séance où les projets fiscaux du gouvernement méritaient d'être défendus par les départements responsables.

Le Conseil de Cochinchine a clos ses travaux
Diverses suggestions au problème de la sécurité
(*Le Journal de Saïgon*, 30 août 1946)

La séance d'hier après-midi du Conseil de Cochinchine a été marquée par le désir de l'assemblée d'en finir avec les questions fiscales et de sécurité, intimement liées en ce sens que la sécurité ne peut être assurée sans disponibilités budgétaires.

M. Bazé proposa un tarif progressif pour l'impôt de sécurité et une taxe de luxe sur les cigarettes, liqueurs, restaurants, dancings, etc.

Il demande même qu'une délégation de l'Assemblée fasse des démarches pour un secours fédéral.

Malgré un certain flottement, l'assemblée se prononce pour les projets de M. Bazé.

La question de la commune cochinchinoise étant revenue sur le tapis, l'arrêté de réforme de la commune est adopté.

Un projet de création d'un secrétariat d'État pour le propagande et l'Information est adopté.

La question des « abus commis par des partisans » trouve le président Béziat décidé à instituer un contrôle local.

Le colonel Xuân dit qu'une réforme du système est à l'étude mais doit être basée sur le principe de la reconquête par les troupes françaises et l'occupation par les forces de l'armée intérieure.

M. Lê-van-Dinh ayant émis une protestation au sujet du maintien de M. Phan-van-Chi comme directeur du cabinet du président de la République de Cochinchine, en raison des activités pro-japonaises et Viêt-Minh de M. Chi après le 9 mars, le Dr Thinh déclare que cette personnalité est maintenue dans un but d'apaisement et revendique la responsabilité de cette nomination.

M. Kai repousse *a priori* toute solution de force, demande la création d'un ministère des affaires politiques, d'une sorte « d'armée du salut » et de l'élargissement de l'Assemblée par l'adjonction de deux représentants de la classe ouvrière, car, dit-il, on a tendance à voir en nous une assemblée réactionnaire.

Il demande aussi la création d'une assistance sociale, que soient allégés les fermages.

M. Bazé, interpellant sur un ton assez élevé, dit qu'il est Français d'abord, qu'il a lutté pour les Annamites et risqué la prison. Il signale la campagne du *Tân-Việt* contre lui. « La France, dit-il, doit choisir entre deux solutions : traiter avec Hô-chi-Minh ou partir »

Après une brève suspension de séance, M. Hermel demande le renvoi de l'étude du projet fiscal à une commission.

Le vote en séance est aussi renvoyé.

Le Conseil de Cochinchine a clos ses travaux
« L'impôt national » sera payé aussi par les Français
(*Le Journal de Saïgon*, 31 août 1946)

Dès la reprise des travaux du Conseil de Cochinchine, hier après-midi, le texte du projet remanié sur l'impôt dit de sécurité a été lu par le secrétaire général. Cet impôt se nommera « impôt National ».

La question de savoir si cet impôt devra être payé par les Français, posée par M. Bonvicini qui déclara qu'il ne devrait être supporté que par ceux qu'auront été dégrevés de l'impôt personnel, donne lieu à une controverse. À la Commission du Budget, MM. Cordier et Denoueix ont fait admettre le principe de la contribution des Français à cet impôt. MM. Denoueix et Cordier, en séance, tombent d'accord sur ce point.

La participation française à cet « impôt national » est donc votée à l'unanimité.

Plusieurs vœux sont déposés, dont il est parlé plus loin.

Après que le président Thinh eût remercié en quelques mots l'assemblée, le président Béziat se déclare très satisfait du travail accompli sans contraintes. « Cette liberté de discussion, dit-il, nous le devons à la France. » Il demande à l'assemblée de tourner ses yeux vers les Indes, la Chine et même le Japon pour se rendre compte de l'œuvre démocratique accomplie ici par la France.

Un télégramme est ensuite adressé au président du Gouvernement français.

La séance est levée à 5 h.30.

Le bilan des travaux

La deuxième session du Conseil de Cochinchine, qui s'est ouverte lundi dernier, a pris fin hier soir. On peut dire que, par sa tenue, son assiduité et son labeur, l'assemblée a justifié les espérances mises en elle à sa naissance.

À défaut d'un plus large recrutement, la liberté entière que son président, M^e Béziat a su, non sans mérite, faire régner au cours des débats, conférait au Conseil le caractère authentiquement démocratique qui, de plus en plus, doit être sa marque dominante.

Sans parler spécialement des interventions généreuses du conseiller Kha, pris parmi beaucoup d'autres, deux détails indiquent clairement de quel signe le Conseil entend marquer les réformes qu'il entreprend. L'arrêté sur la réforme de la commune cochinchinoise établir le suffrage universel et le vote des femmes.

Le même souci d'élaborer une législation démocratique se manifeste dans le domaine fiscal: les tarifs prévus par la taxe Quoc Gia sont progressifs, mais non excessifs, puisqu'ils partent d'un minimum de 5 pour ne pas dépasser 100 piastres.

Par ailleurs, en matière de politique générale, toutes les opinions ont pu se manifester. Elles n'y ont pas manqué. Le caractère général de toutes les interventions, même les plus radicales d'inspiration, peut se résumer d'un mot : une volonté d'entente manifeste. Mêmes les interpellations les plus vives aboutissaient à poser les termes d'une alternative entre lesquels l'orateur s'abstenait volontairement de faire un choix. Le président, M^e Béziat, a su faire partager à l'assemblée son propre libéralisme : c'est dans cet esprit que fut votée hier à l'unanimité une motion demandant la parité entre le nombre des représentants annamites et celui des représentants français à l'assemblée.

Mais, Il convient d'insister davantage sur le souci dominant de l'assemblée, tel que l'ont exprimé notamment deux motions présentées par M. Bazé, l'autre par M. Tra-van-Kha.

M. Bazé a demandé qu'une commission fût nommée aux fins d'étudier la situation et les vœux des petits fonctionnaires cochinchinois. M. Bazé souhaite ardemment que sa formule, des plus heureuses, « À mérite égal, salaire égal », devienne incessamment une réalité.

Remerciant avec émotion son collègue, M. Tran-van-Kha a élargi et élevé le débat et, décide à faire prévaloir dans ce pays une politique hardiment sociale et résolument

démocratique, a rappelé dans une motion aussi généreuse que bien étudiée l'absolue nécessité de protéger la main-d'œuvre féminine, de faciliter progressivement l'accès des Ta dien à la petite et à la moyenne propriété, d'organiser une lutte vigoureuse contre la vie chère.

Cette dernière motion, proposés par l'un de ses membres les plus distingués, résume et clôt le travail de l'assemblée au cours de cette session. C'est dire que le Conseil de Cochinchine ne se tient pas à l'écart de l'immense mouvement de libération humaine qui est l'honneur du monde contemporain. L'assemblée, représentante fidèle des aspirations du peuple de Cochinchine, veut instaurer une organisation vraiment neuve. Mais l'importance qu'ont revêtu les débats sur la sécurité montre assez que la Cochinchine entend, dans le cadre fédéral, promouvoir la Révolution dans l'ordre.

À propos du referendum

Au sujet d'une intervention de M. Bazé à la séance d'hier, nous reproduisons ci-après la texte exact des paroles prononcées par le sympathique conseiller :

« La France, Messieurs, est bonne fille. Elle se refuse néanmoins à faire les frais de certaines compromissions. En effet, si vos affaires doivent faciliter l'union des trois Ky et si — renonçant, à titre d'expérience, au Département ou au Dominion —, la France doit être « coiffée » au referendum par votre faute et la complicité de certains, il est préférable, pendant qu'il en est temps encore, qu'elle traite directement avec le président Hô-chi-Minh. Elle y trouverait des avantages substantiels qui n'existeront plus, lorsque vous aurez multiplié les faux coups de barre. Mais, dans un sens comme dans l'autre, avez-vous songé au sort qui vous attend ? Je vous demande d'y réfléchir.

« Les empiètements successifs et les surenchères conduisent au désastre. Nous n'avons pas — nous Français — à vous épauler dans cette voie et je préférerais démissionner que de rester auprès de vous ».

Quelques précisions sur « l'impôt national » (*Le Journal de Saïgon*, 3 septembre 1946)

Nous tenons de source autorisée les précisions suivantes données à la suite d'interprétations erronées faites dans la presse cochinchinoise de langue annamite en ce qui concerne la contribution dite « nationale » :

1° Seul l'impôt personnel des Cochinchinois est supprimé à l'exclusion de celui que payent les Français.

2° La contribution nationale s'applique de plein droit à toute personne résidant en Cochinchine, quelle que soit sa nationalité-

3° Le tarif est de 5 p.00 pour les non possédants et va progressivement jusqu'à 100 piastres pour les possédants.

4° La taxe est payable par toute personne âgée de 18 ans au moins.

Quelques exonérations limitatives sont prévues, aussi bien pour les possédants que les non possédants.

En ce qui concerne la question des vœux, notamment celui de M. Bazé sur la parité des représentations cochinchinoise et française, il est opportun de préciser que le Conseil n'a aucun droit de décision, et que tous les vœux présentés par la représentation cochinchinoise ont été adoptés à l'unanimité, par courtoisie, par la

représentation française. Seul le gouvernement de la République de Cochinchine, après accord avec le Commissaire de la République, peut les retenir ou les rejeter.

EN FIN DE SESSION

Le Conseil de Cochinchine affirme son loyalisme
(*Le Journal de Saïgon*, 6 septembre 1946)

Le Commissaire de la République en Cochinchine a adressé au Comité interministériel de l'Indochine, à Paris, le télégramme suivant pour être transmis à MM. Bidault, Moutet, Varenne et au général Leclerc:

« Au terme de sa première séance plénière, au cours de laquelle des échanges de vues formulés dans l'intérêt général ont abouti à un complet accord et à une entente parfaite entre les représentants du pays et le gouvernement autonome, le Conseil de Cochinchine vous prie d'agréer son respectueux dévouement ».

Lundi se réunira le Conseil de Cochinchine
(*Le Journal de Saïgon*, 27 septembre 1946)

Lundi 30 octobre, se réunira le Conseil de Cochinchine dans la salle des délibérations du Conseil colonial de Cochinchine.

Le conseil siégera avec les cinq nouveaux membres français suivants : M^e Jacquemart, avocat à la Cour, titulaire ; MM. A. Guyonnet, industriel à Phumy. Antoine Émery, riziculteur à Baclieu, Hiribarrondo, industriel ⁷, et Lebeau, président de la Mutuelle indoue, membres suppléants.

Il n'est en aucune façon question d'une augmentation du nombre des représentants français, la liste primitive, élaborée selon les dispositions de l'arrêté du 27 juillet, prévoyant 14 membres français.

Une séance de travail au Conseil de Cochinchine
(*Le Journal de Saïgon*, 30 septembre 1946)

Le Conseil de Cochinchine s'est réuni ce matin, à 9 heures, sous la présidence de M^e Béziat, dans la salle de l'ex-Conseil Colonial de Cochinchine. Il a consacré une grande partie de sa séance à la question de l'attribution des tissus aux travailleurs en faveur desquels seront distribuées 10 tonnes de coton brut à 48 piastres le kg.

Plusieurs conseillers demandent ensuite l'amnistie des condamnés politiques, mais que n'en bénéficient pas les assassins.

M. Hoach demande que toutes sommes indûment gagnées par les Annamites avec les japonais fassent retour à la masse et signale une recrudescence inquiétante des activités cambodgiennes contre les Cochinchinois.

M. Kha, soutenu par M^e Jacquemart, demande la constitution d'une commission politique chargée d'étudier une solution pour la concorde et la paix, tandis que M. Tam précise que ce sont les bagnards libérés qui troublent la sécurité et marque son regret du manque de cohésion entre l'autorité provinciale et le gouvernement.

⁷ Laurent Hiribarrondo : directeur de la [Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient](#).

La question de la constitution d'une commission politique, mise aux voix en vote secret, est repoussée par 36 voix contre 4 [correctif le 3/10].

La séance, levée à 11 h.30, sera reprise cet après midi à 15 heures.

AU CONSEIL de COCHINCHINE
A la recherche de 150 millions de piastres
de ressources supplémentaires

Certains impôts sont aménagés
Des taxes nouvelles sont créées
(*Le Journal de Saïgon*, 1^{er} octobre 1946)

La séance du Conseil de Cochinchine d'hier soir a été consacrée à établir le budget 1946 pour la Cochinchine et, pour y faire face, de lui trouver des ressources nouvelles.

Tel est le fond du rapport au Conseil, dont il est donné lecture, d'entrée, par M. Mialin, commissaire du Gouvernement. Le Conseil de Cochinchine avait, au cours de sa session du mois dernier, émis le vœu que le gouvernement prenne des mesures de nature à améliorer immédiatement la Trésorerie, à combler le déficit que laisse prévoir l'exécution du budget et à créer les ressources nouvelles afin le faire face, d'une part, à l'augmentation des dépenses résultant de la hausse des prix, d'autre part aux dépenses qui étaient jusqu'ici à la charge de la Fédération et que la Cochinchine aura désormais à supporter.

Le budget de 1945 s'établissait en dépenses à 50.000 000 le piastres environ. En tenant compte de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie et en adoptant le coefficient pour faire face à cette diminution, il faudrait donc ?50.000.000 de piastres auxquelles il faut ajouter 80 000.00 de piastres prévues pour la Gard Républicaine et ? 0.000.000 pour la Justice nationale, ce qui porte les prévisions budgétaires pour 1946 à ?50.000.000 de piastres.

Le budget 1945 s'équilibrant à 70 000.00 de piastres, sans compter des prélèvements sur les caisses de réserve qui ne pourront plus être effectués, il faut donc trouver 150 000 000 de piastres de ressources nouvelles.

Le Gouvernement envisage dans ce but :

1 — L'aménagement de certaines ressources actuelles du budget ; augmentation du tarif des impôts fonciers, des impôts des patentes une meilleure assiette de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les bénéfices. la fixation à 200 \$ du prix de la carte biennale d'identité des étrangers.

En ce qui concerna la création de taxes nouvelles, il est envisagé, sur les suggestions du Conseil :

1° Une taxe de circulation sur les marchandises importées.

2° Une taxe d'usinage mécanique du paddy.

3° Une taxe de luxe sur les salons particuliers des restaurants, les bars, les dancings, les thés dansants, etc.

4° Une taxe de luxe sur les notes de restaurant dépassant un certain chiffre.

5° Une taxe de luxe sur les cinémas.

6° Une taxe de luxe sur la vente des objets dans la composition desquels entrent des métaux précieux et des pierres précieuses.

7° Une taxe sur la consommation de la glace.

La Cochinchine a fait un très gros effort. Elle a couvert ses anciennes dépenses réévaluées. Elle a même fait face à la moitié des 100.000.000 de charges nouvelles qui lui incombent. Elle ne peut aller plus loin et il est équitable que la Fédération abandonne une part des taxes qu'elle perçoit en compensation partielle des dépenses

dont elle se trouve déchargée. Des négociations seront incessamment engagées à ce sujet avec la Fédération.

M Hai, représentant le Commerce de la Région Saïgon Cholon, s'étonne de l'extraordinaire augmentation du budget qui dépasse considérablement l'augmentation du coût de la vie et déclare que le budget de la Cochinchine ne doit pas dépasser 100.000 000 de piastres.

On passe ensuite au vote des ressources nouvelles proposées par le Gouvernement.

La taxe de 3 piastres par quintal de paddy traité en décortiquerie ou en distillerie, soumise au Conseil au scrutin secret, est adoptée par 20 voix sur 32 suffrages exprimés.

Le projet d'arrêté établissant une taxe spéciale dite de compensation pour les marchandises importées en Cochinchine est battu en brèche par une intervention de M. Berthet qui attire, tout au long d'un exposé remarquable, l'attention du Conseil sur les incidences qui ne manqueraient pas d'être désastreuses pour l'économie générale du pays.

Le système de péréquation, dit le conseiller, est un scandale, qui contribuera pour une grosse part à l'augmentation de la vie.

Le président Thinh se rallie au point de vue du conseiller et déclare que dans sa volonté de faire baisser le coût de la vie par tous les moyens, le gouvernement retire purement et simplement ce projet de taxe.

Le projet de taxe de luxe sur les salons particuliers des hôtels, bars restaurants, pâtisseries, dancings, etc., est adopté par 21 voix sur 32 votants.

Le projet de taxe de luze de 10 pour cent sur le prix des boissons, liqueurs, denrées, etc., servies dans les bars, hôtels, restaurants, pâtisseries, salons de thé, etc., au dessus d'un prix de consommation de 20 \$ 00, est adopté également par 28 voix.

Le projet de taxe de consommation de 50 \$ 00 par tonne de glace vendue, taxe qui produira environ 2.000.000 de piastres par an, est adopté.

Le projet de taxe de luxe de 1 \$ 00 par billet délivré à l'entrée des cinémas a été l'objet de nombreuses controverses. Plusieurs conseillers ont demandé de réserver la question pour la séance de cet après-midi au cours de laquelle sera présenté un barème, la nécessité de l'extension de cette taxe à tous les spectacles se faisant sentir.

M. Denoueix a proposé : 0 \$ 50 au-dessous de 5 \$ 00, 1 piastre entre 5 et 10 piastres et 2 p. au-dessus de 10 piastres. M. Mialin propose une taxe de 20 pour cent sur le prix du billet de spectacle.

Le projet de taxe de luxe de 10% sur le prix de vente des matières d'or, d'argent, platine, perles, pierres précieuses, etc., utilisées en bijouterie, a été aussi adopté.

D'autre part, un projet d'institution d'une loterie nationale cochinchinoise, loterie qui constituera pour le budget une ressource de 800.000 piastres environ par mois, a été adopté à maire levées par trente voix.

Nous donnerons dans notre édition de demain les détails concernant les chiffres et les modalités d'application de ces diverses taxes.

La séance reprendra ce soir à 15 h. 30.

LES TRIBUNAUX

Thi-Lan est condamnée pour tentative de meurtre au bagne perpétuel
(*Le Journal de Saïgon*, 2 octobre 1946)

Nguyen-thi-Lan est cette jeune fille qui, le 21 mars dernier, près du marché, tenta de tuer le directeur du *Phuc-Hung*, M. Duong-van-Si, en déchargeant sur lui le contenu de son pistolet automatique. Tandis qu'on transportait le blessé à l'hôpital Grall, la meurtrière était arrêtée par les soldats. Elle a comparu hier devant le tribunal militaire

de Saïgon pour cette tentative d'assassinat et aussi pour avoir lancé une grenade sur un groupe de soldats.

L'accusée est une jeune fille de 17 ans. Elle déclare avoir reçu l'ordre d'exécuter Duong van Si qui, malgré plusieurs avertissements, continuait à prôner le séparatisme. Quant au deuxième chef d'accusation, c'est une autre thi Lam — recherchée par la police—qui a commis l'attentat.

Le commissaire du gouvernement réclame contre l'accusée la peine capitale, car, dit-il, une décision de clémence serait considérée comme un signe de faiblesse.

Thi Lan est défendue par M^e Ngo-Sach-Vinh qui appuie surtout sur le fait que la peine de mort est réclamée en vertu d'un texte pris en 1940, lorsque la France avait à se défendre contre les manœuvres de ses ennemis extérieurs. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même et ne nécessite pas autant de rigueur.

Après une courte délibération, le tribunal, accordant à l'accusée le bénéfice des circonstances atténuantes, l'a condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

AU CONSEIL de COCHINCHINE

Des vœux sont émis en faveur des fonctionnaires retardataires
et des Tonkinois immigrés

(*Le Journal de Saïgon*, 3 octobre 1946)

Le Conseil de Cochinchine a clôturé hier sa troisième session de séances plénières.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bazé donne lecture d'un projet de sous-commission dont la création avait été proposée lors de la première séance.

Cet organe, appelé « sous-commission locale de liaison », siégerait dans chaque province et comprendrait 5 membres fixes et 3 membres mobiles. Son but sera de rechercher, en accord avec les autorités civiles et militaires, toutes les mesures susceptibles d'éviter les abus commis sur les populations des campagnes.

Le projet sera examiné par le gouvernement en commission permanente.

Un délégué s'étant plaint que certains agents de la Sûreté nationale profitaient de leur position pour extorquer des fonds, le président Thinh est intervenu, disant que les inspecteurs de la Sûreté nationale dépendaient disciplinairement de la Sûreté fédérale.

Cette question, qui fut un des points délicats lors du passage des services administratifs entre le Commissariat et le Gouvernement provisoire, n'est pas encore tranchée. M. Tam, sous-secrétaire d'État à la Sécurité intérieure, prend la parole pour préciser la précédente déclaration du président Thinh et insiste pour démontrer la parfaite entente existant entre la Sûreté fédérale et la Sûreté nationale « qui, dit-il, travaillent de conserve ».

Après cette mise au point, un certain nombre de vœux ont été émis. Celui de M. Thuan, délégué de Saïgon, demande « la clémence l'égard des fonctionnaires retardataires afin que ceux-ci puissent être admis à reprendre leur service sans être tenus à justifier leurs activités dans le passé, c'est-à-dire sans condition, et que le retour *ipso facto* constitue un acte de soumission qui les dégage de toute poursuite, en un mot, que l'amnistie générale soit proclamée en faveur des fonctionnaires désireux d'être réintégrés ».

Ce vœu a été adopté à mains levées.

Le vœu de M. Ty, secrétaire du Conseil de Cochinchine, a été renvoyé à la Commission permanente, tend à ce que le Gouvernement prenne « des mesures efficaces pour faire cesser les abus contre la masse de la population tonkinoise immigrée, faire s'évanouir la crainte et reflleurir la confiance et punir sévèrement les infractions d'où qu'elles viennent ».

M. Bazé s'est élevé contre ce vœu. M. Huê ayant demandé au Gouvernement dans quelle mesure le *modus vivendi* du 14 septembre touchait la Cochinchine, le président Thinh a répondu qu'il ferait l'objet d'un examen, article par article, en commission privée et que le point de vue du Gouvernement serait ensuite rendu public.

La troisième session est clôturée par le président Béziat qui a prononcé quelques mots pour remercier les conseillers du travail qu'ils ont fourni.

Rectificatif
(*Le Journal de Saïgon*, 3 octobre 1946)

Une erreur matérielle nous a fait annoncer lundi que la constitution d'une commission politique avait été repoussée par 36 voix contre 4, alors que nous avions écrit :

« La question de la constitution d'une commission politique devant être mise aux voix par vote secret, M. Trân-van-Kha, appuyé par M^e Jacquemart, a obtenu par 36 voix contre 4 qu'elle soit votée à mains levées. »

Cette commission s'est déjà réunie dès hier matin, désireuse de faire du travail utile.

Une grenade est lancée dans les bureaux du « Populaire* »
(*Le Journal de Saïgon*, 5 octobre 1946)

Ce matin, à 11 heures 30, une grenade a été lancée dans les bureaux de notre confrère *Le Populaire*, installé au 62 du boulevard Bonard.

L'engin a éclaté, faisant quatre ou cinq blessés qui ont été immédiatement transportés à l'hôpital sur des camions militaires.

Courant après l'auteur de cet attentat, M. Bonvicini, directeur du *Populaire*, a réussi à le rattraper. C'est, comme par hasard, un Tonkinois.

Signalons que mardi soir, une grenade avait déjà été lancée dans le même local.

Fort heureusement l'engin n'avait pas explosé.

Le Viet-Minh poursuit donc sa tactique de terrorisme. Il n'y a qu'une façon de mettre fin à ces attentats multipliés : se montrer d'une rigueur exemplaire vis-à-vis non seulement des assassins mais de ceux qui les dirigent.

MENACE de démission en bloc du Conseil de Cochinchine
s'il continue à n'être qu'une chambre d'entérinement
(*Le Journal de Saïgon*, 30 octobre 1946)

Le Conseil de Cochinchine s'est réuni hier après-midi sous la présidence de M^e Béziat. M. Torel, commissaire de la République française, qui avait été invité à assister à cette réunion, arrive à 15 h. 30 et prend place aux côtés des représentants du Gouvernement de Cochinchine, le Dr Thinh et le colonel Xuân.

Le président adresse quelques paroles de bienvenue au commissaire de la République. Celui-ci remercie l'assemblée et ajoute que ses efforts tendent à rejoindre ceux du Conseil vers un même but de paix et de prospérité dont la Cochinchine a tant besoin.

Dans l'ensemble, le Conseil, par l'organe de ses représentants cochinchinois et français, s'élève contre la politique tendant à minimiser les attributions de l'assemblée

et dénonce d'une façon véhémement la recrudescence des actes de terrorisme dans toute la Cochinchine depuis la signature du *modus vivendi*.

M. Huê, représentant la Région Saïgon-Cholon, s'élève contre l'indifférence du gouvernement métropolitain à l'égard de la Cochinchine. Des commissions et sous-commissions ont été désignées pour jeter les bases du *modus vivendi* sans que la Cochinchine ait été consultée. M. Huê demande qu'une délégation de l'assemblée soit envoyée auprès du Haut Commissaire pour obtenir des précisions à ce sujet.

M. Hermel dénonce la politique qui consiste à prendre à tous les échelons des décisions touchant directement la Cochinchine sans que le Conseil de Cochinchine soit appelé à donner son avis et, que ce faisant, on ne saurait mieux discréditer l'assemblée. Il signale aussi la recrudescence du terrorisme. Il demande que soit, d'une façon ou d'une autre, revalorisée l'autorité du conseil de Cochinchine, propose la création d'un comité politique pour redresser les erreurs, réprimer les abus et que, sur cette terre française, le referendum à tout le moins soit entouré de toutes les garanties de sincérité.

En ce qui concerne les élections législatives qui auront lieu dans toutes les circonscriptions de l'Union Française, M. Hermel déclare qu'aucune raison n'est valable d'empêcher les Français de Cochinchine d'élire leur député au Parlement et demande qu'une motion dans ce sens soit adressée à la Constituante.

M^e Jacquemart déclare avec force au Gouvernement de Cochinchine, à M. Torel et au président Béziat, que si le Conseil continue à être une assemblée d'entérinement de mesures qu'on ne soumet même pas à ses membres, Il est préférable que chacun d'eux retourne à ses occupations.

M. Hoac, vice président, en un long exposé, rappelle l'échec de Fontainebleau qui a amené le *modus vivendi* et la lugubre mise en scène où la terrorisme joue en Cochinchine le rôle principal. Assez de larmes, assez de sang, de ruines et de misère !

M. Ngoi, de Sadec, dit que les Cochinchinois de cœur aiment la France pour son histoire, son libéralisme et ses institutions. Mais, dit-il, *modus vivendi* signifie ici *casus belli*. Lui aussi, parlant de sa circonscription, déplore trop de deuils, trop de sang, trop de ruines. Il demande que soient nettoyées les écuries d'Augias et signale qu'en France, tel préfet suspect de laisser l'anarchie se développer pendant seulement 24 heures serait limogé.

M. Phat, de Rachgia, lui aussi, dénonce la vague de terrorisme qui s'abat sur d'innocents travailleurs de la terre. « Qu'ont-ils fait, ces pauvres paysans, dit-il avec émotion, pour que leurs campagnes soient mises à feu et à sang ? Ils ont déjà trop payé. Je vous supplie de protéger les travailleurs de la campagne contre ceux qui se servent du *modus vivendi* pour assassiner.

M. Clogne, qui arrive de France, en un clair exposé, fait le point du climat d'où Il vient en ce qui concerne l'Indochine. Il rappelle les efforts de quelques hommes de bonne volonté pour la formation du Conseil consultatif. Il a été surpris de trouver à Paris, sinon de l'hostilité, du moins une attitude largement indifférente des pouvoirs publics à l'égard des représentants de la Cochinchine en général et de lui-même en particulier.

« Si nous devons continuer à être ici des pantins, mieux vaut s'en aller. Il faut que la question soit vidée. Si la Cochinchine est viable sous l'organisation actuelle, qu'on nous le dise. Sinon, le dilemme ne peut durer. »

M. Thanh, de Gông, parle de fumisterie idéologique, de principes jamais appliqués et qui ne peuvent l'être.

Le commissaire de la République donne quelques précisions sur le *modus vivendi* et son application. La France remplira ses engagements et entend qu'il en soit de même de l'autre côté. M. Torel rappelle à chacun la difficulté et la délicatesse de la question qui dépasse la plan local et demande que l'Assemblée l'aide dans sa tâche. Il affirme

que les dispositions du 6 mars 1946 sont toujours en vigueur et que, quant à lui, il ne lâchera pas.

Le président Thinh, faisant un exposé général de la situation, donne notamment satisfaction à M. Denoueix en ce qui concerne la rentrée des impôts nouvellement votés et la constitution de la garde civile. Celle-ci, de 3.000 hommes, en aura désormais 10.000. Un colonel qualifié s'en occupe pour leur encadrement, leur entraînement, etc.

D'autre part, le président Thinh a demandé que la Sûreté Fédérale soit mise à la disposition du Commissariat de la République.

MM. Cordier et Denoueix s'étonnent qu'à l'échelon fédéral des difficultés, tout au moins des lenteurs, soient apportées à la perception des impôts dont le Gouvernement cochinchinois a tant besoin.

M. Huê réitère sa demande de constitution d'une délégation à envoyer auprès du Haut Commissaire.

M. W. Bazé, résumant la position générale prise par le Conseil, déclare que l'assemblée va de déconsidération en déconsidération et se demande « ce que nous faisons ici ». Il rappelle cependant qu'aujourd'hui à 18 heures, l'Amiral Haut Commissaire parlera en public du *modus vivendi* et qu'il est convenable de laisser au préalable le représentant de la France définir la position de la Cochinchine dans le *modus vivendi*. L'assemblée sera libre ensuite de démissionner en bloc si elle juge nécessaire.

Cette proposition est adoptée et la séance est suspendue. Elle sera reprise jeudi après-midi.

LE REMANIEMENT du MINISTÈRE THINH
est voté par le Conseil de Cochinchine
Une intervention très applaudie de M. William Bazé
(*Le Journal de Saïgon*, 2 novembre 1946)

Le Conseil de Cochinchine a repris ses travaux jeudi après midi sous la présidence de M^e Béziat.

Contrairement aux autres fois, la séance du jeudi 30 octobre avait un certain nombre de curieux qui assistèrent à la séance jusqu'à la fin.

On s'attendait généralement à une démission en bloc du Conseil.

D'entrée, M. Thuan, de Tanan, a la parole. Il déclare avec assurance que la patience de l'assemblée n'a que trop duré. Toujours trop de massacres, trop d'injures. Le peuple en a assez. Il se retourne contre l'assemblée. Les expressions « gouvernement fantoche », « assemblée fantôme » sont sur toutes les lèvres. « Nous formulons le vœu, précise-t-il avec force, que le Haut Commissaire réserve plus d'autorité au président Thinh. Sinon, nous nous retirerons. Pourquoi rester davantage ? »

Le président Thinh déclara qu'il est tout dévoué aux intérêts du pays mais qu'il n'a pas la prétention de faire des miracles pour amener la paix immédiatement, alors que toutes les dispositions ont été prises pour assurer la sécurité. Il exhorte l'assemblée à faire preuve de patience, à négliger les provocations et aussi à travailler pour le mieux. La Cochinchine est tenue à des conventions.

M. Hoach, vice président, déclare que l'assemblée a fait montre d'assez de longanimité. Elle ne peut plus attendre davantage. Il propose un vœu dont il donne aussitôt lecture. Ce vœu, comportant de nombreux considérants, exprime la volonté de l'assemblée d'une étroite collaboration avec le Gouvernement provisoire de Cochinchine, mais regrette l'incapacité notoire de certains ministres de ce gouvernement et demande qu'un remaniement partiel y soit effectué, notamment en

ce qui concerne le titulaire des ministères du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture.

M. Phat précise qu'il n'est pas question de bousculer le Gouvernement de Cochinchine, ni pour aucun des conseillers de convoiter tel ou tel portefeuille, mais d'un travail effectif et sincère, car, ii a le regret de le dire, les ministres de ce gouvernement ne s'entendent pas, d'où le mal.

M. Ngoi demande au Gouvernement de changer ses méthodes de travail. Que la presse reste libre, dit Il, mais il est pour le moins étonnant que toute la propagande se passe à sens unique contre nous et sans la moindre contrepartie de notre part.

Le colonel Xuân a la parole pour dire que le terrorisme sera très long à réprimer, que, par ailleurs, « on ne peut pas empêcher les gens de faire du mal quand partout ailleurs, chez nos voisins, dans un monde en folie, on tue également. Il dit que se frapper est le fait de jeunes politiciens, que la mieux est de laisser dire la presse et prendre patience dans l'optimisme.

M. Phat s'élève avec force contre la déclaration du vice-président du gouvernement. Il n'est pas normal, dit-il, que l'on tue impunément et il est en tout [cas] « dégoûtant de voir la

voir la masse laborieuse sans défense, massacrée tous les jours. »

M. William Bazé a ensuite la parole et, dans une intervention très applaudie, souligne les points suivants :

1° Le Conseil de Cochinchine fonctionnait normalement lorsque la Convention préliminaire du 6 mars a été signée. Celle ci a mis le Cochinchine et cause en l'acculant au référendum, à l'insu de ceux qui la représentaient.

2° Une mission d'information s'est alors rendue à Paris pour rencontrer le ministre de la France d'Outre-Mer qui ne l'a reçue qu'une seule fois.

3° Le Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine n'a bénéficié d'aucun geste d'égard de la part du ministre. Jamais il n'a été invité à envoyer en France une délégation. Acceptant, au surplus, son destin avec résignation, il n'est laissé traîner dans la boue par les journaux de l'opposition, sans réagir.

4° La mission Clogne a été encore moins bien accueillie que la première mission d'information.

5° M. Clogne était parvenu néanmoins à intéresser les journaux de la Métropole au sort de la Cochinchine. À part *Franc-Tireur* et *L'Humanité*, les autres journaux étaient devenue plus compréhensifs.

Mal renseigné, le Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine l'a remplacé par M. Su et le capitaine Lê-van-Duc qui continuent, à Paris, à flirter avec le Viêt-Minh.

6° Les journaux d'opposition qui ont parfaitement le droit de défendre leur thèse, ne connaissent aucune réserve dans leur façon d'interpréter la situation. La vérité est sciemment déformée et les injures s'écrivent impunément. En haut lieu, on se refuse à rappeler ces journaux à plus de pondération. C'est la liberté de la presse qui veut cela. Cette presse fait recette, en raison de son comportement : elle suscite ainsi une véritable émulation. Par contre, le Gouvernement provisoire n'a pas les disponibilités voulues pour avoir sa presse à lui. Il en est de même de la Radio et de tous les autres moyens de propagande.

7° Le *modus vivendi* a été signé sans que la Cochinchine ait eu son mot à dire. C'est elle cependant qui fait les frais de l'opération. La coordination des transports est susceptible de faciliter des infiltrations contre lesquelles on pouvait encore se prémunir auparavant.

La Commission de médiation pour la cessation des hostilités comprendra un délégué du Tonkin auprès du Haut Commissaire, mais il n'est pas question de représentant cochinchinois. C'est [une perte] de face pour le Gouvernement du président Thinh.

8° Certains condamnés de droit commun, que tout le monde connaît, ont été mués en condamnés politiques et relâchés par esprit d'apaisement.

En revanche, les partisans annamites — qui ont contribué à des arrestations dangereuses, qui luttent à nos côtés depuis juin 1940, qui ont entreposé des armes pour sous l'occupation japonaise, qui ont été torturés par les Japonais et par le Viêt-Minh, qui ont encore combattu dans nos rangs pour la reprise de divers secteurs, ces partisans touchent des soldes de misère.

Dans un autre domaine, des naturalisés français, qui ne nous ont jamais lâchés, ne parviennent pas à obtenir satisfaction, malgré l'appui motivé de leurs chefs directs. Cherche-t-on à les mécontenter pour qu'ils aillent grossir les rangs adverses ?

9° La question des otages français et cochinchinois est toujours en suspens. Nous avons relâché nombre de prisonniers dont la châtiment, en d'autres pays, aurait été prononcé sans sursis. Nous l'avons fait par anticipation, par esprit de clémence, par mesure d'apaisement. Qu'avons-nous obtenu en compensation ? Peut-on nous fournir le nombre et la liste des nôtres, le nombre et la liste de nos amis cochinchinois, a qui M. Hô-chi-Minh aurait fait rendre la liberté ?

10° Enfin, des assemblées élues et des députés sont prévus dans les territoires d'Outre Mer, sauf en Indochine. La France nous refuse les libertés démocratiques, comme si nous s'existions plus.

Si le Gouvernement français de la Métropole porte de lourdes responsabilités dans le devenir de la Cochinchine, le Gouvernement provisoire du président Thinh doit également assumer les siennes. Il a manqué d'esprit de décision. Partisan de la collaboration avec les Français, il n'a pas osé appliquer ce principe comme l'ont fait les Tunisiens qui ont un Conseil de ministres mixte à égalité numérique. Le Gouvernement provisoire, par crainte du « qu'en dira-t-on ? », a cru pouvoir marcher avec une composition purement autochtone. Il a fait cavalier seul et souffre à présent de son splendide isolement. Un Administrateur des services civils ne se remplace pas au pied levé par un quidam quelconque. Un magistrat, un ingénieur, un spécialiste ne se remplacent pas par des hommes, de bonne volonté peut-être, mais que rien n'a préparé à ces fonctions.

L'organisation mixte était la seule de raisonnable et c'est progressivement que certaines passations de service auraient pu s'effectuer sans à-coups et sans heurts.

Au terme de mon exposé, j'estime qu'il est temps pour nous de savoir ce que nous sommes exactement et ce l'on attend de nous.

Sommes-nous appelés à faire du travail constructif ou devons-nous créer une diversion ?

Je propose, en conséquence, à tous mes collègues, Français et Cochinchinois, de constituer une délégation mixte qui se rendrait, dès que possible, auprès du Haut Commissaire de France en Indochine. Cette délégation emporterait avec elle le relevé de toutes les questions qui nous préoccupent et sur lesquelles il est indispensable que nous ayons des éclaircissements.

Nous agirons ensuite en toute connaissance de cause. »

*
* * *

M. Tam, sous-secrétaire à la Sécurité, déclare que la Cochinchine est victime de la politique de la Métropole. Rien pour encourager l'opinion publique qui a, fort heureusement, été calmée depuis le discours du Haut-Commissaire, en ce qui concerne l'application et l'esprit du *modus vivendi* à l'échelon cochinchinois. Il signale qu'une certaine propagande s'évertue sans contrepartie, à appliquer la suppression des classes sociales qui est inscrite dans la programma Viêt-Minh et à faire l'apologie du crime.

Maintenant que la lumière est faite, que chacun prenne ses responsabilités.

Les votes

Soumis à l'assemblée par vote secret, le vœu déposé par M. Hoach est adopté par 28 voix sur 30 votants, après que M. Denoueix ait demandé et obtenu que soit ajouté *in fine* à cette motion qu'il ne saurait y avoir le moindre idée de méfiance à l'égard du président Thinh.

M. William Bazé, ayant ensuite demandé qu'une délégation soit nommée et dépêchée auprès du Haut Commissaire pour des contacts utiles avec lui en ce qui concerne les importantes décisions prises précédemment, sont désignés pour faire partie de cette délégation : MM. William Bazé, Clogne, Jacquemart, Hermel, Thuân, Phat, Hoach, Ngoi.

Le président lève ensuite la séance et la renvoie *sine die*.

Le Conseil de Cochinchine décide :
Le REMANIEMENT du MINISTÈRE THINH
et la suspension de ses travaux
jusqu'à la formation du nouveau Gouvernement

Il informe Paris des diverses violations du *modus vivendi*
(*Le Journal de Saïgon*, 8 novembre 1946)

Le Conseil de Cochinchine a repris ses travaux en séance plénière, hier après midi.

Dès 15 h.40, le président Béziat ouvre la séance. Au banc du Gouvernement se trouvent le président Thinh et tous ses ministres.

M. Torel, commissaire de la République en Cochinchine, assiste à la séance.

D'abord, M. Thuân, de Tanan, a la parole :

Il évoque les raisons qui ont amené le Conseil de Cochinchine à demander le remaniement du ministère du Gouvernement de la Cochinchine, remaniement qui s'impose, dit-il, parce que le ministère est incapable de gouverner. Le Conseil de Cochinchine a toujours collaboré avec le Gouvernement de Cochinchine pour lui faciliter sa tâche mais celui-ci n'a pas voulu tenir compte des suggestions de l'assemblée. « Il ne s'agit pas, ajoute M. Thuân, de remettre nos décisions aux calendes grecques. L'heure est grave. Le Conseil de Cochinchine ne saurait, en siégeant encore, endosser de lourdes responsabilités devant le pays ».

M. Thuân présente un vœu dont la lecture sera faite par la secrétaire général et qui est ainsi conçu :

Le Conseil de Cochinchine,

Considérant qu'au cours de sa séance du 31 octobre 1946, le Conseil a adopté un vœu invitant le gouvernement à remanier sa composition actuelle ;

Considérant que le président du gouvernement n'a pas encore donné une suite utile à ce vœu, et qu'il demande du temps pour remanier son équipe ministérielle ;

Considérant la gravité de la situation du pays ;

Considérant que, faute d'un nouveau gouvernement susceptible de ramener la paix dans les esprits et l'ordre dans le pays, le Conseil ne trouve plus utilité de poursuivre ses travaux,

Émet la vœu :

1°) Que les travaux du Conseil de Cochinchine soient suspendus jusqu'au jour de la présentation par le président du gouvernement d'un nouveau ministère ;

2) Que la nouvelle composition du ministère soit réalisée dans plus bref délai.

M. Hoach, vice-président, reprenant le point de vue de M. Thuan, dit que l'équipe ministérielle est en quelque sorte une équipe sportive portant les couleurs de la Cochinchine, que le Conseil de Cochinchine peut être considéré comme le supporter de cette équipe et qu'à ce titre, celui-ci a le droit de demander sans celui-là des remaniements susceptibles d'amener un meilleur rendement pour l'honneur du sport ».

M. Ngoi (de Sadec) ne prendra la parole que pour abonder dans le sens des deux premiers orateurs. « Notre collaboration loyale et sincère est toute acquise au Gouvernement dans la politesse et la correction, mais nous voulons de travail effectif. Or le Viêt-Minh accapare, à coups de grenades, de poignards, de tracts et de pamphlets mensongers, tous les postes d'autorité dans nos provinces. À Sadec, les attentats se multiplient. Il y a, à sens unique, une propagande du côté Viêt-Minh, sans aucune contrepartie de notre côté. Nous attendons docilement que l'Homme-au-couteau-entre les deux-dents vienne nous égorger. Les journaux d'opposition naissent tous les jours qui refusent de parler des efforts de notre assemblée.

« Tout va très mal ».

Le question de vote de la motion rencontre une objection de la part du président qui déclare que le quorum n'est pas atteint. La séance est suspendue un instant, puis M. Hiribarrondo étant arrivé, elle est reprise.

M. Clogne déclare que la représentation française s'associe à ses collègues cochinchinois.

Le président Thinh a ensuite la parole pour s'élever contre des reproches immérités. Il parle de difficultés nées du caractère hybride de l'administration de ce pays qui doit tenir compte des intérêts français et des revendications cochinchinoises, ce qui ne laisse aucune franche coudée à son ministère ni aucun moyen d'action. Il rappelle la gravité de cette époque, marquée par un *modus vivendi*, au cours de laquelle la presse unioniste ne se prive pas de dire que le gouvernement de Cochinchine doit céder la place au Comité vietnamien du Nam Bo. Il ne saurait donc être question de personne, ajoute-t-il, mais des intérêts des Cochinchinois dans lesquels s'intègrent ceux des Français qui ont laissé ici 85 années d'un fécond labeur.

Le Dr Thinh explique qu'en raison de cette dualité d'intérêts en présence, un remaniement du ministère ne saurait négliger l'échelon du commissariat de la République française et les avis de son représentant, M. Torel.

Après s'être demandé si cette impasse devait aboutir à la résignation de la convention reconnue entre la France et le gouvernement de Cochinchine, le président Thinh demande une dizaine de jours de délai pour réaliser avec le maximum de garantie le remaniement demandé.

M. Torel, commissaire de la République française, déclare s'associer au président Thinh, que le Commissariat de la République et en accord complet avec le Conseil d'une part et le président Thinh de l'autre, en ce qui concerne le principe du remaniement qui doit se faire le plus rapidement possible, mais pour lequel un certain délai est nécessaire en raison des consultations non moins nécessaires. Il demande, en faveur du président, au crédit de temps et aussi un crédit de confiance. La gravité de l'heure exige l'union la plus complète.

M. Thuân soupçonne le Dr Thinh « de nous envoyer au trente-deuxième jour du mois » et se refuse à suivre la proposition dilatoire de M. Torel.

M. Phat (de Rachgia) interpelle le gouvernement dans le même sens que ses collègues. Le peuple veut, sans délai, la paix, la sécurité, le travail. « Notre inquiétude, dit-il, traduit celle du pays. Le gouvernement ne sera fort que lorsqu'il aura le peuple derrière lui. »

M. Bonvicini dit que la question se trouva dans un cercle vicieux. Tous sont d'accord, mais renverser le gouvernement est une chose, en reconstituer un nouveau du jour au lendemain est une autre chose. Il demande que soient accordés les délais proposés par le gouvernement.

M^e Jacquemart s'élève contre l'idée du Dr Thinh de résigner la convention entre le gouvernement de Cochinchine et le commissariat de la République française. Cette convention est le fait de tout le ministère et non le fruit d'une décision personnelle du Dr Thinh.

La question se pose ainsi de savoir si le nouveau cabinet est susceptible d'avoir ou non la confiance du peuple. À cet égard, précise M^e Jacquemart, chacun de nous doit prendre ses responsabilités.

Mis au voix par vote secret, la motion de remaniement du ministère est adoptée par 23 oui contre 3 non et 3 bulletins blancs.

Est ensuite adoptée une proposition selon laquelle un communiqué sera dorénavant rédigé à l'issue de chaque séance du Conseil de Cochinchine, de façon à ce que la presse puisse donner les résultats réels des travaux de l'assemblée.

M. William Bazé a ensuite la parole et, avec la manière précise et posée qui est la sienne, fait le point de son attitude publique dans le climat du *modus vivendi*.

Il souligne qu'il s'est abstenu de toute campagne de presse pour laisser à la convention tout son caractère d'apaisement. Or, en face, on use d'entres procédés, d'autres arguments, y compris celui de la grenade.

M. Bazé parle de la grenade qui, la veille, a été lancée sur la demeure de son collègue, M. Bonvicini. Il faut que le Gouvernement français soit saisi de cette étrange façon de respecter le *modus vivendi*.

Il propose d'envoyer, au nom du Conseil, un télégramme à MM. Bidault et Moutet ainsi conçu :

Regrets faire savoir que malgré *modus vivendi* activités terroristes Viêt-Minh continuent dans province où de nombreux postes partisans sont attaqués, et dans Saïgon stop. Hier, pour quatrième fois, M. Bonvicini, membre conseiller de Cochinchine, a été victime attentat par grenade pour son action politique franco-cochinchinoise stop Vu récent accord signé, ces activités terroristes sont inadmissibles stop. Étonnement population cochinchinoise aussi grand qu'irritation population française ancienne et nouvelle stop Indispensable pour l'ordre et prestige autorités françaises faire respecter convention *modus vivendi*.

Respects

Pour Conseil Cochinchine

Signé : BÉZIAT

Ce télégramme est adopté par 28 voix contre une voix et un bulletin blanc.

Sur une intervention de M. Torel, le Conseil décide de faire confiance au Dr Thinh et de ne pas lui fixer un délai impératif.

La séance sera reprise le 13 novembre à 9 heures.

Saïgon a fait hier d'émouvantes funérailles
au président THINH

(Le Journal de Saïgon, 12 novembre 1946)

Les funérailles du docteur Thinh, président du Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine, ont eu lieu hier en grande pompe.

Dès 15 heures de l'après-midi, une foule immense entourait les abords de la villa du défunt, devant laquelle étaient rangés un détachement de la Garde républicaine en deux pelotons alignés de chaque côté de la grille d'entrée, un détachement de marine avec drapeau, et la clique de la 13^e demi-brigade de la Légion étrangère en tenue de parade.

De nombreuses personnalités civiles et militaires, cochinchinoises et françaises, avaient tenu à venir dire un dernier adieu au président Thinh.

Vers 16 heures, l'Amiral Haut Commissaire, en compagnie du général Valluy et de M. Torel, est venu de nouveau prier devant le cercueil et présenter ses condoléances à la famille du défunt.

Après lui, le général Valluy, M. Torel et ensuite [M^e Béziat ainsi que tout le Conseil de Cochinchine](#), [tinrent à s'incliner devant la dépouille mortelle du président](#) avant la levée du corps.

Deux grands camions disparaissant sous les gerbes de fleurs s'avancèrent. Puis un notre camion drapé des couleurs cochinchinoises reçut le cercueil, également recouvert d'un drapeau cochinchinois.

Derrière le corbillard, de chaque côté duquel marchaient deux files de gardes républicains et des ministres du Gouvernement de Cochinchine, se tenaient le général Valluy, le colonel Xuân, M. Torel, puis la famille du défunt et [le Conseil de Cochinchine](#) et tout le cortège des officiels et amis du défunt.

La clique de la Légion ouvrit la marche et, de la rue de Verdun au Temple du Souvenir, le cortège avance à la cadence lente et triste de la « Marche funèbre » de Chopin.

Devant le stèle du Temple où un autel chargé de fruits avait été dressé, le cercueil fut déposé pour le service funèbre bouddhique auquel prirent part six bonzes en grande tenue, service auquel assistaient le Haut Commissaire et tous les officiels.

Ce fut ensuite un imposant défilé de troupes devant le cercueil du Président Thinh, aux accents de la clique de la Légion.

Le cortège se dirigea ensuite au cimetière où, avant de confier le cercueil plombé du président Thinh au dépositaire, [M^e Béziat](#), le colonel Xuân et M. Torel prononcèrent chacun un discours.

Celui du colonel Xuân fut particulièrement émouvant. Des sanglots étranglèrent la voix du vice-président du Gouvernement de Cochinchine qui s'exprima notamment en ces termes :

« C'est avec une douloureuse stupeur que tous les ministres du Gouvernement, inquiets de l'abatement que vous nous aviez montré au cours du conseil des ministres, samedi soir, et qui étaient venus de bonne heure dimanche matin chez vous, vous reconforter de leur amitié, ont appris votre fin tragique.

Notre peine fut profonde, car vous n'étiez pas, pour nous, le chef d'une équipe de politiciens, liés par l'ambition ou l'Intérêt, mais un véritable ami, un ami que nous aimions et admirions pour tout un ensemble de hautes vertus qui faisait de vous un saint laïque. »

Parlant ensuite de la cause dont le Dr Thinh s'était fait le champion, le colonel Xuân déclara :

« Ce que vous désiriez avec force, c'était l'autonomie administrative et politique de notre pays. Vous conceviez la patrie annamite — je dirais même la patrie indochinoise — comme une grande famille où les frères peuvent s'aimer et s'entr'aider sans pour cela être subordonnés les uns aux autres.

Vous souhaitiez leur union, mais au sein de la Fédération indochinoise, sur un pied d'égalité, et avec l'appui amical de la France.

Le colonel Xuân conclut : « Adieu mon ami, puisse votre sacrifice éclairer les esprits, faire fondre les haines et faire descendre dans le cœur de tous un peu de votre bonté, de votre amour du prochain et de votre foi en la possibilité d'entente entre les hommes de bonne volonté. »

[M^e Béziat, président du Conseil de Cochinchine](#), prit ensuite la parole. Il fit un éloquent éloge du défunt, disant notamment :

« Le travail que le président Thinh a accompli est considérable. Il n'a jamais égalé, certes, le bien qu'il a fait aux humbles, ni sa sollicitude de pour ceux qui souffraient, mais, tel qu'il demeure, il reste impressionnant. Il suffit d'honorer la vie d'un homme...

.... Dormez paisiblement. Le grain a germé. il lève, et rien désormais ne saurait empêcher la moisson ».

Discours de M. Torel

.....
Une foule considérable, émue, recueillie, était massée tout le long de l'itinéraire du cortège et notamment autour du cimetière où, plus dense dans la nuit qui tombait, elle pouvait être évaluée à une cinquantaine de milliers de personnes.

Pour donner un successeur au Dr Thinh,
quatre tours de scrutin n'ont pas été suffisants

Le Conseil de Cochinchine se réunira de nouveau lundi après-midi
(*Le Journal de Saïgon*, 16 novembre 1946)

Le Conseil de Cochinchine s'est réuni ce matin, comme annoncé, pour l'élection du président du gouvernement provisoire de la République de Cochinchine.

À 10 heures précises, M^e Béziat ouvre la séance.

Plusieurs conseillers ont la parole : M. Ngoi, de Tanan, pour proposer la candidature du colonel Xuân, le vice-président M. Hoach pour mettre en avant M. Tran-van Ty.

M^e Jacquemart déclare qu'il n'y a pas de candidature à poser et, faisant allusion à celle de M. Ty, parle des scrupules que pourrait avoir celui-ci de prendre la succession du Dr Thinh avec lequel il n'était pas toujours d'accord.

M. Hermel demande au Conseil de former un seul bloc pour donner plus de force à cette élection.

M. Bonvicini demande qu'après le premier tour de vote, le candidat le moins favorisé se désiste en faveur de l'autre.

Là-dessus, la séance est suspendue pour permettre aux conseillers de se consulter.

À la reprise, le vote a lieu.

L'urne circule. Les résultats de ce premier tour sont :

Nombre de votants : 34
Colonel Xuân : 15 voix
M. Tran-van-Ty : 19 voix

Deuxième tour

M. Tran-van-Ty 19 voix
Colonel Xuân 18 voix

Troisième tour

M. Tran van-Ty 22 voix
Colonel Xuân : 12 voix

Quatrième tour

M. Tran van-Ty 21 voix
Colonel Xuân 13 voix

Après ce quatrième tour, qui ne donne pas la majorité des deux tiers, la séance est levée et reportée à lundi après. midi. L'élection du président occupera la première partie de cette séance.

La séance du Conseil de Cochinchine
(*Le Journal de Saïgon*, 30 novembre 1946)

Le Conseil de Cochinchine s'est réuni, hier après-midi, pour élire le remplaçant du Dr Thinh à la présidence du gouvernement de Cochinchine.

La séance s'ouvre à 3 heures 30 sous la présidence de M^e Béziat.

On remarque que les conseillers sont plus nombreux que d'habitude. La représentation française est au grand complet. Du côté cochinchinois, trois sièges sont vacants.

La majorité est donc de 26 voix.

Le président Béziat, en ouvrant la séance, dit qu'une seule candidature est maintenue : celle du Dr Hoach, vice-président du Conseil de Cochinchine, représentant la circonscription de Centho.

M. Hermel à la parole. Il rappelle à tous que l'heure est grave. Faisant allusion aux événements du Nord, il déclare que le président du gouvernement de Cochinchine doit être porté à ces hautes fonctions par une large majorité. Il fait appel à l'union de tous pour que le Cochinchine ait le rang qu'elle mérite de fille aînée de la Fédération.

Le Dr Ngoi passe une revue sommaire mais nécessaire des travaux de l'assemblée depuis les cinq derniers mois, évoque les difficultés auxquelles elle a été en butte, les sarcasmes gratuits qu'elle a soulevés de la part de la presse d'opposition. Son programme a toujours été : ordre, autorité, prospérité. Ce que le Conseil n'a jamais voulu, d'autres l'ont réalisé et ont mis le pays à feu et à sang. Aujourd'hui, le conseil se ressaisit.

Le président Béziat déclare que l'assemblée va passer au vote. L'urne circule.

Il y a 39 votants.

39 suffrages sort exprimés.

Le docteur Hoach obtient 31 voix.

Il est donc élu à la majorité Président du Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine.

Le président Béziat, après avoir proclamé ce résultat, adresse, en une brillante improvisation, ses félicitations au nouveau président.

Il dit la vie d'apostolat de celui qui vient d'être élu à une majorité frisant l'unanimité. Les petits, les humbles ont toujours trouvé dans les occasions difficiles, le docteur Hoach à leurs côtés. Le passé est garant de l'avenir : le nouveau chef se penchera encore sur les malheureux, ceux qui travaillent, les ta-diên qui font la richesse de la Cochinchine.

L'heure est finie des mauvais bergers. C'est maintenant celle de la Plus Grande Cochinchine, libre et appuyée sur la France, cette France éternelle dans ses grands principes sociaux, qui a toujours son rang dans le concert des grandes nations et restera fidèle à son grand idéal d'humanité.

Le président Hoach, en quelques mots prononcés d'une voix forte, adresse ses remerciements à tous. Son attitude devant la conjoncture politique actuelle, il l'a déjà amplement définie en public. Issu du peuple, il est pour le peuple, gouvernera pour le peuple et par le peuple.

Des applaudissements crépitent.

Le président Béziat lève la séance.

Le Conseil de Cochinchine se réunira de nouveau lundi après-midi à 15 h.30

Un groupe joyeux de conseillers cochinchinois, parmi lesquels quelques conseillers français, entraîné le président Hoach au bar Zitek où, devant de pétillantes coupes de champagne, est fêté le président du Gouvernement de la République de Cochinchine.

LE TERRORISME s'aggrave dans les provinces

Les assassinats et pillages se multiplient
(*Le Journal de Saïgon*, 3 décembre 1946)

Dans une courageuse intervention,
M. William Bazé dénonce la violation constante du « *modus vivendi* ».

Au cours de la séance tenue hier au Conseil de Cochinchine, M. William Bazé a produit une série de faits qui établissent que les Tonkinois continuent de semer la terreur en Cochinchine. Ce terrorisme est aussi dénoncé à Paris par le Haut Commissaire. Des mesures énergiques s'imposent pour protéger la vie et les biens des Cochinchinois.

Voici le discours de M. Bazé :

Le nouveau gouvernement de la Cochinchine est en train de se constituer. Ce gouvernement — que je serais heureux de voir à l'œuvre devra, avant tout, s'employer à rétablir l'ordre et la sécurité. Certes, la tâche est difficile, mais elle peut être réalisée très rapidement, si l'on y apporte les moyens voulus.

Car, d'une tournée récente que j'ai faite à l'intérieur, je suis en mesure de vous expliquer comment le *Modus vivendi* est appliqué par le Viet-Minh en Cochinchine.

Sous prétexte que la cessation des hostilités n'intervient qu'entre les Français et les Vietnamiens, le Viet-Minh continue à poursuivre de sa haine les Annamites qui se sont rangés à nos côtés. Ces derniers sont traqués et assassinés sans pitié. On nous avait promis solennellement, cependant, que nos amis seraient à l'abri de toutes représailles. Des promesses de cet ordre, nous en connaissons l'aune.

Dans l'Est, plusieurs plantations isolées, qui avaient repris le travail, ont dû fermer leurs portes de nouveau. Les surveillants ont été massacrés, quand ils n'ont pas eu le temps de fuir. D'autre part, certains planteurs français ont été sommés de n'utiliser qu'un cadre tonkinois. Un de mes collègues en a fait l'expérience. Il a embauché un gérant et des caporaux tonkinois. Son affaire marche, mais elle commence à l'inquiéter, à cause du nombre d'individus suspects qui s'y concentrent. En dernier lieu, il a été avisé qu'il aura à verser une dîme mensuelle au Viet Minh. J'ignore s'il saura réagir.

Dans l'Ouest, des propriétaires avaient mis leurs rizières en valeur et financé la campagne en cours. Le paddy est arrivé à maturité. Le Viet Minh, par ses actes de terroriste habituels, oblige ces propriétaires — Français et Cochinchinois — à déserrer leurs terres. Il moissonnera pour son compte. Dans les régions où ce travail ne pourra être réalisé comme il l'entend, la Viet Minh crève les digues, afin que l'eau saumâtre détruise la récolte.

Les transports de paddy sont interdits. Les jonques chinoises elles mêmes n'ont plus le droit de sortir chargées, à moins qu'elles ne payent de substantielles redevances.

Dans l'Est comme dans l'Ouest, le Comité exécutif du Nam Bô et les comités administratifs font la loi. Les notables installés par le Gouvernement cochinchinois sont kidnappés ou assassinés. Des notables Viêt-Minh se substituent à eux, d'autorité, et astreignent les administrés à des conditions de vie draconiennes. Au début, le Viet Minh enlève le drapeau cochinchinois et hisse à sa place, côte-à-côte, les drapeaux français et vietnamien.

C'est un moyen de pression dont la portée échappera sans doute aux Français de la Métropole. Ce moyen est pourtant des plus efficaces. Puis, petit à petit, le drapeau français disparaît à son tour, pour ne laisser flotter que le seul drapeau vietnamien. Entre-temps, des ordres sans équivoque sont affichés, de proche en proche, dans les

maisons communes des villages voisins, invitant la population laborieuse à rallier la cause Viet Minh, sous peine de mort.

Par ailleurs, les procédés les plus variés contrecarrent le ravitaillement. Les maraichers et les éleveurs sont en butte à des misères constantes. Les charretiers qui acheminent les vivres vers les chefs-lieux et notamment, vers les centres habités par des Français sont arrêtés, délestés de leurs chargements et, souvent, abattus.

Voilà, Messieurs, comment on comprend la liberté chez le Viet Minh.

« Tout nous rapproche », dit M. Ho-Chi-Minh, mais ses séides, qui exécutent à la lettre des instructions secrètes, font tout pour nous affamer, pour nous écoëurer, pour nous faire quitter le pays. C'est à nous à ne jamais céder.

Infiltrations indésirables

J'en viens maintenant à des déclarations plus graves. La libre circulation que confère le *Modus vivendi* aux Vietnamiens fait que, depuis un mois, dans divers secteurs de l'Est, on constate des arrivées fréquentes d'individus sans destination apparemment bien définie. Ces hommes, dont la plupart sont de solides gaillards, se répandent dans la nature, par petite groupes, et se tiennent prêts.

Des renseignements sérieux permettent d'avancer qu'ils ont camouflé leurs armes.

Le terrorisme continue

Parallèlement, que constatons-nous dans les rangs de nos partisans ? Les uns — respectant en cela une consigne vieille de plusieurs mois, mais dont j'avais signalé le danger à l'époque — retournent chez le Viet-Minh avec armes et bagages. Profitant de notre crédulité, abusant ensuite de notre bonne foi, ils sont venus se faire équiper chez nous et, leur mission accomplies, regagnent leurs positions. D'autres partisans, subitement pris de peur, rendent leurs armes parce que les instructions du Viet Minh sont formelles : tout Annamite au service des Français, pris les armes à la main, sera exécuté. Personnellement, j'ai assisté la semaine dernière, à la reddition volontaire de vingt fusils et d'un lot de cartouches. M'attendant au coup, j'ai pu faire équiper, séance tenante, vingt partisans moins bien décidés.

Enfin, le recrutement des partisans annamites devient de plus en plus aléatoire, sinon impossible. On n'ose plus s'enrôler chez nous, à telle enseigne que bientôt — contrairement à ce que nous avons connu avant le *Modus vivendi* — nous aurons du matériel, mais nous manquerons d'hommes.

Il faut parer à cette carence.

Allons-nous croiser les bras ?

La surveillance de nos postes de l'intérieur était confiée, un moment donné, à des Cambodgiens régulièrement enrégimentés. Par esprit d'apaisement, sur l'insistance des membres cochinchinois du Conseil consultatif, les Cambodgiens ont été relevés et remplacés par des partisans annamites. Ces derniers nous claquent aujourd'hui entre les mains. Allons-nous croiser les bras ? Je réponds NON et j'affirme que nous devons faire appel à des volontaire sûrs. Qu'ils soient Cambodgiens, Rhadés ou Giarai, le fait importe peu. L'essentiel est de les discipliner. Il n'y a pas à faire de sentiments. Ce n'est pas nous qui avons voulu cela. Ce sont les circonstances qui nous conduisent à faire face ainsi à la situation. Nous n'avons pas le droit — devant cette sorte de Saint Barthélemy qui se trame dans l'ombre — de laisser massacrer nos femmes et nos enfants.

La synchronisation des événements de Haiphong, de Langson et de Do Son nous incite à nous tenir sur nos gardes.

Dans cet ordre d'idées, j'estime même — mais ceci est du ressort du Gouvernement français — que notre devoir est de rétablir sans retard la P.A. ou Police auxiliaire. Si cette formation n'est pas appelée à fonctionner encore, elle, sera prête, du moins, à

intervenir immédiatement, quand il le faudra, et allègera la lourde tâche du Corps expéditionnaire.

L'heure est grave, comme vous le voyez. Elle est loin d'être désespérée. Bien au contraire. S'il nous répugne de recourir à la force, nous devons, si l'on nous accule, être à même de répliquer avec succès.

J'ai décidé de sortir de ma réserve, parce qu'un silence plus prolongé de ma part serait criminel. Et, comme je n'avance rien que je ne puisse prouver, je me tiens à la disposition des autorités qui douteraient de mes déclarations et voudraient être mieux éclairées.

« Soyons maîtres chez nous »

Je souhaite, par la même occasion, que le nouveau Gouvernement, de par une composition heureuse, puisse démarrer avec notre appui le plus absolu, à une condition expresse cependant : c'est qu'il se montre énergique et « ne finasse pas » comme le faisait le précédent Gouvernement. Sur ce dernier terrain, il ne serait, d'ailleurs, pas de taille à lutter contre le Gouvernement de Hanoï dont les actes ont toujours été en contradiction manifeste avec les paroles. M. Ho-chi-Minh dispose d'un programme machiavélique dont l'exécution a marché à pas de géant, grâce au *modus vivendi*.

Il faut que nous établissions d'urgence, nous aussi, un programme dont l'exécution sera poursuivie avec la même ténacité et la même fermeté.

« Charbonnier est maître chez soi », dit un vieux dicton français. Soyons maîtres chez nous. Plus tard, nous parlerons en amis voire en frères si vous le voulez — lorsque le Viet-Minh aura mis un terme aux pillages, aux sévices et aux massacres qu'il ne cesse de commettre, précisément au nom de cette amitié ou de cette fraternité dont nous faisons les frais.

La séance du Conseil

Des décisions prises hier par le Conseil de Cochinchine, citons :

L'adoption d'un vœu du délégué du Cap Saint-Jacques, étendant à cette circonscription le bénéfice de l'indemnité exceptionnelle de résidence, de façon à permettre aux fonctionnaires français et annamites de faire face à la vie chère.

Un délégué ayant proposé que le terme « Français » qui désigne les représentants français aux Conseils de province soit remplacé par celui de « citoyen français », M. W. Bazé s'est opposé à cette modification qui tendrait à introduire dans ces assemblées des naturalisés français au détriment des Français d'origine qui ne sont déjà que deux ou trois dans chaque conseil, ce qui fausserait l'esprit du texte. Le vœu est renvoyé à la Commission permanente.

M. Phat, de Rachgia, a demandé une large et compréhensive amnistie en faveur des prisonniers et insisté pour qu'une discrimination soit faite entre les malfaiteurs justiciables du droit commun et les honnêtes Cochinchinois dont les familles sont honorablement connues et qui ont été égarés par les événements.

Un vœu ayant été formulé concernant l'abrogation du traité de 1862, M^e Jacquemart déclare que, du point de vue juridique, il ne peut admettre certains termes de ce vœu qui est renvoyé à la Commission permanente.

Félicitations officielles au président Hoach

M. Moutet, ministre de la France d'Outre-Mer, et l'Amiral d'Argenlieu ont adressé au président Hoach leurs félicitations à l'occasion de sa récente élection. Le Haut Commissaire dit notamment : « Français et Cochinchinois ont uni leurs suffrages sur votre nom. J'y vois la promesse d'une collaboration féconde pour le plus grand bien de la Cochinchine et de la patrie annamite. »

CONSEIL DE COCHINCHINE
(*Le Journal de Saïgon*, 4 décembre 1946)

Nous recevons de M^e Jacquemart la mise au point ci-après :

Permettez-moi, pour fixer un point intéressant, de rectifier une erreur que vous avez commise — comme tous vos confrères — en relatant les résultats de l'élection du Docteur Hoach.

Ce n'est pas par 31 voix sur 39 qu'il a été élu, mais bien par 31 voix sur 34.

En effet, les résultats du vote ont été les suivants :

Votants 39

Bulletins blancs 5

Suffrages exprimés 34

Aux termes de la jurisprudence du Conseil d'État, les bulletins blancs, qui me comptent pas comme suffrages exprimés, n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de la majorité.

En l'espèce la majorité des 2/3 requise pour être élu, était de 23 voix et le Dr Hoach a été désigné par 31 voix sur 34.

Il a donc, comme l'a justement fait observer notre Président, réalisé la quasi unanimité, ce qui renforcera considérablement son autorité.

Veillez agréer, etc.

LA PRESTATION DE SERMENT
des nouveaux ministres cochinchinois
Ce qu'est le Gouvernement et ce qu'il veut réaliser :
« Ni séparatiste, ni unioniste »
La Cochinchine aux Cochinchinois »
(*Le Journal de Saïgon*, 7 décembre 1946)

DÉCLARATION
du Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine

Au cours de la cérémonie d'hier, le président Hoach a lu la déclaration ci-après :

« Le deuxième gouvernement provisoire de la République de Cochinchine, succédant à celui du docteur Nguyễn-van-Thinh, n'est ni « SÉPARATISTE » ni « UNIONISTE ».

Il est simplement pour le principe « LA COCHINCHINE AUX COCHINCHINOIS ».

Ses tâches essentielles ont trait :

1° Au retour de l'ordre, de la sécurité et de la paix ;

3° A la reprise des activités économiques en général, et des travaux agricoles en particulier ;

À la lutte contre la vie chère, tout en poursuivant immédiatement l'adaptation des traitements et salaires au coût actuel de la vie ;

À la vulgarisation des notions élémentaires de la politique et des principes essentiels de la « démocratie » en vue des futures élections.

Cependant, aucun problème intéressant l'avenir du pays ne sera négligé. Des sondages, enquêtes et études sur toutes les questions économiques, culturelles et sociales, et plus particulièrement sur celle relative au relèvement de la condition

humaine et sociale des travailleurs manuels et des non-possédants, seront immédiatement entrepris.

Les résultats qui en seront obtenus, seront remis au Gouvernement définitif issu de la masse, qui en disposera, avec le futur Parlement populaire, au mieux des intérêts du pays et de la collectivité.

Pour l'exécution de ce programme, très simple en apparence, mais fort complexe au fond, le Gouvernement Provisoire fait appel à tous, sans distinction de races, de religions et d'opinions politiques.

Il estime, en effet, que les conditions essentielles, pour un prompt retour de l'ancienne prospérité, seraient de permettre aux uns de regagner leurs foyers désertés, aux autres de regrouper les membres dispersés de leurs familles, aux autres encore de rendre leurs derniers devoirs à leurs morts, et enfin, à tous Cochinchinois comme Français, d'unir leurs efforts pour relever les ruines ignominieusement accumulées par des mains criminelles et sacrilèges. »

La cérémonie de prestation de serment des ministres du gouvernement Hoach s'est déroulée, hier après-midi, devant une foule nombreuse, massée sur le boulevard Norodom.

Dans la tribune centrale, à proximité de laquelle était érigé un autel drapé des couleurs jaune et bleu de la nouvelle République, avaient pris place le général Valluy, le commissaire de la République Torel, le président Hoach, M^e Béziat, le vice-président du gouvernement, M. Tran-van-Ty.

Des détachements de troupes françaises et annamites, rendaient les honneurs.

À 15 heures précises, après l'exécution des hymnes nationaux, M^e Béziat, président du Conseil de Cochinchine, célébra l'amitié franco-cochinchinoise.

Le président Hoach prit ensuite la parole pour exposer le programme du nouveau gouvernement. Il s'exprima notamment en ces termes :

La tâche qui nous est dévolue est lourde, je dirai plus : écrasante.

Mais les difficultés présentes ne sont pas insurmontables.

Nous avons la ferme volonté de vaincre grâce à l'appel qui nous a été promis, grâce surtout à la farouche ténacité que nous apporterons à la réalisation de notre œuvre.

À tous, nous vous demandons un temps d'épreuve pour que celle-ci soit menée à bien.

Pourquoi le second Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine n'est-il ni séparatiste, ni unioniste ?

Abandonnant tout préjugé, laissant de côté les discussions et les querelles de mots, je vous dirai simplement que cette question qui touche à la constitution même du pays nous dépasse.

Il appartiendra plus tard et en temps opportun de se prononcer souverainement.

Pourquoi sommes-nous pour le principe : « La Cochinchine aux Cochinchinois » ?

Depuis plus de quatre-vingts ans. guidés par la France, nous vivons chez nous et nous n'avons jamais désiré, encore moins admis, une immixtion étrangère dans nos affaires administratives et politiques.

Le programme à réaliser

Il faut bien admettre cette vérité première que pour la Cochinchine, le droit à la liberté est aussi sacré pour tout autre peuple.

Il faut aussi reconnaître que les Cochinchinois sont trop individualistes pour se laisser dominer. Le peuple le plus réaliste de tous les peuples a le sens de l'instinct du possible dans les actes qu'il faut accomplir.

Ces actes, quels seront-ils ?

Notre principale préoccupation sera de ramener l'ordre, la sécurité et la paix. Cette question est primordiale. C'est autour d'elle que gravitent toutes les autres, qu'elles soient politiques, économiques ou sociales.

Nos efforts seront tendus vers ce but. Et, pour l'atteindre, nous faisons appel au concours de tous, sans distinction de races, de religions ou d'opinions. C'est ainsi que nous éviterons soigneusement de nous égarer dans le domaine de la politique pure afin de laisser à chacun, le jour des élections venu, la liberté pleine et entière de son opinion.

Dans la mesure du possible, et en raison du caractère provisoire de notre existence, nous nous efforcerons d'améliorer le sort de la classe déshéritée des travailleurs manuels et de la classe non possédante. Nous prendrons toutes les mesures qui sont en notre pouvoir pour relever la condition sociale de cette partie de la population.

Nous nous pencherons avec sollicitude sur le problème agraire. Dans ce domaine, nous aurons à cœur de continuer l'œuvre entreprise par le regretté président Thinh dont les préoccupations tendaient à créer un véritable statut de la rizière par la normalisation des rapports entre « tadien » et propriétaires.

Il appartiendra au futur Gouvernement définitif ainsi qu'au parlement issu du suffrage universel de parfaire l'œuvre ainsi esquissée.

Nous n'ignorons pas toutefois que les temps sont difficiles pour tous. Dès maintenant une guerre sans merci sera déclarée aux mercantis de tout acabit. qu'ils soient jaunes, blancs ou noirs. Nous voulons que chacun puisse vivre normalement et dignement. Pour cela, il est indispensable de réadapter les salaires et traitements au coût de la vie.

Cette mesure pourrait paraître inopportune si d'autres tendant à diminuer le prix de certaines denrées de première nécessité n'étaient prises en même temps. Nous nous efforcerons, dans la mesure compatible avec les intérêts du pays, de rendre le commerce libre, en supprimant un certain nombre d'organismes parasites, intermédiaires inutiles et coûteux, qui constituent un non-sens économique et ne répondent plus aux besoins actuels.

Après quelques mots sur le programme de vulgarisation des notions élémentaires de la démocratie, le président Hoach poursuit en ces termes :

L'énumération complète des mesures que nous envisageons dans le domaine économique et social dépasserait le cadre de ce simple commentaire. Elles vous apparaîtront à la lumière de notre travail et de notre action.

La Presse

Nous avons demandé tout à l'heure le concours de tous. Ce concours, nous le demandons et nous l'attendons plus particulièrement de ce que l'on appelle communément le quatrième pouvoir : j'ai nommé la Presse, qu'elle soit de langue française ou cochinchinoise.

On a pu dire du journaliste qu'il est un « ingénieur d'âmes », car connaissant parfaitement le prodigieux instrument dont il joue, il peut créer dans les multitudes une orientation, un état d'esprit, une tendance. Nous nous adressons plus particulièrement à nos compatriotes journalistes cochinchinois. Nous leur demandons une trêve de quelques mois pour nous permettre de travailler dans le calme, la sérénité et la paix.

Cela ne veut pas dire par là que nous leur demandons de s'abstenir de toutes critiques. Au contraire, nous appelons ces critiques, car formulées loyalement, elles contribueront dans une large mesure à notre tâche en nous permettant de réparer les erreurs que nous pourrions commettre. Mais nous ne saurions tolérer que ce droit de critique soit érigé en système.

Nous leur demandons enfin à tous, Français et Cochinchinois, de s'abstenir de toute démagogie ou d'idéologie qui, à notre sens, ne sont pas de mise en cette période trouble que traverse notre cher pays.

Une politique réaliste, nous dirons même terre à terre, nous paraît plus opportune.

Il faut que tous, nous puissions obtenir cet ensemble de libertés si souvent réclamées : liberté de circuler, de travailler, de disposer de ses biens, en un mot la liberté démocratique de vivre.

Que tous les journalistes nous comprennent et fassent avec nous les sacrifices nécessaires pour aider le pays à retrouver sa prospérité d'autrefois.

« Nous nous appuierons sur la France »

En ce qui concerne notre ligne de conduite générale, nous n'hésiterons pas à déclarer que nous nous appuierons sur la France pour atteindre notre but. Il est acquis que la France ne quittera pas l'Indochine. Il est également acquis, et ceci il faut avoir le courage de le dire, que nous ne sommes pas en mesure d'éliminer la France de notre sol, comme le pensent quelques-uns.

Nous envisageons dans une collaboration étroite, sincère et loyale pour sauvegarder nos intérêts communs. Il s'agit d'un mariage de raison. Ce genre d'union n'est-il pas, d'ailleurs, essentiellement traditionnel chez nous ?

L'œuvre issue d'une telle « association ne peut être qu'inébranlable. La Cochinchine doit pouvoir se relever de ses ruines et cicatriser ses plaies. Il faut qu'elle vive, et nous le répétons, elle vivra, CAR ELLE VEUT VIVRE. Elle vivra toujours grâce à l'énergie vitale de ses enfants, tendue vers un but suprême : le statut « d'un Etat libre et souverain dans l'Union Française ».

Mais ce statut, nous ne l'arracherons pas à notre tutrice. Nous saurons nous en montrer digne, par notre sagesse, notre conduite, nos égards.

Alors, dans un avenir que nos efforts tendront à rendre aussi prochain que possible, la France, fidèle à son passé, faite de généreuse compréhension, aura à cœur de nous l'offrir elle-même. Et ce jour-là, se tournant vers le monde entier, elle pourra se montrer fière de l'œuvre humaine qu'elle aura réalisée.

C'est ainsi, Messieurs, que nous concevons l'avenir de notre chère Cochinchine. Faites-nous donc confiance. Groupez-vous autour de nous.

Aidez-nous de toutes vos forces.

« Le succès est au bout ».

Vive la Cochinchine.

Vive la France.

LA RÉUNION DU CONSEIL
de Cochinchine
(*Le Journal de Saïgon*, 20 décembre 1946)

Le Conseil de Cochinchine s'est réuni ce matin à 9 heures.

C'est le premier contact de cette assemblée avec le cabinet du Dr Hoach.

Comme aux dernières réunions, des orateurs ont pris la parole pour un tour d'horizon général de la situation.

M. Berthet déposa une motion relative à la péréquation et au marché noir. Le conseiller y demande que la péréquation soit supprimée pour certains tissus bon marché et de nécessité courante et que cette mesure soit aménagée en ce qui concerne des produits également d'usage courant.

M. Berthet s'y élève aussi contre le système de ravitaillement par carte de certains produits de consommation exclusivement européenne, système qui, en l'état actuel des choses, aboutit à entretenir le marché noir.

LE CONSEIL DE COCHINCHINE s'inquiète des actes de terrorisme

« M. Moutet, dit M. Hoach, a promis à la Cochinchine
le statut d'un État libre associé »
(*Le Journal de Saïgon*, 14 janvier 1947)

Le Conseil de Cochinchine s'est réuni ce matin à 9 h. 30 sous la présidence de M^e Béziat.

Au banc du gouvernement, le président Hoach, le vice-président, M. Ty, et les membres du gouvernement de Cochinchine.

Après que le président Béziat eût prononcé quelques paroles de circonstance en ce commencement d'année et souhaité que cette année soit pour la Cochinchine moins cruelle que la précédente, le président Hoach a la parole et prononce un discours dans lequel, après avoir abordé quelques questions économiques et rappelé les actes de terrorisme, il déclare :

« Pourquoi après ces tragiques événements, la vigueur de la répression semble être la seule politique susceptible de donner de véritables résultats ? Or vous savez que les V. M. se volatilisent vite, qu'il n'est guère moyen de distinguer un brave paysan d'un V. M., alors qu'advient-il ? La répression souvent ne tombe pas sur les vrais coupables.

Comment y remédier ? Le problème est beaucoup plus complexe qu'on le croie. J'ai fait des démarches auprès des généraux pour demander que les militaires aient les mains plus douces et qu'ils épargnent les enfants et les femmes. Nous avons fait part de nos appréhensions au général Leclerc qui nous a assuré que ce sont là des inconvénients à subir pendant tout au plus trois mois, Mais, en attendant, pour parer au plus pressé ne peut-on pas demander la création d'un service de liaison ?

Une préoccupation est pour moi de ramener les brebis égarées.

Le président déclare que le Haut-Commissaire est tout prêt à jeter un voile sur les « passés politiques ». Il ne faut pas, dit-il, confondre les nationalistes avec les anti-français. Il préconise de « tendre la perche » à ceux dont la conscience est chargée et créer une espèce de bataillon assimilé à la Légion étrangère où il sera permis à des dévoyés de faire peau neuve.

Le président déclare que la visite de M. Moutet a été pour tous un réconfort, le ministre ayant promis à la Cochinchine le statut d'un État libre associé. Il termine en disant que la Cochinchine a besoin de la France et que les deux peuples dans leur intérêt doivent rester unis.

La discussion

M. Ngoi signale de nouveau l'insécurité qui règne en province et demande des contacts plus effectifs entre le gouvernement de Cochinchine et l'autorité militaire.

M. Ty (vice-président) lui répond qu'il a reçu des promesses formelles en vue d'une collaboration entre les autorités civiles et militaires pour réprimer le terrorisme.

Il ajoute que la première liberté démocratique est le droit de vivre ; les autres sont secondaires. Il a confiance dans l'avenir de son pays et dans la France.

M. Tam précise que les destructions, les attentats, en un mot les actes de terrorisme qui ont lieu encore en Cochinchine sont davantage le fait des hésitations de la politique du Gouvernement de Cochinchine.

Mais après les déclarations de M. Moutet, de l'amiral d'Argenlieu et du général Leclerc, la voie est déblayée, l'horizon éclairci pour un travail productif de résultats que tous attendent.

Le Viet Minh dont les Annamites eux-mêmes condamnent les agissements n'a avec les Cochinchinois que des contacts de force. À la force nous répondrons demain par les forces qui arrivent et seront mises à notre disposition.

M. Thuân ayant dénoncé le régime politique hybride qui est celui de la Cochinchine, déclare qu'à la base de tout remède, il importe que le gouvernement français ratifie d'urgence le gouvernement de Cochinchine.

Ce à quoi M. Ty répond que ce gouvernement est reconnu *de facto* en attendant qu'il le soit *de jure*.

M. Thuân (de Tanan) est ensuite élu, au vote secret, vice-président du Conseil de Cochinchine par 15 voix (majorité) sur 28 votants, et l'assemblée passe à l'examen des questions à l'ordre du jour.

Premier contact
entre les représentants de la Croix-Rouge et les autorités vietnamiennes
pour la libération des otages
(*Le Journal de Saïgon*, 4 février 1947)

La premier contact entre les autorités vietnamiennes d'une part, et les représentants de la Croix-Rouge de Genève d'autre part, a été pris, lundi à 14 h., en vue d'obtenir la libération totale ou partielle des otages français ou étrangers détenus par les Vietnamiens depuis six semaines.

À 13 h. 30, une jeep du consulat de Grande-Bretagne battant pavillon britannique et le drapeau de la Croix-Rouge, avec un pavillon Viet-Minh rouge à étoile jaune roulé dans le fond de la voiture, quittait l'hôtel Métropole, emmenant vers les avant-postes : le consul d'Angleterre, M. Trevor Wilson, M. Charles Aeschlimann, délégué de la Croix-Rouge internationale pour le Sud-Est asiatique, venu spécialement à Hanoï de Singapour pour tenter de résoudre cette question, et M^e Jacquemart, bâtonnier du barreau de Saïgon, membre du Conseil de Cochinchine, dont la femme, de nationalité belge, est entre les mains du Viet-Minh depuis le 19 décembre, sur le lieu de la rencontre situé quelque part au delà des postes français entourant Hanoï. Le silence a été gardé sur cette en revue.

VINGT OTAGES
civils étrangers dont huit enfants et plusieurs femmes
ONT ETE LIBÉRÉS AU TONKIN
par le gouvernement vietnamien
(*Le Journal de Saïgon*, 25 février 1947)

.....
M^e André Jacquemart vient de retrouver la liberté après 48 jours de captivité aux mains du gouvernement Ho-Chi-Minh.

D'origine flamande (née à Lierre, près d'Anvers), M^{me} Jacquemart est arrivée en Cochinchine en 1928. Elle est l'épouse de M^e André Jacquemart, bâtonnier du barreau de Saïgon et conseiller de Cochinchine.

M^{me} Jacquemart était montée à Hanoi le 20 octobre 1946 pour passer quelques jours de repos chez une amie. Elle devait rentrer à Saïgon courant décembre, mais ne put le faire à la suite de difficultés de transport. Elle a été surprise par le coup de force du 19 décembre 1946 et amenée par le Viet-Minh dans la nuit du 19 au 20.

M^{me} Jacquemart est le premier otage libéré par le gouvernement vietnamien.

C'est dans l'après-midi du 3 février, à 17 h. 00, que M^e Jacquemart sortant de captivité, franchit la ligne vietnamienne, suivie du consul britannique, pour retrouver son mari qui l'attendait à quelques mètres de celle-ci et dans les bras duquel elle se jeta, riant de joie.

Plus tard M^{me} Jacquemart embrassa le père Joseph Williger, qui fut délégué du C. I. C. R. de Genève, et s'est entretenue avec ce dernier en hollandais.

Au Conseil de Cochinchine
DES INTERPELLATIONS
sont adressées
au Président HOACH

M. William Bazé accuse...
(*Le Journal de Saïgon*, 28 février 1947)

C'est par un discours du président Hoach que s'est ouverte ce matin, à 9 h. 40, la séance plénière du Conseil de Cochinchine, présidée par M^e Béziat.

Les déclarations du chef du Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine seront longues et optimistes. Elles seront suivies de quelques interpellations, parmi lesquelles il faut citer une vigoureuse diatribe de M. Bazé contre certains actes du Gouvernement.

Mais revenus à l'ordre chronologique de la séance.

L'optimisme du président

Le président du Gouvernement de Cochinchine est entouré de la plupart de ses ministres.

Il commence par faire le point de la situation, tant dans le Nord que dans le Sud.

Là-bas l'agression vietnamienne contre l'ordre établi s'est soldée par une regrettable effusion de sang et l'éviction totale du gouvernement Ho-chi-Minh. Cette offensive a échoué dans le sang et a ouvert la porte à la misère, à la famine dont le peuple tonkinois sentira bientôt les effets.

Par contre, dans le Sud, en Cochinchine, les populations sont lasses. Elles en ont assez de la domination Viêt-Minh. Elles aspirent à travailler dans la paix.

Le président fait appel à l'aide du Conseil de Cochinchine au moment où, dit-il, la situation s'améliore notablement en Cochinchine.

Des mesures économiques et politiques ont été prises qui commencent à porter leurs fruits.

« Nous sommes décidés à gouverner », ajoute-t-il, « à nous administrer nous-mêmes dans le cadre de la Fédération et de l'Union française. Nous sommes devenu un vrai gouvernement. Qui peut encore parler de gouvernement fantoche ? Nous sommes les hommes du delta du Mékong et nous entendons être maîtres chez nous sans le concours des gens du Nord, lesquels ne nous apportent que deuil et ruines. »

Le président affirme fortement que le peuple est avec son gouvernement et approuve sa politique et que, de Paris, où la vérité se fait jour, lui viennent des hautes sphères gouvernementales de nombreux encouragements.

Il est, en définitive, très optimiste sur la situation générale et déclare que la fin des malheurs de la Cochinchine approche.

Le gouvernement n'a pas de presse à sa dévotion

Sur une intervention énergique de M. Hermel concernant un article tendancieux du *Phuc-Hung*, lequel passe pour être l'organe officieux du gouvernement de Cochinchine, et demandant que, dans l'affirmative, un démenti soit adressé au dit journal, qui préconise de nommer l'ex-empereur Bao-Dai président de la République annamite, avec M. Ho chi Minh à la présidence du Conseil, le président Hoach répond que la presse est libre.

« Le Gouvernement de Cochinchine n'a aucun journal à sa dévotion », dit-il.

Ministère et Grand Monde

M. Thuan demande que soient prises des sanctions contre des journaux, notamment l'*Union française* [Lachevrotière], qui a écrit que le Gouvernement de Cochinchine avait ses assises au « Grand Monde ».

« Lequel des membres du Gouvernement de Cochinchine se livre-t-il aux jeux de hasard ?

Le prestige du ministère est en jeu »

Ce à quoi, le président Hoach répond en demandant des précisions. Au surplus, ajoute-t-il, il s'agit là de vie privée.

Discours de M. W. Bazé

La parole lui ayant ensuite été donnée, M. William Bazé intervient en ces termes :

« Je vous rends justice d'avoir toujours eu vis-à-vis de nous, tant sous l'occupation japonaise que sous celle du Viêt Minh, une attitude correcte. Mais il n'en a pas été de même de vos principaux collaborateurs d'aujourd'hui, et je me doutais bien que vous céderiez un jour à vos attaches antérieures.

Vous auriez peut-être évité de tomber dans certains errements, que je m'en voudrais de passer sous silence, si vous aviez eu la simple courtoisie de travailler en liaison avec le Conseil de Cochinchine. Mais vous n'avez connu notre assemblée que juste le temps voulu pour vous faire élire. Par la suite, vous êtes allé jusqu'à tenter de la mettre sous le boisseau et M. le vice-président Tran-van-Ty nous a suggéré, à ce propos, de transformer nos réunions mensuelles en réunions trimestrielles. Comme Il se doit, nous avons refusé de souscrire à cette mesure d'éviction.

Sans doute, pensiez-vous, Monsieur le président, qu'avec certaines autorités françaises qui vous approchent et les anciens collaborateurs japonais qui vous entourent, vous mèneriez le pays à votre guise. Vous vous trompez car, Français et Annamites, nous sommes nombreux à ne pas accepter votre façon de comprendre votre tâche.

Des précisions

Tout d'abord, qu'était votre chef de cabinet actuel en un temps encore assez proche ? Le chef de cabinet du gouverneur japonais Minoda. Il était alors, comme il l'est maintenant, à la base des nominations de fonctionnaires dans la Cochinchine toute entière. C'est, en quelque sorte, l'Éminence grise de votre gouvernement. Or Vous reconnaissez que, sous Minoda, nous n'avons pas été particulièrement heureux.

Un autre de vos adjoints est un ancien commissaire de police nommé à Baria par les Japonais, sur la proposition de M. Lê-thanh-Long, à l'époque administrateur pro-japonais de la province. Il ne fut guère tendre pour les Français.

Un troisième, actuellement en service à la direction du Trésor Fédéral, arrêté par la Sûreté pour participation à l'Association secrète des fonctionnaires, et relâché grâce à la mansuétude de votre gouvernement, trouve maintenant son affectation dans un de vos ministères. Autrement dit : il est accueilli à bras ouverts par vous, après s'être montré suffisamment actif contre nous.

J'en viens, à présent, au contrôleur des Contributions directes qui avait été élevé à ce poste par les Japonais et y fut maintenu par le Viêt Minh. Vous n'hésitez pas à l'imposer de nouveau au même poste en éjectant, sans raison, sans élégance et sans ménagement, le fonctionnaire français et l'honnête homme qui l'occupe. J'ai nommé M. Baptiste, dont la tare, aux yeux de ceux qui poussèrent à cette iniquité, est d'avoir été un véritable résistant.

C'est le monde renversé. Le Résistant français est balayé au profit du collaborateur japonais. Il convient que la France soit renseignée.

Je ne citerai pas tous les cas scandaleux qui découlent de vos diverses nominations à titre exceptionnel. Je pourrai vous donner mon appréciation sur chaque sujet que vous avantegez et s'il fallait les marquer d'un signe, celui du défunt Empire du Soleil Levant suffirait.

Par contre, M. Charbonnier, un Résistant de la première heure, marié à une femme cochinchinoise et père de plusieurs enfants eurasiens, s'est vu refuser sa titularisation comme régisseur de marché, alors qu'il remplit ces modestes fonctions depuis treize ans, à la satisfaction de tous ses chefs. On ne lui a même pas cherché une compensation. Le même cas se pose pour de nombreux Français.

« Votre gouvernement fait du racisme »

En définitive, que faut-il conclure ? Je n'hésite pas à le proclamer ici, hautement. Votre Gouvernement, Monsieur le président, fait du racisme. Les Français ou leurs amis sont évincés progressivement, tandis que les anciens pro-japonais sont hissés sans vergogne sur le pavois.

Car, en vérité, mises à part les révélations que j'ai faites, quelles sont, dans la pratique, les réalisations que vous pouvez sincèrement nous signaler ? Votre Gouvernement coûte cher, il a élevé le jeu à la hauteur d'une institution et il perd du terrain tous les jours.

L'attaque des plantations

Je viens de passer une semaine à Xuân-lôc. À jet continu, les plantations sont visitées par des bandes puissantes, sous commandement japonais, armées de mitrailleuses et d'armes automatiques légères.

Dans la nuit du 16 au 17 février, la plantation Guyonnet ⁸ a été attaquée, à huit heures du soir, par une centaine de rebelles. Le poste a résisté de son mieux. Deux partisans et plusieurs employés sont tués ; quatre partisans sont gravement blessés ; les maisons d'habitation sont incendiées. Le gérant français et le chef de poste échappent à la mort en décrochant dans la nuit, sous un feu nourri.

Le 17 février, à l'aube, le poste de Xa Bang est enlevé de force. Les rebelles s'emparent des armes.

Dans la nuit du 19 au 20 février, une forte troupe de Viêt Minh, sous commandement japonais, a pris d'assaut la plantation de Binh-Loc ⁹. Le poste a dû se replier devant des effectifs numériquement supérieurs. Le chef de poste français a eu les

⁸ [Plantation Guyonnet](#).

⁹ Plantation de Binh-Loc : créée par la SFFC, absorbée par la [SIPH](#).

jambes brisées et la mâchoire fracassée. Le directeur de la plantation et son assistant, après s'être défendus jusqu'à la dernière cartouche, ont dû prendre la brousse.

Les assaillants utilisaient des mitrailleuses puissantes qui crevaient les murs en briques. On a compté plus de deux cents points d'impact.

Dans la nuit du 21 au 22 février, la [plantation de Tan-Phong](#), contiguë à la mienne, a été incendiée. Tous les bâtiments d'exploitation et la maison d'habitation avec deux cents tonnes de caoutchouc ont été la proie des flammes.

Le 22 février après-midi, un directeur de plantation a été agressé à deux kilomètres de Daugai. Sa Jeep a été incendiée.

Comme bilan rapide, je n'en connais pas de plus significatif. Je l'ai dit et je le répète : nous accusons un recul d'un an.

Bas les masques

Ce n'est donc pas en faisant des avances aux Viet-Ninh, aux Hoa-Hao et aux autres groupements dissidents que le gouvernement aboutira à la pacification que tout le monde souhaite. Ni en avantageant les anciens Japs locaux au détriment de ceux qui eurent à souffrir de leur comportement. Il y a tout de même des honnêtes gens qu'il faudrait cesser de traiter, comme on dit, par dessus la jambe : ils s'appellent les Français, les Eurasiens et les Annamites qui désirent œuvrer à leurs côtés.

Le Gouvernement de la République autonome de Cochinchine avait été créé dans l'intention de sauvegarder les intérêts communs du Sud et de faire pièce aux prétentions du Nord.

S'il doit, maintenant, rechercher les mêmes visées que le Nord mais en jouant par la bande —, il est préférable d'abattre les masques. En ce qui me concerne, j'estime que, jusqu'ici, les dirigeants français ont conclu avec vous un marché de dupe qui se traduit par un exode constant de nos compatriotes et par l'aggravation catastrophique de l'économie du pays.

La souveraineté de la France est en cause, par suite de l'éviction de ses enfants des principaux postes de l'Administration, tel ceux très importants des Contributions Directes.

Si c'est cela que vous considérez, Monsieur le président, comme une collaboration sincère et loyale, souffrez que je vous déclare, dès à présent, que je me dresse contre vous. Je veux bien que nous puissions travailler « la main dans la main ». Je n'entends pas que cette formule fallacieuse permette à votre Gouvernement de nous jeter dehors, à plus ou moins brève échéance. »

Le président Hoach répond à cet exposé de M. W. Bazé que sa politique est à base d'apaisement et qu'il n'oublie jamais les intérêts franco-cochinchinois.

Au Conseil de Cochinchine L'ABROGATION DU TRAITÉ DE 1862 est demandé par un conseiller annamite

En abordant ce problème, le Conseil a outrepassé ses attributions
Il appartient au Parlement français d'en décider », souligne M. William Bazé
(*Le Journal de Saïgon*, 4 mars 1947)

La Conseil de la Cochinchine a abordé hier une question pour le moins inattendue : il s'agit du traité de 1862.

C'est M. Tran-thien-Vang, député de Mytho, qui demande l'abrogation de ce protocole. à quoi M. Jacquemart fit observer que seule l'Assemblée Nationale pouvait en délibérer.

M. Bazé rappela que le traité de 1862, signé par l'Empereur Tu-Duc, reconnaissait à la France la propriété de la Basse Cochinchine et a été complété par le traité de 1867 qui nous céda les trois provinces occidentales : Chaudoc, Hatien et Vinhlong. La Cochinchine n'a donc été entièrement colonie française qu'en 1867.

En ce qui concerne l'abrogation des traités dont il s'agit, M. Bazé précise que la moindre modification du territoire français (cession, vente, bail ou abandon) ne peut être envisagée sans une loi du Parlement (aujourd'hui Assemblée Nationale), sur rapport circonstancié du Président de la République, après avis du Conseil d'Etat, toutes sections réunies.

M. Bazé ajoute :

« À mon sens, le vœu de M. Tran-thien-Vang est inopportun d'autant plus que notre conseil n'est qu'une assemblée de notables et non une assemblée élue. Nous n'avons pas à outrepasser nos attributions.

J'ouvre ici une parenthèse. Je demande, une fois de plus, que si en raison des conjonctures présentes, la représentation cochinchinoise ne peut être élue au suffrage universel, la représentation française le soit, du moins, dans les plus brefs délais.

Il m'est pénible de ne pas être véritablement un des représentants qualifiés de la population française et de devoir mon siège à une simple nomination du Gouvernement Français dont je ne partage pas toujours les idées.

Je veux, en dernier lieu, établir et distinguer pour le Gouvernement du président Hoach : l'administration d'un pays n'implique pas nécessairement sa possession. La Cochinchine, jusqu'à nouvel ordre, reste française, constitutionnellement, tant au point de vue juridique qu'au point de vue national et territorial. Une organisation d'ordre politique et social, telle que le Gouvernement provisoire de la République autonome de Cochinchine, ne saurait modifier en quoi que ce soit une situation que sanctionnent des Traités qui n'ont jamais été dénoncés, d'accord parties.

Avant de se lancer dans une aventure, il convient de connaître quelles serait les réactions du Cambodge et du Laos qui n'auront confiance qu'autant que la France conservera les bouches du Mékong et une solide position stratégique. »

M. Bazé insiste en terminant pour que le vœu qui est présenté soit retiré, sans quoi il se verrait obligé de poser la question préjudicielle.

Il précise également qu'avant de prendre une décision quelle qu'elle soit, il serait utile de considérer les répercussions éventuelles de l'abrogation de ce traité sur le Cambodge et le Laos.

M. Denoueix précisa qu'au cours de la commission permanente, il avait été décidé que M. Tran-thien-Vang défendrait lui-même son vœu et en porterait la responsabilité.

M. Tran thien Vang donna lecture de sa motion dont le texte avait été modifié mais n'en concluant pas moins à l'annulation dans les plus brefs délais du traité de 1862.

Le point de vue de M. Tran-van-Ty
vice-président du gouvernement

Le vice-président a la parole pour souligner que, conjointement avec les promesses faites par M. Moutet, ministre de la France d'Outre-mer, lors de sa visite à la Cochinchine, l'amiral Thierry d'Argenlieu avait déclaré au président Hoach que l'extension des pouvoirs récemment accordée à son gouvernement correspondait à un abandon *de facto* du traité de 1862 en attendant, qu'il devienne *de jure*.

De l'avis même du vice-président, ce vœu, en raison des rapports actuels de la France et de la Cochinchine, n'avait pas sa raison d'être et était de nature à provoquer un choc psychologique chez les amis français.

M. Vang ayant demandé que l'on passe au vote secret de sa motion, l'urne circula, ce que voyant, M. Bazé quitta la séance en déclarant que le principe même de ce vote était un acte de défiance à l'égard de la France et qu'il n'entendait pas s'y associer.

Le contrôle des prix

Au début de la séance, M. Jacquemart avait donné lecture d'une motion, approuvée en Commission permanente, demandant la nomination d'une commission d'enquête dotée de pouvoirs très étendus, à l'effet d'examiner le fonctionnement et la gestion depuis le 1^{er} octobre 1945 du Service local du contrôle des prix et du Service de ravitaillement en Cochinchine. Trois conseillers français sont nommés à cette commission : MM. Jacquemart, Hermel et Denoueix, et trois conseillers cochinchinois : MM. Pham Van-Hai. Trần-thien-Vang et Nguyễn-huu-Thuán.

Instabilité budgétaire

M. Tran-van-Ty, vice-président du gouvernement de Cochinchine, fait ressortir, à l'occasion des taxes, un phénomène d'instabilité budgétaire en Cochinchine. Certaines ressources sont classées soit sur le plan fédéral, soit sur le plan local.

Il demande que le Conseil de Cochinchine prenne résolument sa part des responsabilités en matière de répartitions budgétaires.

M. Ngoi, faisant un large tour d'horizon, s'arrête un peu plus à Sadec dont il parle des malheurs présents et formule en disant qu'il est inutile de voter le budget car « le pays est à feu et à sang ».

Lecture est donnée d'un projet de contribution exceptionnelle sur le principal des patentes. M. Huu, ministre des Finances, expliqua que le mode de perception indiqué ne touchera que ceux qui pourront payer. Divers conseillers intervinrent en faveur des commerçants de l'intérieur.

Assistez aux séances ou démissionnez (*Le Journal de Saïgon*, 6 mars 1947)

Le Conseil de Cochinchine devait se réunir hier après-midi pour continuer ses travaux et, notamment, voter le budget.

À 16 heures, le quorum n'étant pas atteint par suite de l'absence de nombreux conseillers, le président Béziat décida d'attendre et le fit jusqu'à 17 h. 30.

Il leva la séance non sans avoir fustigé les défaillants. Il fit observer que, quand on accepte un mandat, c'est pour le remplir. Et que ceux qui sont dans l'impossibilité d'assister aux séances du Conseil, doivent en tirer la conclusion et se démettre de fonctions qu'ils ne peuvent assumer.

188.687.000 piastres

C'est le budget de la Cochinchine voté hier par le Conseil...
qui a réalisé 1.213.000 piastres d'économies sur le projet gouvernemental
(*Le Journal de Saïgon*, 8 mars 1947)

La séance d'hier soir du Conseil de Cochinchine a vu la discussion et le vote du budget de Cochinchine.

D'entrée, M. Cordier a la parole. Rapporteur du budget, il expose avec la méthode et l'expérience dont il est coutumier les divers chapitres soumis au Conseil.

Au banc du Gouvernement, M. le vice-président Tran-van-Ty avec la plupart de ses ministres et le lieutenant-colonel Renucci.

La discussion du chapitre concernant les dépenses prévues pour le ministère de l'Action sociale, dont M. Phat détient le portefeuille, fait l'objet d'une intervention de ce ministre qui demande avec ardeur que lui soient fournis les moyens de travail et que le Conseil lui accorde sa confiance.

M. Pham van Hai intervient

M. Pham-van Hai demande que soit attribué au budget de la Cochinchine le produit des amendes et confiscations du Service du contrôle économique.

Le conseiller suggère également que soit créée une caisse autonome pour la pacification. Cette caisse serait alimentée par, d'une part, les contributions indirectes, d'autre part, par une régie des cigarettes locales et l'importation des cigarettes de luxe.

Les impôts directs ne rentrent pas

Le vice-président du gouvernement, M. Tran-van-Ty, a la parole pour déclarer qu'à l'impossible nul n'est tenu. Les impôts directs ne rentrent pas. La récolte est abandonnée et, de ce fait, les propriétaires fonciers ne peuvent payer.

Il n'y a plus de porteurs de contrainte, partant plus de moyens d'exécution. Sans le gendarme, le juge est un rêveur. Or la taxe indirecte retombe finalement sur le consommateur.

Le vice-président insiste sur les charges écrasantes suscitées par l'entretien d'une armée.

Une armée de 10.000 hommes est prévue.

Or il faut compter par homme de troupe une dépense d'environ 10.000 piastres.

La France a fait les premiers frais

La France, déclare M. Ty, a fait les premiers frais. Elle a pris à sa charge tout le matériel nécessaire pour l'équipement et l'armement des premières unités.

Quand la Cochinchine aura son armée, il lui faudra subvenir à son entretien. La France ne peut pas toujours payer et cela se montera à des centaines de millions.

Tout pour la pacification

Toutes les dépenses actuelles, ou presque, ajoute M. Ty, vont à la pacification et c'est l'échelon fédéral qui nous fait des avances. La Cochinchine vit en compte courant avec le Service fédéral.

Son budget est transitoire.

Le prochain budget verra sans doute l'épuration des ressources fiscales, mais en attendant, il faut faire face aux dépenses et M. Ty demande au Conseil de voter la budget.

« Ce budget ci est bâclé, dit-il en substance, mais il est nécessaire. Donnez-nous les moyens de travail pour la pacification. »

Budget exceptionnel !

M^e Jacquemart déclare que ce budget est exceptionnel et exceptionnellement bas. L'année prochaine, il ne manquera d'être plus important.

Or aucune de nos ressources ne vont aux travaux neufs dont le pays a tant besoin.

Le conseiller demande que ne soient pas écartées les recettes nécessaires sous prétexte d'épargner la masse.

Le vote...

Toutes discussions étant closes, le président Béziat met aux voix l'adoption du budget.

Le projet du Gouvernement prévoyait :
189.900.000 piastres.

Le Conseil a rogné 1.213.000 sur ce total, ce qui porte le budget proposé par le Conseil à : 188.687.000 piastres.

4 millions ont déjà été dépensés pour l'armée.

Le mode d'élection à main levée ne convient décidément pas à l'assemblée. L'urne circule et il en sort 22 voix pour l'adoption de ce budget sur 26 votants.

M. Denoueix donne ensuite lecture d'une motion qu'adoptera l'assemblée à l'unanimité et selon laquelle toutes les contributions directes collectées sur le territoire de Cochinchine feront l'objet, de la part du budget fédéral, d'une ristourne au budget local.

De rassurantes précisions du colonel Renucci

Le colonel Renucci a ensuite la parole, Ce qu'il dira ? Des précisions sur l'organisation de l'armée cochinchinoise. Les lecteurs du *Journal de Saïgon* savent déjà ce qu'il en est par une interview donnée dans ces colonnes.

900 sous-officiers français de la Garde Républicaine et 50 officiers composent déjà les cadres de cette armée.

40 péniches blindées sont commandées pour la police fluviale.

Des centres d'instruction pour commandos sont ouverts et fonctionnent.

« Dites-vous bien, précise le colonel, que lorsque deux commandos français seront parachutés, 2 autres commandos cochinchinois le seront à leurs côtés pour les guider, les aider, les mettre dans l'ambiance.

Les paroles du colonel Renucci ont été saluées par une salve d'applaudissements.

ENTRETIENS HOACH-TOREL

Le président du Gouvernement a présidé
la réunion du Comité exécutif de pacification
(*Le Journal de Saïgon*, 11 mars 1947)

Le secrétariat de la présidence du gouvernement communique :

Le président du Gouvernement provisoire de la République de Cochinchine a eu hier une longue séance de travail avec M. Torel, commissaire de la République en Cochinchine. Il a reçu ensuite successivement M. Perrier, directeur de la Sûreté en Indochine, MM. Tran-van-Huu, ministre des Finances, et Nguyen-van-Ty, secrétaire du Conseil de Cochinchine.

« Dans l'après-midi, le chef du gouvernement a présidé la réunion du Comité exécutif de pacification, puis a reçu les membres du Conseil de Cochinchine. Un long entretien a réuni à cette occasion, autour du président Hoach : M^e Béziat, président du Conseil de Cochinchine, MM. les conseillers Bazé et Pâris et MM. Tran-van-Ty, vice-président du Conseil, Tran-van-Huu, ministre des Finances et Nguyễn-phu-Khai, ministre de l'information. »

AU CONSEIL DE COCHINCHINE

ATTITUDE FERME
de William Bazé et Bonvicini
(*Le Paysan, hebdomadaire français*, 15 mars 1947)

Au cours des séances du Conseil de Cochinchine, un conseiller annamite (dont le nom nous échappe) a déposé une motion tendant à l'abrogation du traité de 1862, qui lie la Cochinchine à la France.

Certes, depuis les événements du 9 mars 1945 (agression japonaise), dont les coupables, petit à petit, sont amenés au poteau d'exécution, et le guet-apens de Hanoï, du 19 décembre 1946, qui a fait tant de victimes françaises non combattantes), nous sommes amplement édifiés !

Mais, si, à la mode d'Hitler, les traités sont considérés, par ses émules, comme des chiffons de papier, il n'en est pas de même pour la France, nation civilisée, qui toujours fait honneur à sa signature.

Au reste, ne l'oublions pas, la Cochinchine, porte du Cambodge, du Laos et de l'hinterland Moï, reste le pivot axial de la puissance mandataire française en Indochine, pour la protection des minorités ethniques.

Son mandat, elle le détient de l'Union des Cinq grandes puissances, dont elle fait partie, et elle l'exercera, car tel est son droit, et son devoir.

Et ceci, n'en déplaît aux trublions de tout poil, qui nagent en eaux troubles.

*

Un second conseiller annamite (dont le nom nous échappe) a déposé une autre motion, dans laquelle il est dit :

— Les militaires tuent tout sans discrimination et brûlent les immeubles.

Nous pourrions suggérer à l'auteur de la motion un peu de bonne foi.

De telles incartades de langage sont intolérables. Pis encore, elles demeurent passibles de lourdes sanctions.

L'autorité militaire, qui accomplit tout son devoir, dans l'œuvre de pacification en Cochinchine, ne saurait être prise à parti, et moins encore bafouée.

Quand toute la population, tant française qu'indigène, souffre des crimes, des violences, des exactions perpétrés chaque jour par les Viet-Minh, on ne peut accueillir qu'avec mépris de telles assertions.

Voilà pourquoi nous sommes heureux de constater que deux de nos représentants français ont protesté, avec force, au cours des débats.

Leur autorité, de ce fait, ne peut que s'accroître, puisqu'ils ont défendu avec énergie la position des nôtres.

SPARTACUS.

La Mort de Cao-dac-Ly,
conseiller de Soctrang, a-t-elle des causes politiques?
(*Le Journal de Saïgon*, 8 avril 1947)

M. Cao-dac-Ly, conseiller de Cochinchine de Soctrang, a été assassiné dans cette ville, à son domicile, dans la nuit du 4 au 5 avril par des terroristes qui ont pris la fuite. Nous sommes allé voir le secrétaire général du Conseil de Cochinchine, M. Ty, qui a bien voulu accorder quelques minutes d'entretien au représentant du *Journal de Saïgon*.

— Figurez-vous, nous dit-il, que je n'ai appris la mort de M. Cao-dac-Ly, qu'incidemment, de la bouché d'un ami qui en avait lu la nouvelle dans un journal.

— Aviez-vous l'impression, M. le secrétaire général, que M. Cao-dac-Ly ait pris une position politique particulièrement en vedette ?

— Certainement non. C'était un ancien instituteur. Mais il ne parlait pas beaucoup, il était un peu effacé.

— Était-il fort assidu aux séances du Conseil ?

— Non, depuis la réorganisation de l'assemblée, en juillet, il n'est venu que deux ou trois fois. Et je ne l'ai pas revu depuis l'élection du président du Gouvernement provisoire.

— N'avez-vous aucun renseignement sur le meurtre ?

— Absolument rien. Mais l'effacement même où vivait M. Cao-dac-Ly fait que je me demande si cet assassinat est bien imputable à des causes politiques. Cependant, encore une fois, nous ne savons rien pour l'instant. »

CHRONIQUE LOCALE

L'assemblée générale de l'Udofi
(*Le Journal de Saïgon*, 8 avril 1947)

.....
La péroraison de [William Bazé] est vivement applaudie quand il déclare solennellement que tous ses efforts tendent ici, et tendront bientôt en France où il rentre pour un bref congé, à obtenir la parité numérique des représentations française et cochinchinoise au sein du Conseil de Cochinchine.

LA COCHINCHINE

a désormais son hymne national
(*Le Journal de Saïgon*, 10 avril 1947)

La séance plénière mensuelle du Conseil de Cochinchine s'est tenue hier à 15 heures 30.

D'entrée, le président Béziat a prononcé une allocution émue à l'adresse de M. Cao-dac-Ly, conseiller de Soctrang, récemment tué chez lui par des terroristes.

Le président flétrit en termes vigoureux ce lâche assassinat qui affecte une fois de plus la plus importante assemblée locale.

Le vice-président du gouvernement de Cochinchine s'associe aux paroles de M^e Béziat et rend hommage à la mémoire du collègue disparu.

La séance est ensuite suspendue en signe de deuil.

À la reprise les questions à l'ordre du jour sont examinées. Le vice-président Tran van Ty explique que le nouvel hymne national cochinchinois a été revu et corrigé. Il garantit qu'aucune allusion subversive n'y subsiste et signale que la composition de cet hymne est due à M. Vo van-Lua et au chef de la clique de la Légion. Lecture des paroles de l'hymne est donnée. Après quoi un pick-up en joue l'air.

Il apparaît à tous que cet hymne est plus de circonstance que le premier.

La représentation au sein du conseil d'administration du [Port de Saïgon](#)

Les représentants du Conseil de Cochinchine au sein du conseil d'administration du Port autonome de Saïgon sont désignés :

Titulaires : MM. Jacquemart, Truong-Tuy-Voi et Nguyễn-van-Ty.

Suppléants : MM. Cordier, Pham-van Hai et Bonvicini.

Sont désignés également pour faire partie de la Commission chargée d'examiner les demandes de subvention formulées par les associations sportives : MM. Bonvicini et Ngo-phuoc-Hung.

Un échange de vues a lieu ensuite entre M^e Jacquemart, le président Béziat, le vice président Tran-van-Ty et plusieurs autres membres du conseil, visant à l'institution d'une commission d'enquête sur le ravitaillement.

Il est notoire que l'accumulation des marchandises sur les quais du Port de Saïgon constitue un scandale qui contribue à hausser le coût de la vie et fait le bonheur des chevaliers du marché noir.

Une motion est votée à l'unanimité tendant à envisager des mesures d'urgence pour décongestionner les magasins du Port qui ne sont pas des entrepôts.

Une auto pour M. le procureur

Le président Béziat explique que le procureur de la République, n'ayant plus d'auto, est obligé de se rendre à bicyclette sur les lieux des sinistres, ce qui lui occasionne des retards compréhensibles.

Pour l'autorité du corps judiciaire et dans l'intérêt du public, une auto sera mise à la disposition de ce magistrat.

Pour les sinistrés cochinchinois

M. le conseiller Thoi demande que le Gouvernement de Cochinchine fasse à l'intention des sinistrés cochinchinois ce que les Français font pour les leurs.

Le vice-président Tran-van-Ty répond que le gouvernement de Cochinchine, a, à ce sujet, une de ses principales préoccupations. Il étudiera la question avec M. le ministre de l'action sociale en tenant compte des disponibilités budgétaires.

Les chefs de quartier

La question des chefs de quartier est évoquée de nouveau.

Certains conseillers désirent que ces fonctions soient confiées à des hommes pourvus de diplômes universitaires.

Le vice-président déclare que, dans les conjonctures présentes, il est obligé de choisir des personnes connaissant parfaitement leur quartier et disposant d'un local pour les bureaux.

La séance est levée à 18 h. 45.

M. William Bazé marie une de ses pupilles
(*Le Journal de Saïgon*, 15 avril 1947)

Samedi dernier avait lieu le mariage de M^{lle} Léa Bazé, fille adoptive de M. William Bazé, avec M. Robert Pichoutou, du groupe de contrôle radio-électrique. Mariage célébré dans la plus grande intimité, [par suite des deuils récents de la famille Bazé, particulièrement touchée, en l'espace d'une année, sous les coups du Viêt-Minh !](#)

Les témoins étaient, pour la mariée, M. William Bazé ; pour le marié, M. René Vichery, du groupe de contrôle radio-électrique.

C'est M. Adrien Petit, faisant fonction de maire, qui célébra le mariage civil, et tint à rappeler ses très anciens liens d'amitié (datant de 1920 !) avec M. Bazé, alors que celui-ci était jeune directeur de la plantation de Xuân-Lôc ; et lui même jeune administrateur de la province de Biênhoà. Il loua également en lui et le bon ouvrier de la collaboration franco-cochinchinoise, et le grand «résistant» et [l'homme de bien qui n'a pas recueilli et élevé moins de 14 enfants adoptifs !](#)

À la cathédrale, c'est le R.P. Séminel, collaborateur de M. W. Bazé dans toutes les œuvres eurasiennes, qui avait tenu à officier.

La mariée, habillée par M^{me} Georgette d'une exquise robe de style d'organdi brodé, était entourée de ses jeunes sœurs cousines formant son service d'honneur. M^{me} William Bazé portait une très belle robe de tulle noir au cachet de Haute Couture, et une originale coiffure du même tulle retenu par des orchidées.

Un lunch et une sauterie intime eurent lieu après la cérémonie chez M^{me} Bazé. Reconnu dans l'assistance M. le commissaire de la République Torel et M^{me} ; un grand nombre de membres du gouvernement de la République de Cochinchine, dont M. Tran van Ty, vice-président, M^e Béziat, président du Conseil de Cochinchine, M. Portail, M. et M^{me} Bonvicini, etc.

Toinette GÉRARD.

M. TRAN VAN TY reçoit la Légion d'honneur
(*Le Journal de Saïgon*, 25 avril 1947)

M. Bollaert a remis à M. Tran-van-Ty, vice-président du gouvernement autonome de Cochinchine, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur.

La cérémonie s'est déroulée dans l'austère salle d'honneur du Palais de Justice, en présence du président Hoach et des ministres de son gouvernement, de M^e Pujos, procureur général, entouré des membres du bureau de Saïgon et de plusieurs hauts fonctionnaires ou amis du récipiendaire.

Le Haut Commissaire tint, avant la cérémonie, à rendre hommage au magistrat et au patriote que fut M. Tran van-Ty et « à apporter en sa personne à l'ensemble des avocats d'Indochine le témoignage de la sympathie et de la reconnaissance de la France ».

Répondant à l'allocation du Haut-Commissaire de France et aux félicitations et aux souhaits qui lui furent adressés par ses collègues, M. Tran van-Ty remercia en quelques mots émus le représentant du Gouvernement de la République.

Au Conseil de Cochinchine

M. TRAN-VAN-TY

veut que soient établies les responsabilités dans l'attentat de Mytho

M. Bourrin et Demay sont nommés conseillers

(*Le Journal de Saïgon*, 21 mai 1947)

Le séance s'est ouverte à 9 h. 30. La discussion du contrat de tadiennage se poursuit, en présence du Dr Hoach, de M Ty, ministre de l'Intérieur, de M. Phat, ministre de l'Action sociale, de M. Tam, ministre de la Défense, et de M. Huu, ministre du Commerce, et de M. Chin, ministre de la Justice.

Les articles 14 à 19 (Des avances), l'art. 20 (location d'animaux, barques, etc), les art. 21 et 22 (ou mesurage des rizières et du paddy), les art. 23 à 30 (Des différends entre propriétaires et ta diên), enfin les art. 31 à 33 (Dispositions diverses) sont votés à l'unanimité, après quelques observations de MM. Vang et Émery, et de M. le Commissaire du gouvernement. L'ensemble du texte est ensuite adopté à l'unanimité.

Le Dr Hoach prend la parole pour remercier le Conseil de l'intérêt qu'il porte à ces problèmes d'une importance primordiale, et plus particulièrement aux classes déshéritées.

M^e Béziat annonce que M. Bourrin et M. Demay sont nommés conseillers de Cochinchine en remplacement de M. Hermel et de M. Guyonnet.

L'assemblée doit ensuite se prononcer sur l'opportunité et les conditions du retour au domaine local des concessions provisoires, à Baria, accordées à MM. André Caffort, Léon Caffort et Maxime Grammont, d'une superficie de 5 589 ha 40 ares. L'assemblée est d'accord.

Le Conseil doit ensuite se prononcer sur les modifications proposées à la précédente session, qui doivent être apportées au statut organique de l'Assemblée de Cochinchine. M. Dang, conseiller de Long-xuyên, attribue à la négligence des pouvoirs publics, l'absence de nombreux conseillers de l'Ouest, et se plaint qu'on ne mette pas à la disposition des conseillers des moyens de transport nécessaires.

La parole est donnée à M. Tran thien-Vang pour développer son interpellation sur l'accident de Trung-Luong. Après avoir rendu hommage aux victimes civiles et militaires, M. Vang demande que soient clairement établies les responsabilités. Il demande également que les voyages ministériels soient correctement organisés. Il demande encore si l'escorte de protection a fait tout son devoir. Enfin, il est extraordinaire qu'une concentration de troupes de l'importance indiquée soit passée inaperçue à 5 km. de Mytho.

Le ministre de l'intérieur répond à M. Vang. Il y a eu simple fatalité. Le convoi était très important. L'autorité militaire est hors de cause. Du point de vue civil, des précautions avaient été prises. Mais les deux ministres n'ont pas prévenu à temps, c'est exact. Les précautions étaient-elles suffisantes ? C'est là qu'a joué la fatalité : les trois voitures de tête chargées de la protection ont sauté les premières. En tout cas, même si l'administrateur de Mytho avait été prévenu à temps, il ne pouvait rien faire que ce qui l'a été, c'est-à-dire prévenir les militaires. Quant à connaître l'organisation des rebelles, la Sûreté manque trop de personnel.

M. Vang réplique que l'on pouvait prendre plus de précautions. Le Dr Hoach fait observer qu'un convoi venait de passer dans l'autre sens. En fait, comme il s'agissait de mines télécommandées, les précautions devaient être d'un autre ordre.

M. Tam, ministre de la Défense, se félicite de voir mise hors de cause l'autorité militaire, mis s'étonne que l'on incrimine le gouvernement et l'administrateur de Mytho. Dans l'affaire, la faute en incombe aux malheureux ministres qui, prévenus, n'auraient pas dû s'intégrer au convoi. Si l'on fait le compte des convois et des morts, le chiffre des victimes est insignifiant. Il serait souhaitable de considérer l'incident comme clos.

M^e Béziat demande à l'assemblée d'envoyer son salut à ceux qui ne sont plus et de lever la séance en signe de deuil.

La réception de M. Dufour

M. Dufour, commissaire de la République, a été reçu à 11 h.45 au Conseil de Cochinchine.

M. Dufour a tenu à assurer le Conseil et le gouvernement de la Cochinchine de son entier appui et de toute sa sollicitude.

Le Dr Hoach l'a remercié et s'est félicité de rencontrer en M. Dufour un véritable sportif, toujours partisan du « fair play ».

LE DISCOURS DE M^e BÉZIAT

Le Dr THINH a bien mérité notre reconnaissance,
affirme le président du Conseil de Cochinchine
(*Le Journal de Saïgon*, 6 juin 1947)



Nous sommes réunis, ici, dans une même pensée de reconnaissance, et cette reconnaissance va s'exprimer.

Dans quelques instants, le geste symbolique sera fait : la rue du Président-Nguyễn-van-Thinh s'ouvrira et le souvenir de ce grand ouvrier de la cause cochinchinoise prendra corps au sol même de la capitale où il a vécu, où il est mort.

Il ne pouvait être fait choix d'une date plus opportune pour exalter, une fois de plus, la mémoire de Nguyễn-van-Thinh.

C'est, aujourd'hui, l'anniversaire du jour où fut proclamée la République de Cochinchine.

On ne pouvait, non plus, situer avec plus d'à-propos la voie qui doit porter aux générations à venir les mérites du président Nguyễn-van-Thinh : nous sommes au lieu même où notre cher disparu a franchi librement les portes de l'éternité.

Il venait d'achever une journée de rude labeur lorsque, soudain, ses forces l'ont abandonné; et ce fut, circonstance digne de remarque aussi, au lieu même, où se sont écoulées les heures les plus précieuses de sa vie, dans le cadre où son cœur a connu les plus grandes joies qui pouvaient émouvoir son âme; celui où ses yeux perçurent les premières lueurs de l'aube qui se levait sur sa chère Cochinchine.

Ah ! Je souhaite ardemment qu'il soit parti dans la vision sereine de son rêve accompli.

Déjà, sa tâche était à vrai dire remplie. Il avait soigneusement mûri et noté de sa main toute l'organisation de la machine administrative qu'il comptait offrir à son pays. Le Conseil de la Cochinchine devait, l'un après l'autre, en voter tous les éléments. Il avait eu la satisfaction d'entendre consacrer ses vues. Son esprit est demeuré au sein de notre assemblée dont les derniers travaux reflètent le souci qui a été celui de toute la vie du docteur Nguyễn-van Thinh : appeler à un sort meilleur et chaque jour raffermi les travailleurs modestes qui sont la grande force et la fierté des peuples qui savent de défendre de sombrer dans l'égoïsme de classes dites privilégiées. Le statut des « ta diên », venu de ses préoccupations généreuses, a su les mettre en pratique : il n'a été

rien sacrifié, pour cela, au texte que vous connaissez tous ; aucun intérêt n'a été lésé qu'il était légitime de protéger.

Les œuvres sociales auxquelles il avait résolu de se donner entièrement s'affirment.

Le sillon que la France avait profondément creusé, le docteur Nguyễn-van Thinh, de toute son ardeur, entendait le perpétuer dans le même esprit d'entraide fraternelle.

Il a bien mérité les sentiments de reconnaissance que nous exprimons aujourd'hui devant sa grande mémoire.

Sans doute, cette reconnaissance doit aller aussi à ceux qui ont continué sa tâche avec courage et loyauté, enfermés dans le souci constant de faire œuvre utile et humaine, mais qui donc contestera la grande part qui restera la sienne ?

Tout ceci nous conduit à dire que la Cochinchine n'a pas déçu l'idéal confiant de la France. Elle a placé une main assurée dans celle qui lui a été tendue si loyalement. Rien n'a pu l'arrêter : ni les notables tombés, ni la propagande aux cent bouches menteuses qui l'accable.

Dans le concert ahurissant des défections qui courent le monde, c'est tout de même quelque chose !

La Cochinchine a su comprendre.

Reconnaissons tous qu'elle ne cesse ce prêcher d'exemple.

Si les rafales d'une tempête effroyable, venue des enfers exécrables de la haine, ont secoué ses assises et brisé ses volontés pour les jeter un instant aux quatre vents de la folie : avec quelle sagesse ne s'est-elle pas rapidement ressaisie.

Et c'est par les actes qu'elle s'est affirmée et s'affirme encore.

Sorti des geôles japonaises, Nguyễn-van Thinh s'était mis au travail sans bruit, dans le calme de ses pensées.

Après lui, ceux qui ont pris la barre échappée de ses mains ont persévéré dans la même voie avec la même volonté de marcher hors des sentiers de la violence et de se donner seulement, mais tout entier, à la raison pure qui domine la claire vision des choses et n'a jamais égare personne.

Peut-on dire que la masse ne les a pas suivis ?

Peut-on dire que les efforts de tous ceux-là ne se continuent pas dans le calme d'une pensée réfléchie et fidèle ?

Si les forces du vent secouent encore les cordages du vaisseau qui porte nos destinées, une confiance absolue dans l'avenir, le vaisseau est de qualité rare, la rafale l'incline sur les flots mais il domine la vague et poursuit, plus rapide, sa route. Il porte de fières couleurs : les couleurs de la France.

Remercions le docteur Nguyễn-van Thinh, remercions nos amis de Cochinchine de l'avoir compris ; et, à ceux qui l'ont compris, à la Cochinchine, ne discutons pas le prix de la reconnaissance.

Qui sera président du Conseil de Cochinchine ?

La course au fauteuil ne réunirait que deux partants :

M^e Béziat et son confrère M^e Jacquemart

Mais un outsider est toujours possible à la veille de l'élection
qui n'aurait lieu qu'à la fin du mois de janvier
(*Le Journal de Saïgon*, 26 juin 1947)

Dès l'ouverture de la séance du Conseil de Cochinchine, ce matin, le président Béziat souhaite la bienvenue au Dr Pradal. M. Bourrin, « vieux colonial resté jeune », dont l'orateur souligne la culture et la finesse de jugement.

L'ordre du jour appelle d'abord l'examen d'un projet d'arrêté concernant les pharmaciens indochinois. Le projet est adopté à l'unanimité sans débat.

Un projet de cession au Domaine municipal de Rachgia de 4 lots de terrains urbains au Domaine national de Cochinchine est soumis au Conseil. M^e Jacquemart rappelle qu'en commission permanente, plusieurs réserves ont été faites. Il s'élève contre la cession d'une portion du domaine parfaitement inutile et à un prix au moins discutable.

La commission ne rejette pas le principe de l'opération. Mais on peut louer le terrain pour une somme modique, sans aliéner le terrain définitivement. Le Dr Ngoi intervient dans le même sens que M^e Jacquemart. Il est donc nécessaire que le gouvernement étudie l'affaire de plus près. Le commissaire du gouvernement se range à cette opinion et l'assemblée se prononce pour le renvoi à l'examen.

Le troisième projet concerne un nouvel arrêté modifiant celui du 13 mai 1942, sur les rapports entre les bailleurs et locataires de locaux à usage d'habitation ou professionnel. Le projet vise le maximum d'augmentation admissible dans le prix des loyers. La législation française prévoit une augmentation de 200 % maxima. Le président de la commission permanente, M. Thuong, fait observer que l'augmentation de 50 % actuellement pratiquée est suffisante.

M^e Jacquemart s'élève contre la démagogie. Tous les propriétaires ne sont pas de puissantes sociétés. Or les propriétaires ne peuvent plus faire de réparations. L'augmentation prévue est raisonnable, car le rapport de loyer est infime pour le capital. Si on compare à l'accroissement général des prix celui des loyers, ce dernier est très réduit. Il n'y a pas de raison de renvoyer à examen cet article particulier. M. Hai demande la suppression pure et simple de cet article.

Le commissaire au gouvernement souligne que la suppression de cet article est trop simpliste. Il s'agit moins d'encourager la construction d'immeubles neufs que d'aider les propriétaires d'immeubles anciens à faire les réparations nécessaires.

La question des logements, expose le ministre des finances, intéresse au plus haut point l'administration. Une commission s'est déjà réunie au Haut Commissariat l'an passé. Cette année, ce ne fut pas possible, puisque ces problèmes relèvent désormais du Gouvernement de Cochinchine. Les mesures à prendre sont diverses. Il est en tout cas nécessaire d'intervenir équitablement. Actuellement, il n'y a pas à opposer locataires et propriétaires, mais locataires en possession d'immeubles et candidats locataires : c'est la question des pas de porte. Si l'on intéresse les propriétaires, il y aura concurrence entre eux et ce marchandage entre locataires disparaîtra.

Une autre mesure s'avère nécessaire : c'est la stricte limitation du droit de réquisition. Enfin, il convient de faciliter par des procédés divers la construction d'immeubles neufs.

Le ministre des finances demande qu'on étudie de plus près l'article 2.

M. Hué ayant fait remarquer qu'on ne peut travailler à la légère, M^e Jacquemart et le ministre des finances en concluent au renvoi. Le président de la Commission se range à leur avis. Le renvoi de l'article 2 à la Commission est adopté.

Le reste du projet concerne les immeubles neufs.

L'assemblée aborde donc l'examen du titre II complétant le décret du 13 mai 1942, touchant le droit de reprise du propriétaire contre le locataire.

La séance est suspendue à 11 heures.

La séance est reprise à 11 h. 20.

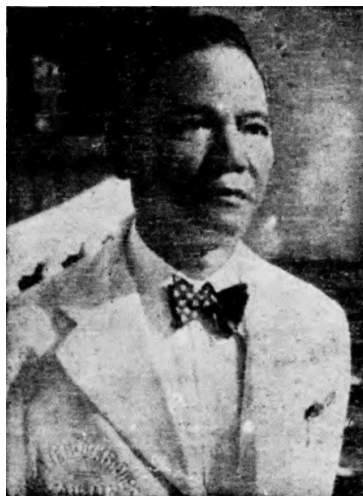
M^e Jacquemart propose une modification légère à l'article 13 et un addendum à l'article 14 *in fine*, sur la limitation à un seul immeuble pendant deux ans du droit de reprise du propriétaire.

L'adoption de l'ensemble est soumis à l'approbation du nouveau texte de l'art 2. renvoyé à la commission. Les autres articles forment bloc et feront d'objet d'un premier arrêté, qui sera incorporé avec l'article 2 à un nouveau texte. La prochaine séance aura lieu demain à 16 heures.

Le Président Hoach a dit au Conseil de Cochinchine
« L'HEURE APPROCHE
où l'avenir de la nation va se jouer »

Notre travail est de préparer la voie
à l'organisation future de l'Indochine

Les conseillers cochinchinois ont réclamé un élargissement du gouvernement
dans les 15 jours prochains
(*Le Journal de Saïgon*, 2 août 1947)



Le Président Hoach

La présidence du gouvernement communique :

À la suite de la motion votée hier par le Conseil de Cochinchine, le Président Hoach a réuni ce matin le conseil des ministres en son palais, afin d'envisager un remaniement ministériel.

La séance s'est terminée un peu après 10 heures. Aucune décision importante n'aurait été prise.

La dernière séance du Conseil de Cochinchine

La séance est reprise à 16 h.15 et M^e Béziat donna aussitôt la parole au Dr Hoach pour répondre au conseiller Tran-van-Huê :

« Dans son interpellation d'hier, M. le conseiller Tran-van-Huê a brillamment mis en cause notre gouvernement. Son intervention a porté sur trois problèmes principaux : responsabilité du gouvernement dans l'insécurité actuelle, absence du gouvernement dans les prochaines négociations, obstacles que constitue la présence de notre organisme dans le travail de pacification.

Je ne m'attacherai pas à réfuter point par point toutes ces accusations ; je voudrais surtout regretter l'état d'esprit qui a inspiré M. le conseiller Huê lorsqu'il parle de lourdes responsabilités.

Sommes-nous responsables de la situation actuelle ?

Quelles sont donc les causes de l'aggravation de l'insécurité ?

Ces causes ont été assez souvent commentées dans les discours et dans la Presse. Qu'il nous suffise de les rappeler succinctement :

Tous s'accordent à dire que la raison fondamentale du développement de l'insécurité et de la guérilla a été le *modus vivendi* du 14 septembre 1946, cette trêve qui permit l'armement et l'entraînement de nombreuses troupes jusqu'alors livrées à elles-mêmes. Cet accord du 14 septembre a été conclu sans que nous soyons consultés.

Une autre raison du développement du désordre est l'entrée en Cochinchine d'un important armement. Le moyen de contrôler cette entrée était l'établissement d'un réseau de surveillance aux frontières des régions qui fournissent les armes : or vous savez bien que la question nous dépasse, la Cochinchine n'ayant pas de frontière avec les pays qui abritaient les contrebandiers d'armes.

Mais je crois que le facteur prédominant est le facteur moral.

Devant les hésitations d'une certaine politique, une propagande bien montée a pu, en jouant sur le sentiment patriotique, développer un esprit de lutte dans certaines sphères de la population.

N'avons-nous pas assez souvent dénoncé aux autorités responsables les dangers de telles hésitations grâce auxquelles le trouble règne dans certains esprits et qui, j'en suis persuadé, ne sont pas étrangères à certaines interventions au sein même de cette assemblée .

L'heure des hésitations est close

Eh bien, je puis vous dire que l'ère des hésitations est close ; le Haut Représentant de la France en Indochine a pris sa décision en parfaite connaissance de cause. Je suis vous assurer également que nous n'avons pas été tenus à l'écart au cours de l'élaboration de la solution qui doit rendre la paix à notre pays : j'ai de bonnes raisons d'espérer même que les craintes de M. Tran van Huê au sujet de l'obstacle constitué par le Gouvernement et le Conseil de Cochinchine ne sont pas justifiées. [Le Conseil de Cochinchine, le Gouvernement provisoire de la Cochinchine constituent bien un obstacle, mais pas à la pacification : ils constituent un obstacle à un parti qui voudrait se réserver l'exclusivité de la représentation du pays.](#)

*

* *

« Messieurs les conseillers, l'heure approche où l'avenir de la nation va se jouer.. Lorsque cette heure sonnera, chacun devra jouer son rôle, et notre rôle n'est pas des moindres. En acceptant le poste qui m'a conduit à vos côtés d'abord, au Gouvernement ensuite, je n'avais, comme vous tous, qu'un seul but : servir mon pays. Nous avons, pour ce service, choisi le chemin de l'amitié, tandis que d'aucuns choisissaient celui de la haine.

Vous dirai-je comment, au mépris de la mort, nous avons, avec certains ministres qui sont ici, rencontré des chefs de la Résistance parce que nous pensions trouver avec eux un terrain d'entente, parce que nous savons que, *eux par les armes, nous par la paix*, nous poursuivons le même but : le bonheur du peuple.

Je dois reconnaître que nous n'avons pas toujours échoué, mais que [nous nous sommes heurtés à cette haine xénophobe que, personnellement, nous ne partageons pas.](#) »

« Préparer la voie à l'organisation de l'Indochine »

Pour le moment, notre travail à nous, Conseil de Cochinchine et tout le peuple du Nord au Sud, est de préparer la voie à l'organisation future de l'Indochine, à tous nos échelons nous nous devons de travailler d'arrache-pied à rapprocher toutes les opinions,

à renverser tous les obstacles qui s'opposent à l'accord de deux pays, à combler ce fossé dont je palais à l'instant, en faisant naître l'amour là où ne vit que la haine.

« Nous avons choisi, lorsque la population des provinces nous à appelés pour siéger sur ces bancs et nous savons que notre but est de soutenir les intérêts de la patrie.

Nous continuerons malgré tous les obstacles, soutenus par la conscience de la noblesse de notre tâche, soutenus par le souvenir de nos morts. »

Le conseiller Huê demande la parole pour répliquer. Il fait appel au désintéressement du Président Hoach et demande une suspension de séance pour permettre à ses collègues da se consulter.

Le doc phu Tam intervient alors vigoureusement. Il dénonce avec courage les intrigues des « capables » de couloir et d'antichambre. Il ne manque pas son but. « Quand les assassins se donnaient libre cours, qui faisait le capable, Monsieur le conseiller ? C'est le dégoût qui a poussé les Caodaistes et les Hoa Hao. J'approuve les Hoa Hao, au moins ils ne sont pas lâches.

Quant à notre position, elle est connue. Nous luttons autant que Ho-Chi-Minh pour l'indépendance.

Quant à l'union des trois ky, nous savons que nous sommes de même race. Mais que les Tonkinois viennent ici « s'asseoir sur nos têtes », décapiter les hommes, tuer femmes et enfants, non ! L'union culturelle, économique, oui ; politique, non. »

M. Huê répond en menaçant de Bastille et d'un 1789.

M. Tam lui réplique brièvement en lui disant que la critique est utile, mais qu'elle soit constructive. L'histoire en tout cas n'a jamais éventré les femmes au nom du progrès.

M. Hung, vice-président, rend dommage aux efforts des uns et des autres, mais il faut examiner la situation à tête reposée. En vue des négociations, un remaniement ministériel est nécessaire. Il devrait représenter tous les partis politiques.

Ce serait une bonne chose, et le gouvernement pourrait aisément parler au nom de la Cochinchine. Il demande une suspension de séance. M^e Jacquemart se félicite de l'apaisement né de ces paroles.

L'insécurité ne tient pas au gouvernement de Cochinchine. Si vous voulez vous mettre à genoux, dites-le. S'en aller, ce n'est pas du courage civique. L'élargissement du ministère n'est pas nécessaire. Le pays ne sera surement pas écarté des négociations.

Le parti politique dont vous parlez, M. Huê, n'a qu'à se montrer et venir. L'élargissement du ministère est possible, oui, mais que les partis viennent. « Mais attention à votre responsabilité devant d'histoire. »

Le Dr Hoach répond sur ce point précis. Les représentants des partis n'ont qu'à venir et du bon travail sera fait.

M. Bonvicini demande ce qu'est un parti et est prêt à faire un parti à lui seul. La séance est suspendue.

M. Huê lit une motion contre M. Tam qui risque de compromettre la politique d'apaisement par ses récentes paroles.

Le Dr Hoach s'étonne un peu de ce reproche et couvre son collaborateur. Les désirs de paix du gouvernement sont très connus.

Une motion signée des conseillers cochinchinois demande expressément que le Dr Hoach remanie totalement son ministère dans un délai de 15 jours.

Le Dr Hoach déclare tenir compte de ces indications et fera le plus large appel à tous les concours.

M^e Béziat signale que M. Denoueix donne sa démission de la Commission d'économie. À l'unanimité, M^e Jacquemart le remplacera.

La motion soutenue par M. Huê est mise au voix et adoptée par 22 contre 7 et une abstention, sur 30 votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la session est close à 18 heures.

Après la séance du Conseil de Cochinchine
Ni soumission ni démission

Le Dr Hoach peut et doit rester
par Albert GUILLAUME
(*Le Journal de Saïgon*, 19 septembre 1947)

Aucune séance du Conseil de Cochinchine n'avait jusqu'ici suscité autant de curiosité, éveillé tant d'intérêt ni soulevé de telles passions que celle d'hier. Elle fut brève ; mais les silences, plus encore que les rares paroles prononcées, étaient éloquentes. Drame classique ? Imbroglio digne de la comédie italienne ? La séance participait des deux à la fois, et l'on ne manqua même pas pour finir — ou pour commencer — de faire appel à un *Deus ex machina*, en l'espèce le Haut Commissaire.

Mais au milieu de tant d'intrigues, de querelles désinvoltes, d'attitudes contradictoires, il n'est pas sûr que le public ait bien compris.

Brutalement, voici les faits. L'assemblée, estimant que la composition du ministère ne lui permet pas de mener une politique saine et efficace, demande à son Président de remanier son équipe. On prend date, mais l'opération s'avère difficile, tant les « bonnes volontés » sont nombreuses.

Cependant — au début surtout — une préoccupation domine : le G.P.R.C. peut et doit prendre part aux négociations de paix dont tout le monde parle, mais son intervention ne sera de quelque poids que s'il est suffisamment représentatif des grandes tendances qui se manifestent confusément dans le pays. Or c'est là une première difficulté.

De trois ou quatre exceptions près, il y a, en Cochinchine, beaucoup plus de « clientèles » que de factions, et beaucoup plus de factions que de partis. Force est donc de se rabattre sur les personnalités les plus marquantes. M. le général Xuân est incontestablement l'un de ces grands notables.

Pressenti par le Dr Hoach, le général Xuân lui répondait de Paris, par télégramme. Voici les termes expiés de son acceptation :

« Moment étant décisif pour avenir Patrie, accepte vice-présidence et à vous donner loyal concours. Compte rendu cet appel et lettre avion ci-joint. Vous fait confiance former ministère représentant aspirations population entière Cochinchine pour travail collaboration digne avec France. Stop. »

Heureux vous compterez des amis sans nombre,
Mais adieu les amis si le temps devient sombre,
dit le poète. À peine avait-il pris pied à Saïgon que le général Xuân s'avisait qu'une opposition de ministrables et d'anciens ministres se cristallisait contre le Dr Hoach. Le général Xuân, fort de son prestige personnel, pensait en prendre la tête.

Un ancien ministre lui fournit alors son appui — très provisoire.

Les conseillers annamites, qui sont majoritaires, furent réunis à son instigation. « Voulez-vous Xuân ou voulez-vous Hoach ? » leur demande-t-on, mais comprenant mal ce dilemme : « Nous voulons les deux », répondirent-ils. Il fallut être plus insinuant : « Pensez-vous que le général Xuân soit capable de former un gouvernement ? » À quoi les « dix-sept » répondirent affirmativement. Et passez muscade ! Trois conjurés d'élite s'en vinrent signifier la décision de leurs commettants qui n'avaient rien décidé du tout. On sait le reste.

Hier matin, certains conseillers — gens fort aimables d'ailleurs — faisaient au Dr Hoach un double grief.

Reproches immérités

On reprochait au Dr Hoach de ne pas présenter son équipe, comme c'était entendu. C'est oublier que le vote des « Dix-sept » avait tout remis en question. Il aurait été d'une tactique plus habile d'attendre un peu, et de mettre le président du G. P. R. C. au pied du mur.

Seul le vote du Conseil de Cochinchine, comme tel, pouvait obliger le Dr Hoach. Mais la représentation annamite, en corps, n'a aucune existence légale.

On blâmait aussi le Dr Hoach de n'être pas venu en personne. Mais l'absence même de certains ministres qui avaient déserté leurs fauteuil le justifiait amplement.

Ces ministres oublient qu'ils continuent à expédier les affaires courantes.

Il est superflu d'insister sur ces détails anecdotiques et très secondaires. Mais une double conclusion se dégage de cette affaire.

C'est d'abord que trop de conseillers ignorent le statut qui régit l'assemblée. Aucun texte ne prévoit que le G.P.R.C soit responsable devant le Conseil de Cochinchine.

C'est une lacune peut être regrettable.

Mais M^e Jacquemart a depuis plusieurs mois attiré l'attention des conseillers sur ce point. Peine perdue. Paradoxalement, le Conseil a pouvoir de faire, mais non de défaire le chef du Gouvernement.

Il fallait y penser, mais les « Dix-sept » avaient d'autre souci en tête.

Juridiquement la position du Dr Hoach est inattaquable.

Mais elle n'est pas moins forte sur le plan politique. Certains allèguent que le Conseil de Cochinchine, n'étant pas élu, ne représente rien que lui-même. À quoi il est aisé de répondre qu'une assemblée peut être représentative sans être élue : le recours à l'élection n'est pas indispensable, et c'était le cas de la première assemblée de la IV^e République française, On peut se contenter d'une certaine approximation, et dès lors que voit on ?

Cinq groupements en Cochinchine pourraient mériter le nom de partis, à la fois par leur organisation et la netteté relative de leurs buts : les Caodaïstes, les Hoa-Hao, le Front Cochinchinois, le Mouvement populaire et le Viêt-Minh. Les divers Fronts ne font qu'englober à titre précaire, certains de ces groupes

Politiquement comptent d'abord les hommes qui peuvent se réclamer de ces mouvements. On voit assez bien sur qui s'appuie le Dr Hoach. On voit beaucoup moins bien sur qui ou sur quoi s'appuie tel ou tel de ses rivaux. Car on peut s'honorer d'une présidence d'anciens élèves, de liens de famille, du prestige que donne une belle carrière. Voilà qui recommande un homme à l'attention de ses concitoyens. Mais c'est insuffisant comme force politique.

Tel des compétiteurs du Dr Hoach a pu caresser le projet de créer ici même l'équivalent annamite du M. R. P. Il en parlait beaucoup vers l'époque de la 2^e Conférence de Dalat, où il disait aussi beaucoup d'autres choses. Mais rien n'en est sorti et c'est d'ailleurs regrettable.

Le problème politique qui, dès lors, se pose dépasse quelque peu les médiocres intrigues, et voici la vraie question :

— Veut-on rejeter Caodaïstes, Hoa-Hao et peut être Front Cochinchinois dans l'opposition, et pour gouverner avec quoi ? Ce ne serait ni juste ni opportun ni judicieux. Les « Dix sept » n'y ont pas pensé ? C'est bien dommage

Quant à aller pleurer dans le giron du Haut-Commissaire... Tout cela n'est guère avisé, et voilà que grâce à ses adversaires, le Dr Hoach incarnera davantage une juste fierté nationale. Les « dix sept » n'y ont pas songé. Ils ont trouvé des concours suspects et qui ne sont pas exclusivement « de gauche ».

Mais on ne saurait penser à tout.

Si le gouvernement est provisoire, le Conseil ne l'est-il pas aussi ?

Qui sera président du Conseil de Cochinchine ?
La course au fauteuil ne réunirait que deux partants :
M^e Béziat et son confrère M^e Jacquemart

Mais un outsider est toujours possible à la veille de l'élection
qui n'aurait lieu qu'à la fin du mois de janvier
(*Le Journal de Saïgon*, 18 décembre 1947)

Le Conseil de Cochinchine se réunit en séance plénière lundi prochain, 22 décembre. L'ordre du jour de cette séance sera fixé par la Commission permanente qui siège cet après-midi. Mais d'ores et déjà, nous sommes en mesure de préciser que le renouvellement du bureau du Conseil de Cochinchine ne figurera pas à l'ordre du jour.

En effet, bien que le Conseil ait adopté, dans son avant-dernière séance, le principe du renouvellement annuel de son bureau au mois de décembre, il ne peut procéder à cette formalité avant que la Commission du règlement intérieur n'ait terminé ses travaux.

Or cette commission, ayant pour président M^e Jacquemart et pour rapporteurs MM. Hérisson ¹⁰ et Ngo-phuoc Huong, est actuellement en plein travail.

D'autre part, les modifications qu'elle apportera au règlement intérieur doivent être successivement approuvées par le Gouvernement, la Commission permanente et le Conseil de Cochinchine.

Il ressort de cette procédure que les prévisions les plus optimistes ne permettent pas de fixer le renouvellement du bureau avant la fin du mois de janvier 1948.

L'intérêt de ce renouvellement porte essentiellement sur l'élection au siège présidentiel. Si cette dernière n'a pas encore provoqué une prise de position de la part des candidats éventuels, elle a, par contre, suscité de nombreux commentaires chez les conseillers.

Mais ceux ci sont gens prudents : ils tiennent à garder l'anonymat dans leurs pronostics, et bien souvent même, ils recourent à la métaphore ou à la prétérition pour livrer le fond de leurs pensées.

Compte tenu de ces réserves fort compréhensibles, il est possible de dénombrer plusieurs tendances. Chez les conseillers vietnamiens, plus nombreux que leurs collègues français, un courant assez net se dessine en faveur de l'élection d'un Vietnamien à la présidence.

À cet égard, le nom de M. Do huu Thinh est assez souvent prononcé. Mais bien des conseillers vietnamiens estiment prématurée l'élection de l'un des leurs à la présidence. Ils font valoir que l'évolution politique de l'Indochine peut amener, dans l'année à venir, un changement dans le rôle et les attributions du Conseil de Cochinchine, changement qui se traduirait par une *capitis diminutio* des plus fâcheuses.

Il importe donc que, dans les batailles juridiques à venir, le Conseil ait comme président un juriste à tête froide, susceptible eu même temps d'utiliser les événements au mieux des intérêts du Conseil.

Un tel homme existe chez les conseillers français, c'est M^e Jacquemart. L'attitude de ce dernier depuis quelques mois, et notamment au moment de l'élection du général Xuân, laisse prévoir qu'il accepterait une telle charge, à condition que son nom soit l'objet d'une manifestation d'unanimité.

D'autre part, nul ne sait si M^e Béziat, peu pressé en apparence d'abandonner son fauteuil présidentiel, posera ou laissera poser sa candidature.

¹⁰ Jean-Gaston Hérisson (1879-1964) : ancien chef de la Sûreté en Cochinchine.

Il est donc difficile, pour ne pas dire impossible, de désigner dès maintenant le conseiller ayant le plus de chance d'accéder à la présidence.

Une chose est certaine cependant : les pères conscrits de Cochinchine, au contraire de Clemenceau, ne voteront pas pour le plus bête.

R. S.

Après deux tours de scrutin

M^e BÉZIAT est réélu président du Conseil de Cochinchine
par 29 voix contre 6 à M^e Jacquemart et 6 bulletins blancs
(*Le Journal de Saïgon*, 24 décembre 1947)

Au 2^e tour, M^e Jacquemart et M. Cordier s'étaient désistés en faveur de M^e Béziat, candidat le plus favorisé, et M. Phat avait demandé aux Vietnamiens de s'aligner sur la représentation française.

Ce matin à huit heures et demie, les conseillers vietnamiens se sont groupés en réunion préliminaire afin de fixer leur attitude quant au renouvellement du bureau. De leur côté, les conseillers français procédaient au même rite et, très rapidement, terminaient leur réunion après avoir pris acte des candidatures de M^e Béziat, M^e Jacquemart, M. Cordier. Il s'avère ainsi que M. Hérisson n'est pas candidat malgré les sollicitations dont il fut l'objet. Les conseillers français, d'autre part, se sont mis d'accord pour pratiquer à partir du 2^e tour de scrutin le blocage des voix sur le candidat le mieux placé au premier tour.

Les conseillers vietnamiens terminant leur réunion à 9 heures et demie, c'est à dix heures moins vingt que le Conseil de Cochinchine rentre en séance.

M. Phat fait savoir qu'il reporte son interpellation à la session prochaine, car il veut attendre le retour du général Xuân pour l'interpeller. M. Hai ayant renoncé également à son interpellation, le Conseil va procéder au renouvellement de son bureau. Vient en premier l'élection du président du Conseil de Cochinchine. M. Béziat cède alors le bureau présidentiel pour la durée de l'élection au vice-président, M. Nguyễn-huu-Thuân.

M. Dan a bien proposé que ce soit le doyen d'âge qui préside, mais M. Thuân, soutenu par l'ensemble de ses collègues, ne l'entend pas de cette oreille, et gagne prestement le fauteuil.

Le secrétaire général vérifie la validité de la composition du Conseil. Il s'avère que la délégation vietnamienne a un membre de trop, la délégation française deux membres en surplus. Ils sont éliminés. Le vote commence alors par appel nominal au milieu de l'attention générale. Les vingt huit conseillers vietnamiens et les quatorze conseillers français portent leur bulletin dans l'urne. Les deux plus jeunes membres de l'Assemblée dépouillent les bulletins, le premier leur donne les résultats suivants :

Béziat	20 voix
Jacquemart	17
Cordier	3

Il faut donc procéder à un deuxième tour de scrutin, mais auparavant, la séance est suspendue pour cinq minutes.

À la reprise, M^e Jacquemart et M. Cordier annoncent leur désistement en faveur du candidat ayant eu le plus de voix. M. Phat demande la parole et fait un vibrant éloge de M^e Béziat, et demande à la délégation vietnamienne de s'aligner sur la délégation

française. On procède alors au deuxième tour de scrutin, puis l'on dépouille les bulletins. Sur 42 suffrages exprimés :

Béziat	20 voix
Jacquemart	6 voix
6 blancs	

M^e Béziat est donc réélu président du Conseil de Cochinchine. Il regagne alors le bureau présidentiel et adresse des remerciements à l'assemblée.

M. Huu, vice-président du gouvernement du Sud-Viêt-Nam, félicite au nom de son gouvernement M^e Béziat. Le Conseil va alors procéder à l'élection de son vice-président, mais auparavant M^e Jacquemart joint ses félicitations à celles de M. Huu et rappelle les mérites, au demeurant incontestables, de M^e Béziat. Ce dernier se lève et remercie encore. La séance est à nouveau suspendue pour cinq minutes pour que les conseillers puissent se concerter pour l'élection du vice-président.

À la reprise de la séance a lieu l'élection du bureau. Pour le poste de vice-président obtiennent au 1^{er} tour M. Huong 18 voix, M. Thuân 20 voix. Il y a 3 bulletins blancs. Au 2^e tour, M. Thuân 20 voix, Huong 19 et 3 nuls. La séance continue.

Les bulletins blancs n'entrant pas en ligne de compte, M. Thuân est élu.

PRÉSIDE PAR M. CHARLES ROUX

Un débat s'est ouvert à Paris sur le problème indochinois
au cours duquel MM. Tam, Ty et Bazé ont exposé leur point de vue
(*Le Journal de Saïgon*, 31 décembre 1947)

Paris, 30 déc. — Au cours d'une conférence de presse tenue cet après-midi, au Comité de l'Empire, son président, M. Charles Roux, a abordé le problème indochinois. MM. Cam, Ty, et W. Bazé ont exposé leur point de vue sur la situation actuelle en Indochine.

M. Cam a donné les raisons géographiques, politiques et économiques qui militent en faveur de la présence des Français en Indochine. Il a indiqué que si la Cochinchine aspirait à l'indépendance, c'était dans le cadre de l'Union Française. Les méthodes de terreur d'Ho Chi Minh ne peuvent que le faire rejeter du circuit des négociations de paix.

Il a terminé en déclarant que la Cochinchine était attachée aux traditions démocratiques et qu'elle apprécierait à sa juste valeur une position qui s'appuierait sur l'ex-empereur Bao Dai. Il apparaît à ses yeux que l'apport d'un pays aussi riche que la Cochinchine serait une juste compensation, et que la proposition de l'ex-empereur constitue une bonne solution à condition qu'elle soit appliquée sans défaillance.

M. Ty, traitant le même sujet, a déclaré qu'Ho-Chi-Minh devait être considéré comme un criminel de guerre. Il est d'avis qu'on ne saurait dissocier les intérêts français et indochinois et que tous les efforts de ses compatriotes doivent tendre à transformer un mariage de raison en un mariage d'amour.

Si la solution Bao-Dai devait être acceptée comme solution de paix, la Cochinchine devrait être appelée à se prononcer librement sur son rattachement ou sur son autonomie.

M. W. Bazé a dit que l'absence de nombreux anciens se faisait sentir en Indochine où les Français, faute de représentation, se trouvent dans l'impossibilité de se faire entendre auprès de l'assemblée [nationale française]. Il a estimé qu'aucune hâte ne devait être apportée dans le règlement du protocole de paix en Indochine.

VERS UNE POLITIQUE NOUVELLE

Les yeux crevés de la France en Indochine

par William Bazé

(*Climats*, 11 février 1948, p. 1 et 4)

« Il y a trop de non-valeurs en Indochine : une réforme s'impose dans le domaine administratif. »

Rémy Roure (*Le Monde*).

« ...Les erreurs que nous avons commises depuis la Libération... »

M. le Président du Conseil.

CE que je vais écrire ici, je l'ai déjà exposé à plusieurs reprises, tant au Cercle de la France d'outre-mer que devant l'Académie des sciences coloniales et devant le Comité de l'Empire français. Et, chaque fois, l'accueil de l'auditoire, comprenant des personnalités considérables, a été tel, que j'ai eu le sentiment de confirmer dans ses opinions un public déjà convaincu. Toutefois, ces vérités, devenues évidentes pour les gens avertis, il est nécessaire de les exprimer fortement au moment où la France, par la force des choses, va entreprendre une politique nouvelle en Asie. Il importe que la source des anciennes erreurs soit révélée, dénoncée et condamnée et que les clans, qui, volontiers, les perpétueraient, par le sectarisme, sachent à quelles réactions ils s'exposent.

Mon opinion est d'autant plus qualifiée que, dès juin 1940, je me suis rallié au général de Gaulle et que je suis président de la Fédération des résistants d'Indochine. Je juge en Français, conscient de la permanence de l'œuvre française en Asie et non en partisan résolu à faire prévaloir les points de vue de sa chapelle.

Après le 9 mars 1945

C'est après le 9 mars 1945, et non avant, que commencent les erreurs véritables en Indochine. Quand, en août 1945, l'occupation japonaise, frappée par la bombe atomique, agonisait, quelles étaient les données de la situation ? D'abord, le problème colonial, dans son sens large, qui se posait, sans virulence d'ailleurs, en Indochine comme dans tous les autres territoires d'Asie dominés par les Européens : aspirations légitimes des éléments actifs et évolués autochtones vers des formes de vie nationale. Ensuite, la rupture de la continuité française par le coup de force japonais. Enfin, l'apparition du Viet Minh marxiste, prêt à profiter de cette rupture pour exploiter la situation à son profit.

Que fallait-il faire ? Aller au plus pressé : tenir tête au Viet Minh en renouant au plus vite le fil de la continuité française et le neutraliser — côté « problème colonial » — en accordant au nationalisme annamite des satisfactions honorables. Mais c'est exactement la voie contraire que l'on suivit, en ne renouant pas le fil de la continuité française et en accordant au Viet Minh moscovite la considération qu'il fallait réserver au vrai patriotisme vietnamien. On condamna en bloc « les Français d'Indochine » (« l'ère de l'exploitation est close »), en même temps qu'on accordait une considération ridicule au « président » Ho Chi Minh. Il en résulta que la rupture de la continuité française alla s'élargissant, rendant ainsi de plus en plus aléatoire toute efficacité de l'effort français et que, d'autre part, le Viet Minh se fortifia très vite de l'apport nationaliste, *parce qu'il était le seul parti que la France reconnaissait*. On jeta donc dans l'opposition et on traita en ennemis ceux avec lesquels on avait le plus d'intérêt à s'entendre : les anciens Français et les patriotes annamites modérés, les premiers devant révéler les seconds, et on fortifia, par tous les moyens, ceux avec lesquels, au contraire, un accord était, par la nature même des choses, impossible. Et la suite l'a bien prouvé !

L'idéologie suicidaire

Comment expliquer une bétise aussi monumentale ? Parce que, chez « certains nouveaux », l'idéologie prévalut. ILS N'ARRIVAIENT PAS POUR MAINTENIR DES POSITIONS FRANÇAISES, MAIS POUR EXERCER UNE REVANCHE DE LA DÉMOCRATIE ! Chose bien différente ! Il était entendu que le régime que l'Indochine avait connu, de 1940 à 1945, était un régime « fasciste », donc ennemi de la France... *quoi qu'il ait fait, par ailleurs, pour la France*. Il devait donc être abattu, ou alors la guerre qu'ils avaient menée ne signifiait plus rien ! Et qui étaient leurs alliés tout naturels dans cette tâche ? Ceux qui parlaient la même langue qu'eux, les Viet Minh, qui dénonçaient « l'oppression fasciste » d'une période difficile et avaient sans cesse « la démocratie », « le maquis » et « la résistance » à la bouche.

C'est pourquoi, tandis qu'Ho Chi Minh, assassin de Français, était accueilli avec tendresse, parce que « démocrate », ses victimes, les Français d'Indochine, réputés « fascistes » et « colonialistes », dépouillés de tout, ruinés, étaient, par surcroît, insultés à leur arrivée à Marseille et c'est pourquoi on faisait quêter dans le métro pour la valeureuse armée viet minh, afin qu'elle expulsât le plus vite possible la France hors d'Asie.

Cet épisode est la page la plus tragique de l'incompréhension française. Voilà ce, qui arrive quand le patriotisme idéologique se substitue au patriotisme national !

La métropole abusée

Une fois de plus, la-France avait été dupe de sa propension aux « idées généreuses ». Il est certain qu'avec les Anglais, les choses auraient tourné tout autrement. Il faut tenir compte aussi du fait que des « idéologues » plus ou moins désintéressés avaient abusé l'opinion dans la métropole. Que lit-on, par exemple, dans la revue *Renaissances* du 1^{er} août 1946, écrit de très bonne foi, d'ailleurs :

« L'Indochine, dernière terre française libérée, eut aussi à subir jusqu'au bout la rage d'un fascisme croulant et, jusqu'au début de 1945, la politique tortueuse des représentants de Vichy. »

On saisit ici sur le vif par quel mécanisme des contre-vérités partisans et des assertions mélodramatiques qui font hausser les épaules aux gens informés ont pu, à un certain moment, fausser en France toute l'optique de la question et susciter une confusion que des torrents de sang français et vietnamien ont finalement soldée, car toute. cette bêtise a été criminelle.

Le parti d'abord !

J'ajouterai qu'elle a été proditrice ¹¹. Du moment que la patrie c'est l'idéologie commune et non plus les obligations découlant d'une même existence nationale, des connivences affreuses se nouent tout naturellement entre gens d'un même parti, même s'ils sont de nations différentes.

Plus particulièrement, cette prodiction, abusant de l'équivoque créée dans les esprits les mieux intentionnés, par des mots mal définis, s'est exercée dans deux directions, où elle a porté à la cause française des coups très efficaces : les concours au Viet Minh et l'éviction des hommes de valeur qui surent maintenir, auparavant, le drapeau tricolore en Indochine contre vents et marées.

Une guerre civile latente

¹¹ Traîtresse.

Sur les complicités que le Viet Minh a trouvées parmi les Français au Viêt-Nam, il y aurait beaucoup à dire. Elles sont notoires et revêtent des formes variées. Certains jeunes arrivistes, misant sur le succès final du communisme, ont joué la carte viet minh avec aplomb et ténacité, en liaison d'ailleurs avec leurs « amis » de Paris : ils ont été suivis aux différents étages de la hiérarchie. M. Lami, par exemple, s'est mis à parler viet minh. Encore aujourd'hui, à Vientiane, le service officiel de l'Information étale de préférence dans son stand, aux yeux des intellectuels laotiens, si impressionnables, quels journaux ? Les journaux séparatistes de Paris, comme par hasard ! À Paris même, comme à Saïgon, la presse viet minh, telle *La Voix d'outre-mer*, rédigée par des apatrides à la solde d'Ho Chi Minh, succédané du célèbre *Sud* de Saïgon, défend impunément la cause ennemie. Cent autres exemples pourraient être cités. Il suffit au moins de rappeler quelle importance ont eue, depuis la Libération, à Saïgon, certains cénacles, tel le Cercle culturel marxiste ¹², entièrement acquis, on s'en doute, à la cause d'Ho Chi Minh, aspect indochinois de la cause séparatiste universelle.

C'est ainsi que l'effort français en Indochine, tant civil que militaire, se trouva longtemps freiné, l'ennemi français ou vietnamien étant souvent dans la place, de plein droit, même aux plus hauts postes, en raison de ses titres « démocratiques » et de ses mérites « anticolonialistes ». Rien à faire pour l'en déloger. L'équivoque prévalait. Si bien que le Viet Minh n'a longtemps été là-bas que le prétexte d'une guerre civile latente que se sont faite deux portions rivales de la nation française, contrariant mutuellement leurs places et se tapant dessus par personnes interposées ! Cela, Ho Chi Minh le savait bien ! Et sans l'heureuse et récente orientation nouvelle de la métropole, cela aurait pu durer longtemps !

L'inopportune épuration

Quant à l'épuration, imposée dès la capitulation du Japon, injustement appliquée à la totalité de la population française en Indochine, par une ignorance complète des conditions dans lesquelles le territoire avait vécu, depuis 1940, elle s'est abattue sur des gens qui venaient de subir l'internement japonais, les vexations chinoises et qui, en beaucoup d'endroits, au pouvoir du Viet Minh, étaient encore en péril de mort — et ont été souvent massacrés par la suite. Incapable souvent de les secourir, la métropole au moins, en arrivant, leur fit ce cadeau gracieux. À cet égard, la mesure était contre-indiquée sur le plan humain. Elle ne l'était pas moins sur le plan politique, en ce qu'elle apportait de l'eau à la propagande viet minh, qui avait beau jeu alors pour déclarer que les Français étaient les premiers à reconnaître qu'ils ne valaient pas cher.

Le contraire nous eût évité bien des malheurs. La France victorieuse se devait de réimposer tous ses enfants, sans exception, aux places qu'ils occupaient auparavant. C'était une question de prestige. Plus tard, avec le recul du temps et l'apaisement des passions, elle aurait jugé en toute sérénité.

Quand la Résistance d'Indochine fait le bilan de la situation, que voit-elle ? De véritables résistants complètement abandonnés, des gens qui avaient des comptes à rendre bénéficier d'avancements exceptionnels et des délateurs connus sous Vichy recevoir des décorations — tout cela en fonction du jeu des appuis politiques que l'on a ou que l'on n'a pas. Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux, tout compte fait, pardonner une fois pour toutes les délits d'opinion et songer à l'union des bons Français... qui pensent français ?

La disgrâce des gens de valeur

C'est ainsi que des gens avertis ont manqué à la France en Indochine précisément quand elle en aurait eu le plus besoin et que, là encore, l'idéologie triomphante a trahi

¹² Groupe culturel marxiste : André Canac, Georges Boudarel, Jean Chesneaux, Paulette Dupuy, Henri Lanoue, Paul Maegh, Aimé Palisse, André Pételot...

froidement les intérêts français. M. Bollaert avait fort bien vu le péril. Il a essayé de récupérer tel ou tel, mais il a senti l'obstacle et n'a guère insisté. Car la liste des « indésirables » à écarter — comme par hasard les fonctionnaires les plus capables — était tenue soigneusement.

On conçoit que l'immense majorité des résistants d'Indochine, patriotes sincères, rejoignant en cela l'opinion de l'Union nationale des combattants, estime que la mesure est comble, que le temps est passé de la petite cuisine de clans et de vengeances privées, et que les intérêts de la France seule doivent prévaloir.

Conclusion

Le mal fait est souvent irréparable. On ne rattrapera pas le temps perdu. Les morts ne ressuscitent pas. Mais la politique nouvelle va demander de nouvelles méthodes. Ce qu'il faut faire s'aperçoit tout de suite :

Éliminer d'Indochine les aventuriers administratifs de tout genre, aux titres souvent nuls, qui s'y sont introduits ;

Rechercher, parmi les « anciens », tous les gens de valeur qui ont la confiance des Vietnamiens et les renvoyer en Indochine au plus tôt afin qu'ils collaborent avec les « nouveaux » qui ne sont pas de parti-pris ; se soucier de leurs mérites et non de leurs opinions personnelles ;

Avoir une doctrine cohérente et des idées justes, adaptées aux faits ;

Ramener à leur importance exacte, qui est nulle, les chapelles moscoutaires locales, agents de désordre ;

Liquider au plus tôt cette question de l'épuration qui traîne vraiment trop en longueur. Trois ans après la Libération, on devrait savoir à quoi s'en tenir et les hommes qui ont été blanchis ne devraient plus être éloignés des fonctions par un ostracisme gros de conséquences.

En d'autres termes, la page qui va s'ouvrir doit être vierge de toute hypothèque partisane et placée sous le signe de l'intelligence et de la probité. On asphyxie dans l'hypocrisie ; on ne construit rien avec le mensonge. Il faut changer de climat, sinon les soldats du corps expéditionnaire continueront à se sacrifier inutilement. La remontée en Asie de la France, longtemps aveuglée, est à cette condition.

UNE OPINION SUR CE QUI SE PASSE EN INDOCHINE

Le gouvernement XUAN

est dans une impasse

(*Le Paysan de Cochinchine*, 18 août 1948)

La formation d'un nouveau gouvernement devrait avoir logiquement des répercussions sur l'évolution du problème franco-vietnamien. Rappelons que nous sommes pour le moment dans une impasse : à la suite de la déclaration faite par M. Coste Floret à l'Assemblée nationale quelques jours après la signature de l'accord du 5 juin en baie d'Along.

M. Bollaert a fait savoir qu'il ne retournerait pas en Indochine tant qu'un vote du Parlement n'aurait pas approuvé son action.

Le protocole Bollaert-Bao-Dai-Xuân reconnaît implicitement le retour de la Cochinchine à l'ancien empire d'Annam, en attendant que de nouvelles négociations précisent les attributions, précisent les attributions militaires, diplomatiques et économiques du nouveau gouvernement central.

Cet accord a provoqué une réaction violente des milieux coloniaux français actuellement concentrés presque intégralement en Cochinchine. Cette réaction s'est manifestée au cours d'une réunion orageuse du conseil de Cochinchine, convoquée

pour l'élection du successeur du général Xuan à la tête de l'administration du Sud-Vietnam. Les Vietnamiens demandaient la désignation d'un « gouverneur » en la personne de M. Tran-van-Huu, membre du ministère central, et la dissolution volontaire et définitive de cet organisme, devenu désormais inutile. Les Français n'ont voulu élire qu'un « président et gouverneur » cochinchinois et ont refusé catégoriquement la dissolution du conseil.

Le président Xuan estime que dans ces conditions, il lui est absolument impossible de poursuivre son œuvre de pacification des esprits et de rassemblement national autour de Bao-Dai.

Celui-ci, en Europe depuis deux mois, s'en tient plus que jamais à l'attitude d'expectative prudente qui n'a jamais cessé d'être la sienne : n'a-t-il pas insisté, à la suite de la déclaration de M. Coste-Floret réservant la position française dans l'affaire cochinchinoise, pour que l'on modifiât le texte de l'accord du 3 juin et que l'on précisât que sa présence en baie d'Along n'engageait pas sa personne outre mesure ? La presse vietnamienne enfin hausse le ton, estimant que l'évolution récente des événements prouve, une fois de plus, que la France ne peut ou ne veut pas tenir ses engagements.

On a beaucoup insisté sur le ralliement des Binh Xuyen au gouvernement central : combattant en Cochinchine aux côtés du Vietminh depuis 1945, ces 1.200 guerriers ont pour chef un certain Le Van Vien, qui n'a jamais pu s'entendre avec Nguyễn Binh, représentant du gouvernement Ho Chi Minh dans le Sud-Vietnam.

Trois cents d'entre eux ont rejoint Saïgon, on ne parle plus des autres. Mais il apparaît incontestable que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le gouvernement Xuan a dû arrêter le mouvement de « décrochage » qui s'esquissait.

En se présentant devant le Parlement, le président Marie a exprimé vaguement l'espoir que les hostilités cessent prochainement en Extrême-Orient. Les socialistes ont posé entre autres comme condition à leur participation au gouvernement qu'une « trêve » soit cherchée le plus rapidement possible ; personne n'a oublié les articles écrits dans le *Populaire* par le président Léon Blum à propos du problème vietnamien. Le chef du gouvernement appartient désormais à la même formation politique que M. Bollaert, ce qui devrait *a priori* faciliter la tâche de ce dernier. Mais la position du R.P.F., celle du P.R.L. — dont un membre participe au ministère —, le fait que M. Coste-Floret conserve son poste et qu'il ne puisse se contredire ; autant de raisons qui rendent difficile la détermination d'une attitude française originale dans les semaines qui viennent et l'espoir d'une solution.

« LE MONDE »

M. Bazé a été reçu par Bao-Dai à Saint-Germain-en-Laye
(*L'Indépendant*. — *Le Paysan. Hebdomadaire cochinchinois*, 4 septembre 1948)

Les dépêches nous ont appris que l'ex-empereur a reçu en audience à Saint-Germain-en-Laye notre ami William Bazé. Qui nous revient par le prochain Sky.

Ceci prouve que Bao-Dai tient à connaître les sentiments de tous et c'est à son éloge.

Nous ne doutons pas que le tour d'horizon des deux hommes ait ouvert des perspectives raisonnables pour les intéressés. Chacun défend ses positions, c'est de bonne guerre.

Mais avant tout, de la loyauté !

COURONS AU PLUS PRESSÉ

D'abord, les Écuries d'Augias
(*L'Indépendant*. — *Le Paysan. Hebdomadaire cochinchinois*, 18 septembre 1948)

Un sacré type cet Augias, encore un roi qui ne tenait pas ses promesses, et fut d'ailleurs cruellement puni.

À propos du retour de notre collègue et ami William Bazé, lisons un extrait des « Marchés coloniaux » dans « Indoclim ».

Certes ! les décimations fermes de M. Bazé n'ont pas fait plaisir à tout le monde, mais encore...

Ayant soumis le texte à l'homme de la rue, Français moyen, qui œuvre durement en Cochinchine et ne doit rien, qu'à son propre labeur, celui-ci nous a répondu :

M. William Bazé, en l'occurrence, était parfaitement mandaté, par des hommes sages et honorables, qui lui ont transmis leurs « desiderata ».

Dans ces conditions pourquoi avoir cherché à saper le Conseil de Cochinchine, assemblée qui accomplit très correctement ses travaux ?

— Avoir contrecarré sourdement la solution Bao dai, qui, après tout, en vaut bien une autre ?

— Avoir écarté systématiquement les Français des urnes électorales, laissant ainsi les ruines s'amonceler ?

Et notre ami de conclure :

Tant, que les collèges électoraux, tant français qu'annamites, ne seront pas remis en place, tout restera en proie au désordre et à l'anarchie.

Que penser de la politique menée actuellement en Indochine ?

Dans *Marchés coloniaux* du 7 juillet 1948, M. William Bazé, inquiet du sort que les accords de la baie d'Along réservent à la Cochinchine et de certaines prétentions qui cherchent à dissoudre le Conseil de Cochinchine, seul organe de représentation des Français d'Indochine, par ailleurs privés de député et autres représentants, s'indigne contre une politique qui, après avoir sourdement contrecarré la « solution Bao-Dai », semble poursuivre maintenant l'abrogation du traité de 1862 au profit d'un gouvernement provisoire vietnamien qui, selon lui, ne jouit d'aucune autorité.

M. Bazé estime, au surplus, que toutes les difficultés que la France rencontre en Indochine sont dues au fait que, depuis la Libération, les Français d'Indochine qui, pendant cinq ans de guerre et malgré les Japonais, avaient réussi à faire flotter le drapeau tricolore, ont été systématiquement écartés et réduits à la condition de « Français de deuxième zone ».

Il déclare « qu'avant de trop s'engager sur une voie où il ne se sera plus possible de rebrousser chemin, il faut commencer par nettoyer les écuries d'Augias. À partir de cet instant, le peuple reprendra confiance et croira à la sincérité des engagements pris. »

M. Bazé apporte ici un nouveau témoignage sur le néant de notre politique indochinoise. Depuis trois ans, la France n'a pas de politique indochinoise.

« Indoclim »

Granada, danseuse du folklore catalan
(*Le Paysan de Cochinchine*, 8 janvier 1949)

Les catalans sont nombreux à Saïgon et leur amicale *Le Soulet d'or*... compte parmi ses membres bien des nôtres estimés, tel M. Hérisson vice-président du Conseil de Cochinchine. se montre particulièrement active.

.....

Au Conseil de Cochinchine
(*Le Paysan de Cochinchine*, 26 février 1949)

Deux conseillers, l'un Français, M^e Jacquemart, le second, Cochinchinois, M. Tran-van-Kha, qui se trouvent actuellement en France, viennent d'être, de la part de leurs collègues, l'objet d'un télégramme de... mettons défiance !

De la discussion, jaillit la lumière, espérons le...

LES ÉLECTIONS À L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE COCHINCHINE
(*Climats*, 22 avril 1949)

Les élections pour l'Assemblée territoriale, qui doit décider du statut futur de la Cochinchine, se sont déroulées le dimanche 10 avril, dans un ordre parfait. À Saïgon, du côté vietnamien, l'indifférence a paru dominer.

Tandis que plus des quatre cinquièmes des électeurs français, représentant les professions libérales et les syndicats, ont participé au vote, 85 % des électeurs vietnamiens de la capitale ne sont pas allés aux urnes ; cette abstention massive serait due soit à l'indifférence générale des Vietnamiens pour cette assemblée, soit aux menaces du Viet Minh contre ceux qui participeraient au scrutin, soit encore au fait que le texte de loi instaurant l'assemblée territoriale faisait appel, dans la région de Saïgon-Cholon, à un corps électoral nouveau n'ayant pas l'habitude des opérations de vote. Quoi qu'il en soit, à Saïgon et Cholon, sur 4.800 électeurs vietnamiens inscrits, 598 seulement ont voté, donnant la préférence à la liste pro-gouvernementale.

PERSONNALITÉS ÉLUES...
ET BATTUES

D'après les résultats actuellement connus pour le collège français, la liste d' « Union syndicale corporative » et la liste des « professions libérales » ont été élues en entier. Deux candidats de la liste indépendante, MM. Béziat, avocat, ancien président du Conseil de Cochinchine, et de Lachevrotière, journaliste, ancien président du Conseil colonial, formellement opposé à la politique du gouvernement français en Indochine, et notamment aux accords Bao Dăi-Auriol, ont également été élus.

Dans le collège vietnamien, la liste « unioniste » a été élue dans la région de Saïgon-Cholon. A Cholon, M. Nuyen Tan Chong, ministre des Sports du gouvernement central provisoire du Sud-Viet-Nam, a été battu, ainsi qu'à Saïgon, M. Doan Quang Tan. En province, MM. Tran Thien Vang, ministre de l'Agriculture du gouvernement central provisoire et du gouvernement provisoire du Sud-Viet-Nam, catholique, n'a pas été élu, de même que, dans la région de Cantho, M. Lê Van Hoach, ex-président de l'ancien gouvernement de Cochinchine.

PEU D'ABSTENTIONS DANS LES PROVINCES

À sa sortie du conseil de cabinet, M. Coste-Floret a précisé, le 11 avril, qu'aux élections à l'Assemblée territoriale de Cochinchine, il y avait eu, en fait, 80 % des électeurs vietnamiens ayant participé au scrutin en province, à l'exception de Saïgon-Cholon, où les abstentions ont été de 85 % environ. Quant à la participation française, on l'évalue à 82 %.

Un gros effort avait été fait par les autorités locales, françaises et vietnamiennes, pour l'organisation de ces élections.

Le « point » de l'opinion votante avant la consultation

LA COMPOSITION DES DEUX COLLÈGES

Le collège qui a élu ses représentants à l'Assemblée territoriale de Cochinchine était ainsi composé : pour la région de Saïgon-Cholon : 698 électeurs français et 5.000 électeurs vietnamiens ; pour les provinces cochinchinoises : 220 électeurs vietnamiens.

Les candidats français étaient répartis sur trois listes : 1^o liste des « professions libérales » ; 2^o liste de l' « Union syndicale et corporative » ; 3^o liste « indépendante ».

Dans la région de Saïgon-Cholon, les Vietnamiens avaient présenté une liste unique à tendance « fusionniste » (strict rattachement au Viêt-Nam).

La position des trois listes françaises à l'égard du futur statut de la Cochinchine était sensiblement la même. Cependant, la liste « indépendante » estimait que la Cochinchine pourrait, dans le cadre de l'article 60 de la Constitution, choisir entre le statut de département, de territoire d'outre-mer ou d'État associé.

La liste de l'Union syndicale et corporative s'était prononcée pour le statut d'État associé. Quant au rattachement de l'ancienne colonie au Viêt-Nam, elle laisserait « aux Vietnamiens eux-mêmes le soin d'en décider ».

Enfin, la liste vietnamienne déclarait :

« Si vous estimez que le Viêt-Nam indépendant doit s'étendre de la Pointe de Camau à la Porte de Chine, votez pour nous qui demandons que la Cochinchine soit rattachée au Viêt-Nam, État associé de l'Union française. »

LES POSITIONS PRISES

On précise de Saïgon que les préparatifs de l'élection à l'Assemblée territoriale de Cochinchine n'avaient, à leur début, suscité que peu d'enthousiasme, surtout parmi la population française.

Celle-ci manifestait ainsi contre le fait que l'opinion française n'a pas été consultée depuis la Libération pour les diverses décisions intéressant l'Indochine.

Après cette première réaction hostile, un revirement net s'était produit et l'opinion qui prédomina ensuite, c'était que l'occasion étant donnée aux Français de défendre leur position, ils devaient en profiter.

La majorité des Français écartait le rattachement pur et simple au Viêt-Nam et se montrait très favorable à la solution consistant à faire de la Cochinchine un État associé de l'Union française et rattaché au Viêt-Nam.

Du côté vietnamien, on n'était pas partisan de l'élection qui vient d'avoir lieu ; on aurait préféré la transformation de l'Assemblée du Sud-Viet-Nam en une Assemblée territoriale, afin d'éviter notamment l'immixtion d'éléments trop extrémistes.

L'opinion était, quoi qu'il en soit, assez partagée entre deux tendances : le rattachement pur et simple, risquant de mettre, sans garantie juridique, le Sud-Viet-Nam à la merci du Nord-Viet-Nam, et le statut d'État associé rattaché au Viêt-Nam. Certaines personnalités du gouvernement du Sud-Viet-Nam s'étaient déclarées favorables à cette dernière solution, mais plusieurs ministres, étaient nettement favorables à la fusion.

Deux listes de candidats
aux élections de la « Territoriale »
(*Le Populaire d'Indochine*, 8 avril 1949)

Les élections à l'Assemblée territoriale ne laissent point le public indochinois en général et saïgonnais en particulier, aussi indifférent qu'on veut bien faire croire. On en parlait depuis longtemps. On en parlait pour les boycotter, pour tenter de faire une manifestation.. par le vide ; mais on n'a pas réussi dans cette tentative et ceux là mêmes qui applaudissaient, il y a encore quelques jours, les orateurs de l'abstentionnisme à outrance, des « je ne serai jamais candidat » seront dimanche candidats !

On parlait même de plusieurs listes concurrentes de candidats, mais, en fin de compte, celles-ci se résument à une liste des « professions libérales » et une liste des « organisations corporatives ».

La première est composée de MM. Jacquemart, Valéry, Vielle, Massari, Roux et Béranger.

Pour la deuxième, de nombreuses personnes ont été pressenties, parmi lesquelles : MM. Béziat, de Lachevrotière, Lorenzi, Luciani, Pâris, Emery, Boy, Hoareau, Weil, Affre, Bec, Denoueix, Palanque, Babou, Balencie, Hermel, Bazé, Bonvicini, Seurin, Quiquandon, Bonnet, Lecomte, Champeval, Motais de Narbonne, etc.

Un certain nombre de personnalités que nous venons de citer ont refusé de se présenter, ne voulant pas que leurs noms voisinent avec ceux de certains candidats dont elles estiment la présence préjudiciable à la cause franco-vietnamienne.

L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE de la Cochinchine est constituée

Les élections ont été favorables à la liste Denoueix-Affre
qui a gagné 10 sièges sur 12
(*Le Populaire d'Indochine*, 11 avril 1949)

Voici donc constituée l'Assemblée territoriale de Cochinchine. Elle devait être élue par le suffrage universel, elle a été désignée par quelques centaines d'électeurs choisis au hasard qui ont voté sur des listes de candidats hâtivement dressées. En définitive, il est permis de dire que la montagne du referendum a accouché d'une souris.

Nous ne reviendrons pas dans ces quelques lignes sur les critiques que nous avons déjà formulées relativement à la constitution illégale de cette assemblée ni sur l'importance que certains lui accordent. Pour nous, les jeux sont faits et la constitution de l'Assemblée territoriale n'est qu'une satisfaction platonique accordée aux populations.

Une fois de plus, le régime démocratique a donc été bafoué dans son essence, mais personne ne s'en étonne plus, car c'est la règle en Cochinchine.

Comment Saïgon a voté

De mémoire de citoyen saïgonnais, jamais journée électorale ne fut aussi terne que celle d'hier. Pas d'affiches bariolant les murs, du côté français, pas de distributeurs de journaux de la dernière heure, pas de bagarres, ni de disputes.

Des l'ouverture des portes de la mairie, quelques groupes d'électeurs s'engouffrèrent, mais si le bureau de vote vietnamien, présidé par le préfet adjoint de la Région, fut rapidement constitué, il n'en fut pas de même en face, dans la section française.

En dépit des appels répétés du sympathique M. Arrondel, préfet, aucun volontaire ne s'offrit pour l'assister dans sa tâche électorale, même avec l'appât d'un excellent repas gratuit servi par un des meilleurs hôtels de la ville.

Enfin, après maintes sollicitations et prospections, les deux citoyens courageux pour remplir le rôle d'assesseurs jusqu'à 17 heures furent trouvés. C'étaient MM. Bonnetont et Sandjivy qui prirent place derrière les deux caisses en bois faisant office d'urnes. Et le vote commença avec une heure de retard.

Il y eut queue devant les isolements et les urnes pendant la première heure, puis le défilé des électeurs se ralentit, pendant que, dans la salle, quelques candidats passaient d'un groupe de Saïgonnais à l'autre, bien moins pour y pêcher des voix que pour tuer le temps en des conversations amicales.

Le temps passa ainsi sans incident jusqu'à 17 heures, moment où fut proclamé la clôture du scrutin, Il y eut peu d'abstentions parmi les électeurs français : sur 691 inscrits, 469, en effet, ont voté, dont 409 pour les Syndicats et Corporations et 60 pour les professions libérales.

La proportion des abstentionnistes fut plus élevée du côté des Vietnamiens : 4.599 électeurs étaient inscrits, 593 seulement ont voté parmi lesquels 124 ont déposé des bulletins blancs.

Pour le dépouillement du scrutin, deux tables de « volontaires » purent être péniblement installées et c'est à 22 heures seulement que M. Orsini, chef de bureau de la Région Saigon Cholon, en proclama les résultats qu'on lira par ailleurs. La liste Denoueix-Affre remportait dix sièges sur 12, les deux autres revenant à M. de Lachevrotière et M^e Béziat.

Du côté vietnamien, la liste séparatiste a essuyé un lamentable échec. Tous les élus font partie de la liste unioniste dont le chef de file est M. Ng. van Ty, ministre des Travaux publics.

Les résultats que nous donnons d'autre part ne sont que provisoires.

Les résultats du scrutin

--- Pour les organisations syndicales

Liste Denoueix

Sont élus :

MM. Emery	246 voix
Denoueix	245
Affre	237
Bec	230
Hermel	229
Pàris	221
Lorenzi	218
Brocheux	208
Lecomte	206
Soulié	200
Ont obtenu :	
Baboud	192 voix
Bounet	189
Suppléants :	
Sont élus	
MM. Champeval	182 voix
Cardenot	181

Liste de Lachevrotière

Sont élus :

MM. de Lachevrotière	216 voix
Béziat	203
Ont obtenu :	
MM. Bourrin	185
Balencie	177
Luciani	155
Hoarau	154
Saulais	150
Weil	147
Boy	145
Franchini	140
Rosselin	139
Vidal	129

Pour les professions libérales

Sont élus titulaires:

MM. Roux	46 voix
Vielle	45
Jacquemart	41
Valéry	40

Sont élus suppléants:

MM. Massari	46 voix
Berenger	45
La candidature de M ^e Moreteau n'a pas été retenue	

Les unionistes vietnamiens triomphent de la liste des séparatistes

Voici le résultat du scrutin de la Région Saïgon-Cholon,

MM. Nguyễn-van-Ty	327 voix
Trần-van-Huê	275
Trần-van-Meo	266
Pham-van-Con	263
Ng dang Phong	252
Truong-Truong-Vinh	248
Nguyen-van-Phat	246
Dô-van-Nang	239

Candidats suppléants élus :

MM. Ng. ba-Tho	227 voix
Lê-van-Dâu	215
Bui-van-Nam	211
Hô-van-Nguon	208

Tous ces élus appartiennent à la liste unioniste de M. Nguyễn-van-Ty, ministre des T.P. du G.C.P.V.N

Les candidats séparatistes les plus privilégiés n'ont pas dépassé une vingtaine de voix

Giadinh

Candidats titulaire élus.

MM. Bui tân Nhut et Vo van Ban

Candidats suppléants élus :.

MM. Tran van Dinh et Nguyễn van Lộc.

M. Trần van Kha aurait retiré sa candidature à la dernière minute.

Cholon

Candidats titulaires élus :

MM. Lê-van-Di et Nguyễn-phuoc-Thiên.

Candidats suppléant élu :

M.M. Nguyễn phuoc-Thinh.

Candidat battu : M. Nguyễn-tân-Cuong, ministre des Sports du G.P.S.V.N.

Tân-an

Candidats titulaires élus :

M. Nguyen huu Thuân, vice-président de l'Assemblée du Sud Viet Nam, et un autre candidat unioniste.

Mytho

Candidats élus : MM. Jacques Le van Dinh et Bui duy Trinh.

Candidat battu: Tran thien Vang.

DEUX PRÉSIDENTS OUVRENT LA SESSION DE LA TERRITORIALE
qui élit son bureau et s'ajourne à demain
(*Le Populaire d'Indochine*, 20 avril 1949)

Contrairement à certaines prévisions, la séance inaugurale de l'Assemblée territoriale de Cochinchine, qui s'est tenue hier matin dans la grande salle de l'Hôtel de ville, s'est déroulée sans incidents.

Elle a été présidée conjointement par le général de Latour, commissaire de la République, et le président Tran van Huu, chef du gouvernement du Sud Vietnam, qui furent salués à leur arrivée à la mairie par les hymnes nationaux, cependant que les troupes présentaient les armes. Les membres de l'assemblée étaient à peu près tous présents, quelques-uns du côté vietnamien, en robe nationale.

Une centaine de curieux occupaient l'emplacement réservé au public.

Le général de Latour d'abord, le président Huu ensuite, prirent la parole, au milieu de l'attention générale. Ils mirent l'accent sur l'importante tâche qui incombait à l'assemblée et exprimèrent leur confiance en sa sagesse et en son patriotisme. Après leur départ, la séance fut présidée par le doyen d'âge, M. Son Sorr (77 ans), représentant cambodgien de Bac Lieu, assisté de MM. Soulié et Nguyễn sanh Chau, les deux plus jeunes membres de l'assemblée,

Après un discours de M. Son Sorr, il est procédé à l'élection du Bureau, au scrutin secret. Il y a 62 votants.

M. Nguyen chanh Hai, président de l'Assemblée du Sud-Viêt-nam, est élu président, par 52 voix ; M. Jacquemart est porté à la vice-présidence par 46 voix ; enfin M. Truong Vinh est désigné comme secrétaire par 46 voix.

Le bureau est donc ainsi constitué :

Président M. Nguyen Chanh Hai

Vice Président : M. Jacquemart

Secrétaire général : M. Vinh.

Prenant place au fauteuil présidentiel, M. Hai remercie ses collègues de la marque d'estime qui vient de lui être témoignée. Il parle ensuite de l'ordre nouveau qui se prépare, pour l'avènement duquel la droiture et la loyauté s'impose et qui doit s'inspirer d'un esprit nouveau.

La commission du règlement est ensuite élue à mains levées.

Elle comprend neuf membres vietnamiens et trois membres français : MM. Jacquemart, Vielle, Valéry, Canh, Thuan, Ngoi, Vinh, Dinh Tê, Hà, Châu, Tam

Cette commission s'est mise à l'œuvre dans l'après-midi, et [c'est demain, à 10 heures, qu'aura lieu la deuxième séance plénière publique de l'Assemblée territoriale, aujourd'hui étant considéré comme un jour néfaste.](#)

Pour l'amnistie des « politiques » mineurs
(*Climats*, 22 avril 1949)

Dans une de ses dernières séances, l'Assemblée du Sud-Viet-Nam a voté, à l'unanimité de ses membres vietnamiens et français (moins M. C. Bourrin, qui se retira des débats), une motion présentée par M. Hérisson, tendant à appliquer l'amnistie générale à tous les délinquants politiques âgés de moins de dix-huit ans, dont l'action n'a pas entraîné volontairement mort d'homme, après avoir porté l'âge limite à vingt et un ans.

Au cours des débats, M. William Bazé avait proposé qu'après le retour de S.M. Bao Dai, une commission spéciale examine tous les cas et émis le vœu que la mesure de clémence envisagée trouve un écho dans le maquis et que les otages français en bénéficient.

De son côté, le président Tran Van Huu avait rappelé les efforts faits pour obtenir une amnistie générale et souhaité que le vœu du Conseil fût entendu « de l'autre côté de la barricade ».

À l'Assemblée territoriale
LA MOTION DE CONCILIATION est adoptée par 55 voix contre 5

M. Pignon, le général Xuân le président Huu et le général de Latour prennent la parole à la séance de clôture

(*Le Populaire d'Indochine*, 25 avril 1949)

La nuit du vendredi au samedi n'avait pas porté bon conseil aux députés cochinchinois. Après s'être séparés, en effet, d'accord sur la motion de conciliation, au point que si celle-ci avait été mise aux voix elle eut été adoptée, on apprenait samedi matin que les représentants vietnamiens étaient revenus sur leur position antérieure. Que s'était-il passé ?

Le Dr Ngoi, qui ouvre la discussion, déplore que les hésitations de l'assemblée ont retardé le départ de S.M. Bao Dai. « Pendant que nous discutons, dit-il, le flot de larmes et de sang continue. »

M. de Lachevrotière lui succède. L'orateur qui, la veille, avait fait preuve d'un louable esprit d'entente, se montre à cette séance fougueux et combatif.

Il accuse le général Xuan, désireux de remplacer Bao Dai, d'être le mauvais génie qui a troublé l'atmosphère.

« En le suivant, dit-il à ses collègues vietnamiens, vous allez à l'encontre des intérêts que vous prétendez défendre. Si vous repoussez la motion de conciliation, ce sera la scission de l'assemblée. »

La longue diatribe de M. de Lachevrotière provoque une intervention de M. Hue qui conteste qu'un accord soit intervenu à la précédente séance et oppose un démenti à l'accusation concernant le général Xuan.

M. Affre essaye de rétablir un peu de calme dans les esprits.

Il n'accuse personne du revirement qui s'est opéré et demande que l'assemblée passe au vote ; c'est aussi l'avis de M. Men, hostile au paragraphe 3, qui ne concerne pas l'immédiat.

Le Dr. Vielle, qui a la parole, se présente comme un Français qui pense vietnamien. De toute son coeur, il adjure ses amis vietnamiens de réfléchir sur le paragraphe 3. « C'est une jonque attachée au Viêt-Nam, qui vous permettra de regagner la rive en cas de danger. »

Après M, Pham van Con, qui se montre sévère à l'égard de M. de Lachevrotière, M. Hermel demande qu'on passe immédiatement au vote. « La motion de conciliation, dit il, représente l'extrême limite de nos efforts, nous n'irons pas plus loin, et n'accepterons aucune disjonction. »

Le président Hai fait alors remarquer que le paragraphe 3 a l'acceptation du prince Buu Loc, directeur de cabinet de Bao Dai.

Quelques orateurs interviennent encore, puis, après une suspension de séance, l'assemblée, consultée par son président, accepte d'entendre le général Xuan qui a une communication à lui faire.

Le général Xuan parle

Le chef du gouvernement central vietnamien se présente en petite tenue — et il s'en excuse — car il rentre d'une tournée d'inspection. Il s'étonne qu'on discute encore sur une formule qui a l'acceptation de tous et communique qu'il vient de recevoir de Paris un télégramme annonçant que S. M. Bao Dai est prête à s'embarquer. Le général fait un dernier appel à l'esprit de concorde de l'assemblée. « Nous sommes résolus, poursuit il, à rester dans l'Union française ; qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet.

J'accepte, au nom de S. M. Bao Dai qu'au cas de changement du statut du Vietnam, la Cochinchine reprenne sa liberté, mais j'espère et je suis sûr que la question ne se posera pas. »

Tout ceci a été dit sans emphase, sur le ton d'une conversation amicale. La communication du général Xuan impressionne vivement l'assemblée. Le président Hai remercie le chef du gouvernement central de ses paroles de conciliation et de concorde. Il pense qu'après cette communication, la motion sera adoptée à l'unanimité.

— Je prends l'entière responsabilité de ce que je viens de dire, déclare le général Xuan.

Et alors se produit une scène qui soulève les applaudissements de l'assemblée. Déférant au désir que lui a exprimé un collègue vietnamien, M. de Lachevrotière, après avoir exprimé ses remerciements au général Xuan, s'approche de ce dernier, lui serre la main et lui donne l'accolade.

Le vote

Il est ensuite procédé au vote de la motion de conciliation dont lecture est donnée par M. Affre. Cette motion est adoptée par :

55 oui
6 non
2 bulletins blancs.

On applaudit. Un Français et un Vietnamien, M. Hermel et M. Tuy, à la demande de ce dernier, se donnent encore l'accolade, puis le président renvoie la séance à l'après-midi car le Haut Commissaire de la République a exprimé le désir d'assister à la clôture des travaux de l'assemblée.

Séance de l'après-midi

Les troupes sont devant la mairie. Elles rendent les honneurs aux hautes personnalités qui arrivent : M. L. Pignon, haut commissaire de la République, le général Xuan, le général de Latour et le président Huu.

Le président Hai souhaite la bienvenue aux hôtes éminents de l'assemblée, et donne la parole au président Huu.

Discours de M. Huu

Le chef du gouvernement du Sud Viet-Nam dit sa joie d'enregistrer le vote de l'assemblée qui a exprimé sa confiance en S. M. Bao Dai. L'Empereur prendra l'avion demain et à son arrivée en Indochine commencera une nouvelle ère de paix et de prospérité. Il remercie l'assemblée du magnifique travail qu'elle a réalisé et exprime au Haut Commissaire la profonde gratitude du Viêt-Nam pour la part qu'il a prise en homme de cœur à la préparation des accords.

Dès maintenant, grâce aux sentiments généreux des dirigeants de France, le Viêt-Nam va pouvoir aspirer à s'aligner aux autres nations. Il prie M. Pignon de transmettre l'expression de la gratitude du peuple vietnamien à MM. Vincent Auriol, Queuille et Coste-Floret.

... du général de Latour

Le commissaire de la République déclare qu'il a toujours été optimiste, malgré les attaques et les critiques sévères adressées à l'assemblée territoriale. Il avait la certitude que la session apporterait un grand bien au Viêt-Nam et à la France. Elle permettra aux deux pays d'entrer dans une nouvelle ère de paix, de travail et de prospérité. Il remercie l'assemblée du bon travail accompli.

... du général Xuan

Le chef du gouvernement central du Vietnam remercie lui aussi l'assemblée de l'avoir suivi. Le texte voté, dit-il, ne mettra pas en péril ni l'unité ni l'indépendance du Viêt-Nam. Un très grand pas a été fait au problème de la paix, à laquelle toute la population aspire, comme il a pu s'en rendre compte dans sa dernière tournée dans les provinces.

S.M. Bao Dai va rentrer en Indochine en un jour faste. Le général Xuan annonce qu'il va à sa rencontre à Singapour, ainsi que plusieurs autres membres de son gouvernement.

... de M. Pignon

Le haut commissaire déclare qu'il n'avait aucune crainte quant au résultat final de l'assemblée. Les membres de celle-ci ont donné un grand exemple de sagesse et d'amitié franco vietnamienne. Ils ont fait preuve de tact, de compréhension et d'élévation dans les sentiments. C'est un acte clair et raisonné qu'ils ont accompli.

« La délégation française, poursuit M. Pignon, a étudié le problème avec une hauteur de vues qui lui fait honneur. Elle a rencontré chez les Vietnamiens un grand esprit de compréhension. Vous venez d'écrire ainsi la première page d'une collaboration qui ne peut être que féconde. »

Le Haut Commissaire termine en ces termes : « Nous allons travailler dans une atmosphère clarifiée. C'est la main dans la main que nous allons pouvoir construire l'avenir du pays ».

.... de M^e Béziat

Le président donne ensuite la parole à M^e Béziat qui est tout surpris de cet honneur, car il ne l'a pas réclamé. Mais un ancien bâtonnier n'est pas pris de court pour autant. Dans une belle improvisation, il dit sa joie d'avoir vu aujourd'hui échanger le baiser de paix. Il n'a jamais douté que la réconciliation définitive viendrait après l'orage.

L'orateur a assisté à la naissance de la République de Cochinchine. C'était un enfant bien constitué. Maintenant les Vietnamiens désirent leur indépendance. Elle se réalise, dit-il, nous avons accédé en un havre paisible et calme ».

Après le discours de M^e Béziat, le président proclame la clôture de la session.

IDIOT UTILE

Comment on fabrique des élections en Indochine
(*Combat*, 18 mai 1949)

Nous recevons d'un de nos correspondants en Indochine une analyse de la situation politique dans ce pays au moment du retour de Bao Bai. On sait que l'ex-empereur avait posé comme condition à son retour au Viet-Nam le vote par une Assemblée cochinchinoise, régulièrement mandatée, d'une motion de rattachement de la Cochinchine au Viet Nam. Notre correspondant relate dans quel esprit a été décidée la création d'une Assemblée territoriale de Cochinchine, comment se déroulèrent les élections de ses membres et à la suite de quelles tractations le vote fut finalement obtenu.

Nous verrons demain comment Bao Bai a été accueilli au Viet-Nam et l'incapacité dans laquelle il se trouve d'y ramener la paix.

SAIGON, mai. — Il y a quelques mois, on s'aperçut qu'il était difficile de maintenir plus longtemps la Cochinchine sous un statut colonial. On avait également réalisé l'impossibilité d'en faire un département français. Il fallait lui accorder son autonomie et en faire, en tant qu'État indépendant... du Viet Nam, un État associé à la France. C'était l'astucieuse manière de séparer la Cochinchine du reste du Viet-Nam. Dans tous les cas, elle gardait son statut particulier. C'était, de la façon la plus insidieuse et la plus efficace, faire enfin triompher la thèse du séparatisme.

C'est dans ce but que MM. Pignon, haut commissaire de France, et Tran Van Huu, président du gouvernement sud-vietnamien, profitèrent de leur présence à Paris pour proposer et faire adopter le projet d'une Assemblée territoriale de Cochinchine.

LA FARCE DES ÉLECTIONS

Pourquoi une nouvelle assemblée alors qu'il y avait déjà celle du Sud-Vietnam : le Conseil de Cochinchine ? Cette nouvelle assemblée ne pouvait pas être moins « fantôme » que la première et celle-ci avait au moins l'avantage d'exister. Pourquoi ? Mais tout simplement parce que le Conseil de Cochinchine n'était pas assez malléable ; il contenait trop d'unionistes, trop d'adversaires du président Huu ; il ne se laissait pas facilement diriger par les membres français.

Je ne m'étendrai pas sur ces élections ; mais dans ce pays, où les pratiques électorales avaient été déjà disqualifiées par des élections « à la de Beaumont », on n'avait encore rien vu d'aussi cynique.

Ce fut M. Tran Van Huu qui prit personnellement en main la désignation de la plupart des candidats vietnamiens. L'Administration française se chargea de trier sur le volet les candidats européens.

On donna aux dirigeants des associations considérées comme « sûres » les cartes d'électeurs en bloc et « en blanc ».

On reçut des candidatures la veille de l'élection, quand la loi prescrivait la clôture de la liste des candidats 7 jours avant le scrutin ; on fit un rectificatif qui fut publié au « J. O. »... le lendemain du scrutin. Ce fut un monument d'irrégularités.

Naturellement, de nombreux recours furent déposés et gênèrent considérablement l'Administration ; pour les faire retirer, celle-ci usa de tous les moyens ; mais certains plaignants ne « marchèrent » pas et l'on vit cette chose inconcevable : le contentieux

déclarant par jugement que leurs demandes n'étaient pas recevables, parce qu'elles n'étaient pas accompagnées... d'un nombre suffisant de copies !

Malgré toutes ces précautions, on allait à un écrasant échec. Malgré Huu, des unionistes vietnamiens étaient élus en majorité, et, du côté français, les extrémistes français Béziat et Lachevrotière étaient élus de justesse, seuls de leur liste. 90 % des électeurs vietnamiens marquaient catégoriquement, par leur abstention, qu'ils ne concevaient pas l'unité du Viet Nam sans la Résistance.

LA BATAILLE POUR L'UNITÉ

Cet échec devait conduire à abandonner la thèse de la « Cochinchine, État associé à la France ». La position initialement prévue devait être amendée sensiblement.

Le vendredi 22 avril 1949, la « Territoriale » se décide à aborder la discussion de l'avis qu'elle doit formuler. Et c'est aussitôt « l'empoignade » entre unionistes et séparatistes, entre les Français et la majorité des Vietnamiens ; les Français font de nombreuses concessions et, finalement, présentent un texte qui n'a plus qu'un paragraphe (le 3^e) susceptible d'être discuté ; ce paragraphe réservait l'attitude de la Cochinchine pour l'avenir et prévoyait que celle-ci pourrait reprendre sa liberté, si le Viet Nam modifiait sa position à l'égard de l'Union française. On se sépara cependant le soir vers 20 heures 30, sans avoir voté.

Le samedi matin, la bagarre reprit plus violente, au grand étonnement des Français. Les Vietnamiens restèrent intransigeants, réclamèrent le passage immédiat au vote, décidés à quitter la salle, si l'on s'y refusait. C'était la catastrophe, car le vote intervenant à ce moment, c'était par environ 40 voix contre 22 ou 23 que le paragraphe 3 était repoussé et que les conversations étaient rompues : c'était la cassure, le voyage de Bao Dai annulé, le ministère peut-être menacé.

En séance, les Français s'énervent et Lachevrotière va exécuter la besogne : attaquer les Vietnamiens, accuser personnellement le général Xuân (qui n'est pas en séance) et le rendre responsable de la catastrophe ; les Vietnamiens ripostent et semblent vouloir maintenir leur position.

L'ARRIVÉE DU SAUVEUR

Comme dans un scénario bien réglé, le sauveur va intervenir. Le sauveur, c'est le général Xuân lui-même, l'inculpé, l'accusé. Il arrive de Tay-Ninh et, à peine descendu de l'avion, apprend que l'Assemblée n'a pas encore voté. Seul, en bras de chemise, il entre dans la salle des séances, il rassure les Vietnamiens, leur assure qu'ils n'ont rien à craindre du texte proposé pour l'avenir, que Bao Dai l'accepte lui-même et l'invite à le voter. Son appel est décisif. Le vote est obtenu avec seulement 6 voix contre et quelques abstentions.

Xuân a sauvé le gouvernement français et l'administration et a permis à la solution Bao Dai de se survivre à elle-même. Qu'est-ce que cela cache ?

Je puis garantir l'exactitude de tous ces faits. Ils sont symptomatiques d'une situation confuse, embarrassée et, pour tout dire, sans issue.

Bao Dai est armé pour chasser le tigre,
non pour ramener la paix au Viet Nam
(Combat, 19 mai 1949)

Nous continuons la publication de l'analyse sur la situation politique en Indochine, que nous a adressée l'un de nos correspondants dans ce pays. Il décrivait, hier, la « fabrication » des élections dans le Sud-Viet Nam, en Cochinchine. Il nous relate aujourd'hui l'arrivée discrète, honteuse de Bao Dai à Dalat, sa rentrée sans gloire dans

un pays qu'il avait quitté tête basse. Il nous explique comment Bao Daï lui-même ne se fait guère d'illusions sur un échec qu'il sait certain.

Nous verrons demain pourquoi Bao Daï, sans prestige, sans amis et sans moyens, ne peut rien, comment la France est, chaque jour plus sûrement, en train de perdre l'Indochine.

SAIGON... mai. — Je suis bien obligé, une fois de plus, d'affirmer que la réalité nationale et l'esprit de la paix ont un nom : un seul, celui du chef de la résistance : Ho Chi Minh. Ho tout seul, Ho avec Bao Daï, Ho avec ceci, Ho sans cela... Mais toujours Ho ! Par contre, doute, scepticisme ou méfiance pour la solution Bao Daï. Tous ceux qui ont observé soigneusement différents milieux — Claudine Chonez par exemple — n'ont pas caché leur stupéfaction devant une telle unanimité constatée, même chez les Français, dont beaucoup reconnaissent, au bout d'une discussion, que Bao Daï ne saurait aboutir à rien. J'ai bavardé longuement avec les journalistes saïgonnais, venus à Dalat, pour un « papier » sur l'arrivée de l'ex-empereur ; il n'en fut pas un seul qui ait manifesté le moindre espoir en Bao Daï ; mais par contre, beaucoup — quelle que soit l'appartenance politique de leur agence ou de leur journal — voient clairement où se trouve la clef du problème.

DÉPART SANS JOIE, ARRIVÉE SANS GLOIRE

Pour décrire l'arrivée de Bao Daï à Dalat, j'emprunterai les expressions de quelques Vietnamiens de tendance monarchiste : « navrant », « attristant ». L'un d'eux me confia combien il avait été impressionné par l'attitude déprimée, découragée de l'homme auquel il venait rendre visite. Un compagnon de voyage de Bao Daï m'a confié qu'au moment où, à Nice, à 8 heures du matin, l'avion et quelques personnalités attendaient l'ex-empereur, celui-ci était encore à Cannes et se demandait s'il allait partir.

Dalat doit compter environ 1.000 Vietnamiens. Or, c'est à peine si quelques dizaines d'entre eux sont venus l'accueillir de très rares groupes — dont le plus compact ne dépassait pas 50 — jalonnèrent les rues que devait suivre le cortège de l'ex-empereur : il est même étonnant que l'administration française ait négligé l'organisation d'une manifestation « spontanée » un peu plus étoffée...

Le Viet Minh ne peut que se féliciter également de cette retraite presque clandestine de Bao Daï, dans un coin retire des hauts plateaux mois, sous la protection de soldats français et des agents de la Sûreté. Comme c'est loin de ce qu'on avait prévu : clairons partout : l'arrivée sur un bateau de guerre battant pavillon vietnamien ; l'entrée à Saïgon, puis à Hué, puis à Hanoi ; la présentation des clés de la ville, etc.

Tout cela sert la propagande du Viet Minh qui ne commettra probablement pas l'erreur de provoquer un attentat — comme il en a les moyens et comme on le craint tant — trop heureux de voir se dérouler une expérience si piteuse, si décevante, une expérience dont le gouvernement français, qui l'a inspirée, soutenue et poursuivie, porte aux yeux des Vietnamiens, la responsabilité. Une expérience qui se liquidera d'elle-même, misérablement, entraînant avec elle nos dernières chances.

UNE DETERMINATION FAROUCHE DE LA RÉSISTANCE

Parallèlement, on peut discerner chez les Vietnamiens de toute tendance un plus fort repliement sur eux-mêmes, une hostilité plus marquée pour la France : on fait moins la discrimination entre le peuple français et ses gouvernants, celui-la n'ayant jamais réagi vigoureusement par la voix de ses groupements, contre la guerre qui finit de ruiner ce malheureux pays ; en même temps, se dessine une détermination plus farouche encore, qui va donner à la lutte un caractère de haine et de sauvagerie et briser les dernières possibilités d'apaisement et de conciliation.

Ces impressions sont le résultat d'observations précises, de commentaires de Vietnamiens, du ton de la presse et de la radio Viet Minh autant que des réactions locales que révèle à tous les Français un contact permanent avec les Viet-namiens.

TROIS CARABINES PERFECTIONNÉES

Et maintenant ?

L'homme et son équipe sont au pied du mur : tous les journaux colonialistes clament depuis des mois que Bao Daï seul pouvait ramener la paix et la prospérité au Viet Nam dans les semaines qui vont venir.

L'expérience Bao Daï va entrer dans sa phase constructive et doit vérifier aux yeux de tous les sceptiques qu'elle « était bien celle qui devait tout rallier, celle qui répondait le mieux aux aspirations profondes du pays ».

Le sinistre bluff entretenu depuis plus de deux ans va lamentablement s'effondrer. En réalité, Bao Daï ne fera rien parce qu'il ne peut rien. Ce n'est pas dénigrer ses efforts que d'en constater l'impuissance absolue. Lui-même, mieux que quiconque, le sait et il n'a pas manqué d'emporter de Cannes trois carabines perfectionnées pour chasser au cours de sa villégiature forcée qu'il espère rendre la plus courte possible. Ces jours-ci, on disait qu'il rentrerait en France en juillet ; il a déclaré lui-même que ce serait au début de juin¹³.

Il lui a été facile jusqu'à main. tenant de jouer a cache-cache avec les dirigeants français, de profiter de la haine de ceux-ci à l'égard de Ho Chi Minh pour obtenir des avantages personnels, d'importants subsides et, par surcroit, grâce à la ténacité héroïque de la résistance, d'importantes concessions politiques pour le Viet Nam. Mais il faut maintenant faire passer dans la réalité nationale ce qui n'est encore actuellement que sur le papier.

Et c'est une tâche impossible pour Bao Daï. Pourquoi ?

Avant Bao Daï, on a déjà opposé à Ho Chi minh un général cyclope et un pape
(*Combat*, 20 mai 1949)

Nous continuons la publication de l'analyse sur la situation politique en Indochine que nous a adressée l'un de nos correspondants dans ce pays. Il nous décrivait, hier, le retour discret, honteux de Bao Daï, la conviction de l'ex-empereur lui-même que ses efforts, aussi sincères soient-ils, seront inutiles. Il nous explique aujourd'hui pourquoi l'unité des Vietnamiens de toute tendance se resserre autour de Ho Chi Minh, pourquoi Bao Daï, sans prestige, sans amis et sans moyens, ne peut réussir.

SAIGON... mai. — Si Bao Daï ne peut réussir, c'est pour de multiples raisons dont chacune constituerait à elle seule des obstacles insurmontables. Avant de les affronter, Bao Daï s'est accordé un ultime délai. Il attend à Dalat la ratification par le Parement français de l'avis formulé par l'Assemblée territoriale de Cochinchine sur le rattachement de cette province au Viet Nam. Cette attente peut encore durer quinze jours ou un mois. C'est toujours cela de gagné. Mais dans un mois, les difficultés ne se seront pas aplanies, loin de là.

La condition essentielle, sans laquelle il est totalement vain de tenter une réorganisation du pays, n'est pas requise : c'est la paix. Au fond, le gouvernement français aurait voulu substituer à une lutte franco-vietnamienne une guerre civile vietnamienne où il aurait soutenu fortement, mais discrètement, l'un des partis — celui de

¹³ On assure que Bao Dal, s'étant commandé un yacht de 80 millions, avait donné l'ordre au capitaine de gagner Singapour. En cours de route, le capitaine reçut le message lui ordonnant de rallier Cannes et d'y attendre de nouvelles instructions. (N.D.L.R.)

Bao Daï, des nationalistes réactionnaires, des mandarins et des monarchistes contre celui de la Résistance, celui du peuple. Il espérait bien que les avantages qu'il concédait à Bao Daï — et il les concédait surtout pour cela — lui rallieraient une bonne partie de la Résistance et que les irréductibles seraient facilement « liquidés ».

UNITÉ

Mais ces calculs ont été déjoués ; on aurait d'ailleurs dû aisément le prévoir, en n'attribuant pas aux Vietnamiens les mêmes réactions politiques que les nôtres, en n'ignorant pas que **la crainte du communisme ne joue pas ici où seule compte la passion nationaliste**, incarnée par la Résistance unie. Au surplus, on supporte fort mal la prétention française d'imposer au Viet Nam le gouvernement de notre choix.

On a cru que l'arrivée de Bao Daï suffirait à diviser la Résistance. En fait, la cohésion de la Résistance n'est pas menacée et sa détermination paraît, au contraire, s'accroître ; sa radio ne ménage guère Bao Daï et son entourage, accuse Bao Daï de trahison et le gouvernement français de calcul et de mauvaise foi : sa position politique se renforce du seul fait de l'irrésistible progression des communistes chinois sans que des accords avec Mao Tsé Toung soient nécessaires ; son action militaire s'intensifie. La présence piteuse de Bao Daï à Dalat et son incapacité d'agir lui-même, après le fiasco total du gouvernement central présidé par le général Xuân, ne peuvent que favoriser la propagande du Viet-Minh, relever son autorité sur les masses.

Non ! les Vietnamiens ne se battent pas entre eux et, si des dissensions existent et se manifesteront sans doute dans leur futur gouvernement, il y a en ce moment quelque chose de puissant qui les unit : c'est leur désir d'indépendance. Il m'est particulièrement pénible d'enlever à mes compatriotes leurs dernières illusions et de constater moi-même la désaffection pour la France de ce pays que j'aime et où je compte de nombreux amis, mais ce pays a trop souffert, surtout depuis trois ans, des ruines, des deuils, des massacres, des incendies, des tortures, de la misère, de l'armée, de la police et de l'Administration.

LE GÉNÉRAL À UNE ÉTOILE

À côté, sinon contre Bao Daï, les colonialistes d'Indochine ont voulu créer toute une série d'ersatz. Du chef d'une bande d'assassins, Bay Vien, on a fait un colonel. D'un ancien chauffeur d'autobus, pirate notoire et chef des Hoa Hao « Nam Lua », on a fait un général : d'abord à une étoile (au milieu du képi) — « le général Cyclope » comme disaient les Vietnamiens — puis à deux, maintenant à trois étoiles. Ces distingués personnages, méprisés des Vietnamiens, sont actuellement à Dalat où Bao Daï est venu les retrouver.

On n'a pas négligé les Caodaïstes alors que le moins initié aux affaires de Cochinchine sait que les Caodaïstes, sous la direction du pape Pham Cong Tac — astucieuse crapule qu'on appelle sans crainte du ridicule, « Sa Sainteté » — ne recherchent les armes (15.000 fusils à peu près maintenant) que pour eux, ne dressent à Tay-Ninh des cadres que pour administrer la Cochinchine à leur profit exclusif et surtout contre les Français.

L'action de Bao Daï est condamnée à l'impuissance, parce qu'il n'a pas de prestige par lui-même, pas d'autorité dans le pays. Je puis affirmer qu'il en avait beaucoup plus comme conseiller du Gouvernement Démocratique du Viet Nam que comme Majesté réintrônisée par les Français. Personnellement, il n'a ni le goût, ni le désir du pouvoir — surtout dans les conditions actuelles — et n'aspire qu'à sa sécurité personnelle et à la possession de biens terrestres. Il n'a l'âme ni d'un despote, ni d'un conquérant, ni d'un martyr. Je le crois, malgré ses tares, intelligent et patriote — ce qui ne le dispose pas à se prêter facilement aux manœuvres françaises. Nonobstant ses engagements, il serait finalement plus près d'Ho Chi Minh que de Coste-Floret !

BAO DAI TOUT SEUL

Bao Dai ne peut compter autour de lui sur aucun concours sérieux : son entourage est totalement discrédité dans tous les milieux vietnamiens. Cet entourage lui-même reste divisé et ses divers clans s'affrontent en une lutte aussi sournoise qu'acharnée. Des Baodaïstes sincères s'émeuvent actuellement de la « solitude » — c'est leur mot — de l'ex-empereur. Quelques collaborateurs de Bao Dai cherchent déjà le décrochage : certains clignent du côté d'Ho Chi Minh ; d'autres, trop compromis, préconisent la protection française sans cesser de préparer leur exode en France.

Bao Dai va-t-il se rallier à Ho Chi minh ?
(*Combat*, 21 mai 1949)

Nous publions aujourd'hui la fin de l'analyse sur la situation politique en Indochine que nous a adressée l'un de nos correspondants dans ce pays. Bao Dai, sans prestige et sans moyens, ne semble pas pouvoir réussir dans la tâche que lui a confiée le gouvernement français. Existe-t-il encore une possibilité pour la France d'éviter la perte de l'Indochine ?

SAIGON.. mai. — J'ai écrit, hier, que l'entourage de Bao Dai n'avait aucun prestige moral, aucune autorité politique, ne possédait aucune des qualités administratives ou techniques qui seraient nécessaires pour réorganiser ce pays. J'ajoute qu'il ne dispose, en réalité, d'aucun moyen sérieux.

Certes, on lui a beaucoup donné — beaucoup plus que n'en demandait Ho Chi Minh, il n'y a pas si longtemps, beaucoup plus qu'on ne lui aurait accordé. Mais, tout cela, on l'a donné à Bao Dai parce que c'était lui, l'ex-empereur qu'on croit un allié fidèle et sûr, parce qu'on pensait qu'il n'en ferait pas mauvais usage, parce que l'on croyait qu'avec notre aide, il dirigerait fermement ce pays trop évolué et qu'il établirait un solide gouvernement réactionnaire. hostile à toute réforme démocratique de structure. Mais d'une part, c'est peut-être un calcul de dupe et de l'autre, c'est certainement une prétention insensée d'espérer ramener ce peuple à un régime mandarinat honni.

UNITÉ D'ABORD ET AVANT TOUT

Ce qui touche au plus le cœur des Vietnamiens, c'est l'Unité du Viet-Nam. L'unité, c'est la cause profonde de la rupture de Fontainebleau, de la continuation de la guerre dans le Sud-Vietnam, du déclenchement du conflit dans le Nord : cette aspiration passe même avant celle d'indépendance ; et c'est logique, puisque, sans son unité intégrale, le Vietnam ne peut défendre et maintenir une indépendance, toujours menacée, toujours mise en cause.

Or, sur ce plan, aucun Vietnamien n'est satisfait des accords Bao Dai-Auriol et aucun ne reste sans méfiance. Certes, en principe, les minorités ethniques sont rattachées au Viet Nam ; cela paraît condamner la politique systématique de division qu'on mène depuis plus de trois ans et qui s'est acharnée à séparer la Cochinchine, les plateaux Moïs, les Chams du Sud-Annam, les Nungs, les Tho et les Thais du Tonkin. En fait, elle n'est pas encore abandonnée.

J'ai déjà dit que le paragraphe 3 de l'avis voté (de justesse) par l'Assemblée territoriale de Cochinchine, après l'échec du projet Coste-Floret-Pignon, fausse déjà sensiblement le principe de l'unité du Viet Nam en faisant dépendre l'avenir de celle-ci d'une disposition inspirée par des Français et non de la volonté du pays : d'ailleurs, les Vietnamiens mêmes qui l'ont voté ne se gêneront pas pour le dénoncer le moment venu.

Autre exemple : les P.M.S.I. (pays montagnards du Sud indochinois). Les accords Bao-Daï–Auriol stipuleraient que les P.M.S.I., qui faisaient partie intégrante de l'ancien Annam, ne reviendraient pas au nouveau Viet Nam, mais seraient « propriété de la couronne d'Annam ». Peu de gens connaissent encore cette clause, mais quand elle sera portée à la connaissance de tous les Vietnamiens, cela fera du « bruit ».

UNE TACHE IMPOSSIBLE

Certes, ce faisant, le gouvernement a voulu faire plaisir à Bao Daï, mais il a voulu aussi prendre des gages pour l'avenir, au cas où, l'ex-empereur ayant échoué, il serait obligé de reprendre Cochinchine et P.M.S.I. et d'en assurer la garde militaire par des troupes françaises. Pour être tout à fait objectif, j'ajoute que dans le cas des P.M.S.I., il y a eu, sans doute, une certaine pression américaine. En effet, la base militaire de Camranh ne saurait assurer sa sécurité sans le contrôle de tous les Hauts Plateaux. En outre, l'occupation de cette région, propice à une exploitation rémunératrice, placerait tout le Viet Nam sous une constante menace militaire.

Tout cela ne facilite pas la tâche de Bao Daï, et avec les exigences qu'on lui imposerait pour le concours technique, financier et économique dont il ne pourrait pas se passer, cela la rend, en dernière analyse, impossible.

LA SEULE ALTERNATIVE

Tout ce machiavélisme doit aboutir, après quelques périodes d'espoir et d'incertitude, à un échec cuisant, à un échec définitif. Depuis longtemps déjà, maintenant plus irrésistiblement que jamais, les Vietnamiens refont patiemment leur unité. La résistance est plus que jamais le pôle d'attraction des Vietnamiens, leur seul espoir, leur seule garantie.

Et alors qu'on s'imagine que c'est la Résistance qui va rallier Bao Daï, c'est plutôt le pays non résistant qui se rapprochera de la Résistance. Il n'est même pas paradoxal de penser que Bao Daï cherchera à se rallier à la Résistance, bien qu'il semble avoir peu de chances de s'entendre avec elle.

On a répandu l'idée que Bao Daï était, d'ores et déjà, le monarque de ce pays. Il est plus sage et plus vraisemblable de ne lui attribuer encore qu'un rôle de médiateur — bien qu'on l'ait et qu'il se soit lui-même disqualifié pour remplir cette mission — ou plutôt d'intermédiaire.

Mais il ne réussira que dans la mesure où il répondra vraiment aux aspirations du peuple vietnamien.

FIN

Le Particularisme
COCHINCHINOIS
(*Le Paysan de Cochinchine*, 23 juillet 1949)

Des journaux saïgonnais ont publié le texte d'une lettre adressée par l'Assemblée du Sud-Viêt-nam à S.M. Bao-Dai. Cette lettre, respectueuse mais très ferme, rappelle à S.M. Bao-Dai qu'il a promis de laisser la Cochinchine évoluer avec les institutions qui lui sont particulières dans le cadre du Viêt-Nam uni et indépendant. Que faut-il entendre par ces mots : LE PARTICULARISME COCHINCHINOIS ?

Nous sommes allés le demander à un de nos amis des milieux politiques qui nous a dit :

— Dans le Sud, la présence française joue, depuis près d'un siècle, un rôle considérable. Les assemblées locales, le Conseil colonial, la municipalité de Saigon, les conseils de province ont naturellement, par suite, compris des membres français, participant à la gestion des affaires publiques. Une autre particularité en est résultée : les tendances démocratiques s'y sont développées. C'est par des élections régulières, qu'avant la guerre, le Conseil colonial était recruté, élisait son président, contrôlait le budget.

Rien de pareil dans le Nord, ni dans le Centre, beaucoup moins évolués.

En dernier lieu, le Conseil de Cochinchine, devenu l'Assemblée du Sud-Vietnam, a élu le président du gouvernement du Sud Vietnam ; cette prérogative, qui marque un progrès considérable, n'a jamais eu d'équivalent, ni en Annam, ni au Tonkin.

Aussi bien, le terme de particularisme est impropre et prête à équivoque. Il a permis à certains de crier au séparatisme. En réalité, c'est le démocratisme cochinchinois qui est en cause et qui est menacé par les tendances centralisatrices de gens qui, depuis 1939, n'ont rien appris, rien oublié.

Notre ami poursuit : Deux tendances à l'heure actuelle se partagent l'opinion publique : l'une, centralisatrice, autoritaire, réactionnaire, représentée au Gouvernement du Vietnam par le Général Xuân, M. M. Nguyễn-Phan-Long et Nguyễn-Khac-Vê, voudrait rétablir au profit d'un monarque, assisté de conseils purement consultatifs, un pouvoir quasi dictatorial ; l'autre tendance, fédéraliste, libérale, progressiste, d'esprit sincèrement démocratique, projette de donner au peuple le maximum de bien-être et de liberté possible avec des responsabilités nouvelles. C'est dans ce sens que travaillent le président Tran-Van-Huu, le président Hoach et c'est la politique que souhaite suivre S.M. Bao-Dai, si l'on s'en tient à ses déclarations.

En Cochinchine, le peuple a dépassé depuis longtemps le stade de l'obéissance passive à un souverain, c'est son attachement volontaire à un idéal, à l'idéal démocratique, qu'il faut utiliser pour le bien du pays.

Cette définition catégorique que nous donne notre excellent et compétent ami, éclaire d'un jour nouveau des faits récents et explique bien des a-coups dont nous avons tous été témoins ces derniers temps sans trop savoir à quoi les attribuer.

Nous sentions que tout ne « tournait pas rond ». Aujourd'hui, nous comprenons que devant deux thèses aussi nettement opposées : Centralisation frisant la dictature et gouvernement libéral où la démocratie joue son jeu, devant ces deux thèses soutenues par des hommes qui se rencontrent autour d'une même table, il ne peut se produire que d'orageuses discussions.

— Pourtant, si chacun à la sagesse de savoir « en prendre » et « en laisser » peut être un terrain d'entente se trouvera-t-il ?

Mais surtout que les engagements pris soient respectés et c'est pourquoi la lettre adressée à Sa Majesté Bao-Dai était nécessaire.

CITATIONS À L'ORDRE DE AL NATION
(Climats, 2 novembre 1950)

M. Truyen Trinh Tan doc phu su, de classe exceptionnelle, chef de province de Cantho, fonctionnaire de haute valeur professionnelle, qui n'a cessé de servir la cause franco-vietnamienne avec un remarquable dévouement, alors que le terrorisme déclenché par le Viet-Minh faisait peser une lourde menace sur la vie de tous les fonctionnaires d'autorité, a courageusement accepté, en février 1950, le poste de chef de la province de Cantho (Sud-Vietnam) ; s'est consacré à sa tâche avec un zèle remarquable, apportant aux autorités militaires françaises, avec une parfaite droiture, son appui le meilleur. Pendant cinq mois n'a jamais cessé son effort dans cette lutte de tous les jours pour ramener la paix au Vietnam. N'a ménagé ni sa peine ni son temps, négligeant les menaces et méprisant le danger. A été tué par les rebelles le 13 juillet 1950, à son poste de commandement, victime de sa haute conception du devoir et de sa foi dans l'amitié franco-vietnamienne.
